

Commission économique pour l'Afrique

RAPPORT ANNUEL 2013

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
Documents officiels, 2013
Supplément n° 18



NATIONS UNIES

Table des matières

Page

Introduction	1
CHAPITRE I	1
A. Questions appelant une décision du Conseil économique et social	1
B. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social	3
CHAPITRE II	
Travaux de la Commission depuis sa quarante-cinquième session	4
CHAPITRE III	
Questions découlant des réunions des organes subsidiaires de la Commission, notamment celles des comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux	41
CHAPITRE IV	
Sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA)	57
LISTE DES ANNEXES	
Annexe I - Résolutions et Déclaration ministérielle adoptées par la Commission à sa quarante-sixième session	84
A. Résolution	84
B. Déclaration ministérielle	90
Annexe II - Rapport du Comité d'experts de la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA	96

Introduction

1. Le présent rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) porte sur la période allant du 30 mars 2012 au 27 mars 2013. Il a été établi conformément au paragraphe 18 du mandat de la Commission et a été adopté à l'unanimité par celle-ci le 26 mars 2012. Conformément à la résolution 861 (XLI) adoptée par la Commission à sa quarantième session en avril 2008 et entérinée ultérieurement par le Conseil économique et social, la quarante-sixième session s'est tenue dans le cadre des réunions annuelles conjointes de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA.

CHAPITRE I

A. Questions appelant une décision du Conseil économique et social

2. À sa quarante-sixième session, la Commission a adopté six résolutions et une déclaration ministérielle portant sur divers points de l'ordre du jour de sa réunion. Par la résolution 908 (XLVI), elle a approuvé la nouvelle orientation stratégique de la Commission économique pour l'Afrique, ainsi que le cadre stratégique révisé de la CEA et le projet de budget-programme y relatif pour l'exercice biennal 2014-2015. Dans la même résolution, elle a approuvé les statuts actualisés de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) en tant qu'institution spécialisée de formation chargée d'assister les pays dans la conception et la gestion des politiques économiques, ainsi que de la planification, du suivi et de l'évaluation du développement et prié le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de les transmettre au Conseil économique et social aux fins de leur application effective. La résolution a été transmise au Siège pour soumission à la cinquante-troisième session du Comité du programme et de la coordination, qui examinera les modifications apportées au cadre stratégique et au budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015. Le texte intégral de la résolution est le suivant :

908 (XLVI) Recentrer et recalibrer la Commission économique pour l'Afrique en vue de soutenir la transformation structurelle de l'Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant la décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (Assemblée/AU/Dec.450 (XX)) du 28 janvier 2013, qui approuve la réorientation stratégique de l'action de la Commission économique pour l'Afrique en appui à la transformation structurelle de l'Afrique,

Rappelant en outre le mandat de la Commission, tel qu'adopté par le Conseil économique et social dans sa résolution 671A (XXV) du 29 avril 1958 et modifié par ses résolutions 974 D.1 (XXXVI) du 5 juillet 1963, 1343 (XLV) du 18 juillet 1968 et 1978/68 du 4 août 1978,

Consciente des résolutions 45/177 du 19 décembre 1990, 45/264 du 13 mai 1991 et 46/235 du 13 avril 1992 de l'Assemblée générale appelant au renforcement du rôle des commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies,

Consciente en outre de la résolution 66/288 de l'Assemblée générale, du document final de la Conférence Rio+20 dans lequel les commissions régionales et les autres organisations régionales ont été invitées à aider les pays en développement, dans leurs régions respectives, à réaliser un développement durable et la réduction de la pauvreté et à promouvoir l'intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable,

Prenant note de la résolution 67/266 de l'Assemblée générale relative à l'examen quadriennal complet, qui charge la commission régionale d'entreprendre des activités opérationnelles pour le développement aux niveaux national, sous-régional et régional,

Notant avec satisfaction le processus de consultation en cours dans la région africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 et *soulignant* que parmi les priorités du programme devraient figurer la transformation économique structurelle et la croissance inclusive, l'innovation et la technologie, l'égalité des sexes et le développement humain,

Se félicitant des efforts des pays africains pour lancer une large transformation structurelle et devenir des pays à revenu intermédiaire, en s'appuyant sur la promotion de la bonne gouvernance, un processus rationnel de prise de décision et de gestion macroéconomique, une meilleure planification de l'économie, une gestion efficace des ressources naturelles et des changements climatiques, l'exploitation de dividende démographique potentiel, la mobilisation renforcée des ressources nationales, la réalisation de l'égalité des sexes et l'investissement dans les infrastructures physiques et le capital humain,

Prenant note du document du Secrétaire exécutif intitulé «Nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique pour un développement transformateur du continent» (A/E/ECA/COE/32/10), du projet révisé de cadre stratégique/plan-programme biennal pour la période 2014-2015 (E/ECA/COE/32/15), du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (E/ECA/COE/32/12) et des Statuts de l'Institut africain de développement économique et de planification (E/ECA/COE/32/14),

1. *Invite* la Commission à renforcer ses capacités dans le domaine de la recherche fondée sur les faits, de la production de données et de statistiques actualisées et de qualité, ainsi que de la fourniture aux États membres de services consultatifs améliorés et d'appui en matière de développement des capacités;
2. *Donne mandat* au Secrétaire exécutif de réaligner les programmes et priorités de la Commission sur la nouvelle orientation stratégique en vue de soutenir le programme de développement pour la transformation de l'Union africaine;
3. *Entérine* le Cadre stratégique révisé de la CEA et le projet de budget-programme y relatif pour l'exercice biennal 2014-2015;
4. *Entérine également* les statuts actualisés de l'Institut africain de développement économique et de planification en tant qu'institution spécialisée de formation chargée d'assister les pays dans la conception et la gestion des politiques économiques, ainsi que de la planification, du suivi et de l'évaluation du développement et *prie* le Secrétaire exécutif de la Commission de les

transmettre au Conseil économique et social des Nations Unies aux fins de l'obtention de l'avis administratif nécessaire à leur application effective;

5. *Demande* au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de fournir à la Commission économique pour l'Afrique le soutien nécessaire pour aligner ses activités sur les priorités de l'Afrique, conformément à la décision des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

B. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social

3. Outre la résolution appelant une décision du Conseil, la Commission en a adopté cinq portant sur les divers sujets inscrits à l'ordre du jour de sa réunion. Ces résolutions n'entraîneront pas de dépenses supplémentaires pour ce qui est du budget ordinaire de l'ONU. Des ressources extrabudgétaires seront recherchées pour financer l'exécution des activités en découlant. Le texte intégral des résolutions énumérées ci-après et de la déclaration ministérielle figure à l'annexe I du présent rapport.

907 (XLVI) L'industrialisation au service d'une Afrique émergente

909 (XLVI) Réaliser et exploiter le dividende démographique en Afrique

910 (XLVI) Position commune de l'Afrique sur le programme de développement pour l'après-2015

911 (XLVI) Statistique et développement de la statistique

912 (XLVI) Session extraordinaire de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine

XLVI Déclaration ministérielle

CHAPITRE II

Travaux de la Commission depuis sa quarante-cinquième session

A. Activités des organes subsidiaires

4. Au cours de la période examinée, le secrétariat a préparé les réunions des divers organes subsidiaires de la Commission, y compris les réunions des comités intergouvernementaux d'experts des cinq bureaux sous-régionaux, et en a assuré le service. Les résultats de ces réunions, y compris les dates et lieux, figurent au chapitre III du présent rapport.

B. Autres activités

Programmes ordinaires

Analyse macroéconomique, finance et développement économique

5. Dans le cadre de ce sous-programme, la CEA a continué de mettre l'accent sur la recherche sur les politiques afin de renforcer la capacité des États membres d'intégrer des politiques macroéconomiques et sectorielles dans les stratégies nationales de développement visant à promouvoir la croissance, le développement durable, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les travaux du sous-programme ont ainsi été organisés autour de trois grandes questions: l'analyse macroéconomique; les finances, l'industrie et l'investissement; et le suivi des OMD et des pays les moins avancés (PMA).

6. S'agissant de l'analyse macroéconomique, le secrétariat a mené des recherches et des analyses stratégiques, élaboré des rapports et organisé plusieurs conférences de haut niveau et ateliers de renforcement des capacités, ou y a contribué, pendant la période considérée. La principale publication annuelle de la Commission, le *Rapport économique sur l'Afrique*, a été établie dans le cadre du présent sous-programme. Le Rapport, produit en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, vise les décideurs, les experts techniques, les universitaires et les chercheurs, et sert de référence pour l'élaboration des politiques économiques aux niveaux national, sous-régional et régional. L'édition 2013 du rapport, sur le thème «*Tirer le plus grand profit des produits de base africains: l'industrialisation au service de la croissance, de l'emploi et de la transformation économique*», examine comment tirer parti de la richesse de l'Afrique en matières premières pour promouvoir la création de valeur ajoutée et renforcer la croissance, l'emploi et la transformation économique. Le rapport donne également un aperçu de l'évolution récente de l'économie mondiale et examine la croissance des économies africaines et leurs perspectives à moyen terme. Il a été officiellement lancé à l'occasion de la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et de l'Union africaine, à Abidjan (Côte d'Ivoire), en mars 2013.

7. Comme les années précédentes, la CEA a contribué à d'autres rapports économiques d'importance sur l'Afrique, notamment *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, publié par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, et l'édition 2013 de *Perspectives économiques en Afrique*, une publication annuelle produite conjointement par la Banque

africaine de développement, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la CEA et le PNUD.

8. La CEA a poursuivi sa collaboration avec la CUA, la BAD et le PNUD pour produire et diffuser le *Rapport régional africain sur les OMD*. Le rapport de 2012, dont le thème principal était le programme de développement de l'après- 2015, contient des informations sur les progrès de la région par rapport à la réalisation des OMD et porte sur le cadre du programme de développement pour l'après-2015 concernant l'Afrique. Le rapport s'est fait de plus en plus connaître au fil des ans et le Nordic Africa Institute le considère désormais comme une source crédible d'informations et d'avis consultatifs s'agissant des OMD en Afrique. Une note d'information a également été issue du rapport, mettant en évidence les principales questions et tendances en ce qui concerne les OMD dans la région. Elle donne un ensemble de possibilités de politiques à suivre pour accélérer la réalisation des OMD en Afrique, particulièrement utiles pour les PMA.

9. Voyant approcher rapidement la date butoir de 2015 fixée pour les OMD, la CEA a mené une série d'initiatives au niveau mondial, régional et national pour commencer à réfléchir sur la façon d'accélérer les progrès et de définir la position de l'Afrique en ce qui concerne le programme de développement de l'après-2015. À cet égard, la CEA a facilité, en collaboration avec la CUA, la BAD et le PNUD, un ensemble de consultations régionales et sous régionales visant à élaborer une position africaine commune sur le sujet, conforme au mandat des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Trois réunions sous-régionales ont été organisées, à Accra en novembre 2011, à Mombasa (Kenya) en octobre 2012 et à Dakar en décembre 2012, complétées par une enquête en ligne visant à obtenir les vues des différentes parties prenantes de la région et à déterminer les priorités de l'Afrique. Dans le même ordre d'idées, la CEA a répondu à une requête formulée par la Présidente du Libéria, Mme Johnson-Sirleaf, Coprésidente du Groupe de haut niveau créé par le Secrétaire général de l'ONU chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, qui demandait que les travaux du secrétariat du Groupe bénéficient d'un appui technique.

10. S'agissant du suivi des PMA, la CEA a apporté une contribution au premier rapport annuel du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés. Le rapport analyse les progrès réalisés au cours de l'année écoulée, examine les activités entreprises par les PMA et d'autres parties prenantes, et contient des recommandations pour faciliter une transition sans heurts lors du reclassement des PMA.

11. L'une des principales activités entreprises dans le cadre de ce sous-programme a été la Conférence économique africaine, conjointement avec la BAD et le PNUD. En 2012, la Conférence s'est tenue à Kigali (Rwanda) du 30 octobre au 2 novembre 2012, sur le thème du développement inclusif et durable à une époque d'incertitude économique. Elle a rassemblé des décideurs de haut rang des États membres, ainsi que des chercheurs et des experts du développement, qui ont échangé des vues sur certains des principaux problèmes que connaît l'Afrique. Les débats ont mis en évidence l'importance de la bonne gouvernance, des infrastructures et du développement des infrastructures et du secteur privé, ainsi que de la mobilisation des ressources intérieures pour régler nombre des problèmes rencontrés. Cette conférence annuelle est devenue pour les décideurs et les praticiens du développement une tribune de premier plan pour mener des discussions et échanger des idées sur les questions de développement en Afrique, permettant ainsi de faire le lien entre le savoir et l'élaboration des politiques sur le continent.

12. Dans l'objectif de renforcer les capacités de planification du développement en Afrique, un atelier a été organisé à Mombasa (Kenya) en septembre 2012 à l'intention des spécialistes du domaine. Il a conduit à la mise en place d'un réseau de planificateurs du développement. La CEA a également répondu à diverses requêtes d'assistance technique pour la planification du développement à moyen et long termes. Une assistance a ainsi été fournie aux gouvernements de la Gambie, du Ghana, du Niger, du Soudan du Sud et du Togo pour élaborer ou réviser leurs plans et stratégies nationaux de développement.

13. En ce qui concerne les finances, l'industrie et l'investissement, la CEA a continué de s'efforcer d'aider les pays africains à faire face aux effets de la crise économique et financière mondiale et de renforcer leur capacité d'élaborer et mettre en œuvre des politiques industrielles pour améliorer la compétitivité internationale du continent. En 2012, une étude d'envergure a été consacrée aux solutions de financement pour les petites et moyennes industries en Afrique, analysant le financement de ces industries sous l'angle de l'égalité entre hommes et femmes. La CEA a également exécuté des activités axées sur les politiques sectorielles dans les domaines de la prévision et de l'élaboration de politiques macroéconomiques, l'industrialisation, la promotion de la coopération Sud-Sud et le développement des marchés de capitaux.

Sécurité alimentaire et développement durable

14. Les activités menées par la CEA au titre de ce sous-programme ont continué de viser à aider les États membres à réaliser la sécurité alimentaire et le développement durable tout en luttant contre la menace des changements climatiques.

15. Ces activités ont été principalement consacrées à la préparation et au suivi des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). La CEA a coopéré étroitement avec la CUA, la BAD et d'autres organisations régionales et internationales pour lancer un processus préparatoire régional participatif ascendant associant toutes les parties prenantes en vue de la conférence tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012. Travaillant dans le cadre d'un comité directeur interinstitutions, la CEA a apporté un appui technique au groupe de négociateurs africains présent à la conférence pour faire en sorte que l'Afrique soit convenablement représentée, au niveau politique comme technique. Des manifestations parallèles ont été organisées, notamment une *Journée de l'Afrique* et des expositions communes ; du matériel de sensibilisation comme la Déclaration consensuelle africaine pour Rio+20 et des brochures et dépliants sur les perspectives de l'Afrique s'agissant de la Conférence ont été largement distribués. En conséquence, le Document final de Rio+20, « *L'avenir que nous voulons* », aborde et reflète largement les préoccupations et les priorités de l'Afrique.

16. Pour donner une impulsion à la mise en œuvre des conclusions de Rio+20, la CEA a organisé la réunion régionale africaine d'application, en collaboration avec la CUA, la BAD et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, du 19 au 21 novembre 2012, à Addis-Abeba. Les conclusions de cette réunion constituent la contribution collective de l'Afrique à la vingtième session de la Commission du développement durable de l'ONU et au groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable. Elles précisent la position et les recommandations de l'Afrique sur le suivi et la mise en œuvre des principales conclusions de Rio+20, notamment la création d'un forum politique de haut niveau sur le développement durable, les objectifs de développement durable et l'économie verte.

17. La CEA a publié la quatrième édition du *Rapport sur le développement durable en Afrique* sur le thème « Gestion des ressources naturelles de l'Afrique en vue de la croissance et du développement durables » et a lancé la préparation de la cinquième édition du rapport qui portera sur le thème de la réalisation du développement durable en Afrique grâce à une croissance verte inclusive. Dans le cadre de ce processus, la CEA a mis au point un ensemble complet d'indicateurs sur différents aspects du développement durable, indispensables pour évaluer les progrès en vue du développement durable en Afrique. L'identification, la mise au point et l'analyse d'indicateurs du développement durable dans le cadre des préparatifs du *Rapport sur le développement durable en Afrique* ont nettement contribué à enrichir les délibérations de l'Afrique concernant Rio+20.

18. Plusieurs activités ont été entreprises en appui aux politiques et stratégies d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets en Afrique. La deuxième *Conférence annuelle sur le changement climatique et le développement en Afrique* s'est tenue les 19 et 20 octobre 2012 à Addis-Abeba sur le thème « Faire avancer le savoir, les politiques et la pratique en matière de changement climatique et de développement ». La Conférence a adopté des recommandations visant à renforcer des politiques et mesures efficaces d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets à différents niveaux en Afrique. La CEA a aussi apporté un appui technique aux principaux négociateurs africains participant à la dix-huitième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en élaborant la position africaine commune pour la Conférence de Doha sur les changements climatiques, tenue du 26 novembre au 7 décembre 2012.

19. La CEA a organisé un atelier sur le renforcement des capacités dans le domaine de la réduction et de la gestion des risques de catastrophes naturelles en juin 2012 à Addis-Abeba, dans l'objectif d'intégrer la réduction des risques, la gestion des catastrophes naturelles et l'adaptation aux changements climatiques dans les stratégies de développement dans le contexte du Cadre d'action de Hyogo sur la réduction des risques de catastrophes naturelles et de la stratégie régionale africaine de réduction des risques. L'atelier a été conduit en collaboration avec le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (Banque mondiale), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le Programme alimentaire mondial (PAM), le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et la CUA. Plus d'une cinquantaine de décideurs et experts de différentes organisations régionales ont participé à l'atelier consacré au renforcement des capacités en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophes, ainsi que d'évaluation des dommages et des pertes imputables aux catastrophes naturelles. Par ailleurs, la CEA a entrepris plusieurs activités de renforcement des capacités pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets dans 12 pays, notamment la préparation de notes conceptuelles sur les effets des changements climatiques sur les ressources hydriques des bassins fluviaux du Congo, du Nil et du Zambèze.

20. Les activités de la CEA visant à promouvoir des chaînes de valeur alimentaires et agricoles stratégiques ont notamment consisté à améliorer la capacité des décideurs africains d'intégrer des mesures en vue du développement et de la promotion des chaînes de valeurs agricoles dans les politiques agricoles dans le cadre du Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA). À cet égard, un atelier a été organisé pour aider à sensibiliser les décideurs et les parties prenantes aux bénéfices potentiels de la régionalisation des chaînes de valeur pour le bétail, le maïs et le riz dans les pays membres du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En outre, trois partenariats

stratégiques ont été établis pour fournir un appui technique aux États membres et aux communautés économiques régionales sur le développement des chaînes de valeur. Ces partenariats ont fait intervenir le Bureau interafricain des ressources animales, le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) de l'Union européenne, et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et le Consortium des centres internationaux de recherche agricole, qui comprend le Centre RICE en Afrique, l'Institut international d'agriculture tropicale et l'Institut international de recherche sur l'élevage.

21. Au regard du rôle important de la terre et de la politique foncière dans le développement durable et la transformation de l'Afrique, la CEA a entrepris des activités en appui à la mise en œuvre de la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers. Il s'agit notamment d'une étude sur les investissements fonciers à grande échelle et la mise en place de partenariats stratégiques pour la mobilisation de ressources avec des partenaires de développement comme le réseau Global Land Tool Network (GLTN) d'ONU-Habitat et la Direction du développement et de la coopération (Suisse). Les principaux thèmes de ces activités ont été l'intégration des questions foncières dans la planification du développement, l'accroissement des droits fonciers des femmes et la mise au point d'un cadre de renforcement des capacités. Un rapport d'évaluation technique récapitulant les besoins en capacités et programmes d'appui aux niveaux régional et national a également été établi.

22. Parmi les autres activités importantes entreprises pendant l'année écoulée, on peut citer la préparation d'une étude sur la transformation agricole et rurale, dont les conclusions ont été intégrées dans une publication isolée présentée à la huitième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable, organisée en novembre 2012 à Addis-Abeba.

Gouvernance et administration publique

23. L'objectif des travaux de la CEA dans le cadre de ce programme est de renforcer la capacité des États membres de promouvoir et adopter des pratiques de bonne gouvernance en vue d'une large participation des parties prenantes au processus de développement et asseoir les fondements du développement durable conformément aux priorités de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). La Commission a donc entrepris un large éventail d'activités visant à promouvoir la bonne gouvernance en Afrique et, en particulier, le renforcement de l'administration publique et de la gestion du secteur public afin d'assurer des services efficaces, à encourager le développement du secteur privé, à renforcer le rôle et la capacité de la société civile dans le processus de développement et à aider le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) à améliorer la gouvernance en Afrique.

24. Plusieurs rapports et analyses en appui à la promotion de la bonne gouvernance en Afrique ont été entrepris ou achevés pendant la période considérée. La troisième édition du *Rapport sur la gouvernance en Afrique* a été publiée sur le thème « Élections et gestion de la diversité en Afrique ». Le rapport portait sur 40 pays africains et les données utilisées ont été complètes compilées à partir d'enquêtes d'opinion, des discussions de groupe, de rapports et de profils de pays. Il a été produit avec l'appui technique de la CEA et du PNUD. Bien qu'il soit encore trop tôt pour voir des impacts au niveau des politiques, on a constaté des utilisations intéressantes du rapport. Les conclusions et recommandations de ce dernier ont nettement enrichi le dialogue en cours sur les questions liées aux élections et à la diversité, ainsi qu'aux réformes électorales dans différentes parties du continent. Par exemple, les Seychelles procèdent actuellement à une réforme majeure de leur système électoral en

utilisant les conclusions du rapport de pays élaboré à l'occasion du Rapport sur la gouvernance. En outre, les rapports des pays ont été au centre des débats au Forum africain sur la gouvernance qui s'est tenue en octobre 2012 à Gaborone. Le rapport a également inspiré le thème du rapport du Secrétaire général de 2012 sur l'Afrique, c'est-à-dire la gestion de la diversité. Il est à noter que les travaux de la CEA sur la troisième édition du *Rapport sur la gouvernance en Afrique* ont montré des différences majeures dans les capacités des institutions nationales de recherche des 40 pays étudiés, situation à laquelle il convient de s'attaquer.

25. Une autre publication importante qui a été achevée et lancée en 2012 était le *Rapport sur l'examen mutuel de l'efficacité du développement*, élaboré conjointement par la CEA et l'OCDE. Les principaux points saillants du rapport ont été présentés au vingt-septième Sommet du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD, organisé en juillet 2012 à Addis-Abeba. Le rapport a été diffusé à grande échelle et a suscité un intérêt considérable chez les principales parties prenantes, notamment des requêtes en vue de sa publication annuelle, en tant que principal mécanisme de responsabilisation mutuelle entre les pays africains et leurs partenaires de développement. Le rapport constitue également l'une des principales contributions techniques à un nouveau mécanisme de suivi de l'efficacité du développement proposé par le Bureau du Conseiller spécial sur l'Afrique du Secrétaire général de l'ONU.

26. Les initiatives entreprises pendant l'année en appui à la lutte contre la corruption en Afrique comprennent la préparation de rapports techniques, l'apprentissage par les pairs et le renforcement des capacités en appui à la mise en œuvre du Programme régional de lutte contre la corruption en Afrique (2011-2016). En collaboration avec le Comité consultatif de l'Union africaine sur la corruption et le Gouvernement rwandais, la CEA a organisé la Semaine internationale de lutte contre la corruption du 5 au 9 décembre 2012 à Kigali, et a créé la première série de récompense d'un concours de rédaction destiné aux jeunes sur la lutte contre la corruption en Afrique. En outre, elle a contribué à la revitalisation de l'Association panafricaine des institutions nationales de lutte contre la corruption et facilité la mise en place d'un réseau d'institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique centrale en novembre 2012. Elle a aussi établi un rapport annuel destiné au Conseil exécutif de l'Union africaine sur la corruption en Afrique et les mesures prises pour lutter contre elle. Quatre grandes études techniques ont été réalisées en mars 2013, pour validation par des experts, sur les thèmes suivants: le secteur privé et la corruption en Afrique, les médias et le défi de la transparence et de la responsabilisation dans la sphère publique en Afrique, une législation modèle de lutte contre la corruption pour l'Afrique, et les conclusions des rapports de pays du MAEP sur la corruption en Afrique.

27. En conséquence des travaux de la CEA, les institutions nationales et régionales de lutte contre la corruption existantes ont été renforcées et de nouvelles ont été mises en place. Cela a également conduit à une amélioration remarquable de la qualité et de la teneur du rapport présenté par le Comité consultatif de l'Union africaine aux organes de décision de l'Union, ce qui a renforcé les interventions officielles de lutte contre la corruption. Néanmoins, il est encore nécessaire d'améliorer la coordination entre les structures et institutions nationales de lutte contre la corruption et les structures sous-régionales et régionales.

28. En application du mandat qui lui avait été conféré par la réunion conjointe de 2011 de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et de l'Union africaine, la CEA a apporté un appui à la création du Groupe de haut niveau

sur les flux financiers illicites en Afrique, qui a pris ses fonctions en février 2012. Le Groupe a tenu ses premières consultations publiques en août 2012 au Kenya et quatre réunions de groupes ont eu lieu entre février et octobre 2012. La CEA a mené plusieurs activités en appui aux activités du Groupe, notamment la préparation d'un document de référence sur la magnitude des flux financiers illicites sortant d'Afrique et d'une stratégie globale de communication pour le Groupe, incluant la mise en place d'un site Web spécial. Les activités du Groupe de haut niveau ont suscité un intérêt considérable sur le continent et en dehors, notamment de la part du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD, du Forum pour le partenariat avec l'Afrique, de l'Union panafricaine des avocats, de Trust Africa et du PNUD, qui ont souhaité collaborer avec la CEA à cet égard.

29. Étant l'un des partenaires stratégiques du MAEP, la CEA a continué d'aider les pays africains à divers stades de sa mise en œuvre: elle a apporté un appui technique pour l'examen et l'établissement des rapports des pays de l'Afrique du Sud, du Gabon, du Soudan et de la Tanzanie. Elle a également organisé en avril 2012 un atelier au Domaine Les Pailles (Maurice), en collaboration avec le Centre régional du PNUD pour l'Afrique orientale et australe, pour faciliter l'échange de pratiques optimales et d'informations sur l'harmonisation des plans d'action nationaux avec les plans nationaux déjà existants dans le contexte d'un cadre commun de dépenses à moyen terme. À la fin de la période considérée, 33 pays avaient adhéré au processus et 17 avaient fait l'objet d'un examen par les pairs. Toutefois, une proportion importante des pays ayant adhéré n'ont pas pu lancer le processus d'examen en raison de difficultés logistiques. L'appui apporté par la CEA a manifestement contribué à des améliorations systématiques des capacités du secrétariat du Mécanisme et des parties prenantes dans les pays membres. Les informations recueillies à des missions d'appui et d'évaluation montrent que la CEA est considérée comme une institution crédible aussi bien par le secrétariat du Mécanisme que par les pays participants.

30. Soucieuse de renforcer le rôle de la société civile dans le développement de l'Afrique, la CEA a mené plusieurs activités en ce sens pendant l'année écoulée, notamment la mise au point et la gestion d'un portail Web qui collecte, répertorie et diffuse l'information provenant de diverses sources à l'intention des organisations de la société civile. Elle a organisé, en collaboration avec le Gouvernement djiboutien, une réunion sur la paix, la sécurité et l'intégration régionale dans la Corne de l'Afrique en janvier 2012 et mis au point une boîte à outils sur la prévention et le règlement des conflits. En outre, des services consultatifs ont été offerts à des pays sortant d'un conflit sur la façon de faire participer la société civile à l'élaboration des politiques. La CEA a conduit en avril 2012 à Abidjan un atelier de formation à l'intention des organisations de la société civile sur la reconstruction après un conflit dans les pays francophones d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest; les conclusions de cet atelier constituent un cadre solide et crédible pour les médiateurs et d'autres acteurs des processus de paix en Afrique. En outre, un atelier de présentation du MAEP a également été organisé en avril 2012 à l'intention de la société civile en Côte d'Ivoire. Grâce à ces activités, la CEA a contribué au renforcement des capacités des organisations de la société civile afin de leur permettre de participer au Mécanisme.

31. Les activités menées dans le domaine du développement du secteur privé visaient à maintenir la dynamique actuelle de croissance et de transformation économique de l'Afrique. À cet égard, la CEA a mené des études qui ont abouti à la publication de deux rapports. Le premier rapport portait sur la promotion de la gouvernance économique et des entreprises pour améliorer l'investissement privé en Afrique, afin d'améliorer la quantité et la qualité des investissements privés. Le deuxième rapport, sur

le thème de la mise en place de partenariats public-privé pour renforcer les ressources en vue d'investissements soucieux de l'environnement, explorait le potentiel des vastes ressources en énergie renouvelable non exploitées de l'Afrique pour le développement, la croissance et la transformation du continent. Un atelier sur les partenariats public-privé pour promouvoir des investissements soucieux de l'environnement a été organisé du 30 mai au 1^{er} juin 2012 à Pretoria.

Information et science et technologie au service du développement

32. Les activités menées par la CEA au titre de ce sous-programme ont été en particulier consacrées à améliorer les capacités des États membres pour formuler, exécuter et évaluer des politiques nationales et sectorielles susceptibles d'améliorer la contribution de l'information, de la science et de la technologie au développement national ainsi qu'à l'intégration régionale.

33. Les activités entreprises dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) ont porté sur le commerce en ligne, les cadres politiques et réglementaires, la cyberadministration, les réseaux de savoir, l'innovation, la société de l'information et la gouvernance de l'Internet. La CEA a mené une étude pour évaluer l'élaboration et l'exécution des politiques relatives aux TIC dans cinq pays: Cameroun, Éthiopie, Gambie, Maroc et Mozambique. L'étude a consisté à évaluer l'exécution de cyberstratégies nationales et leur impact sur les secteurs ciblés. En outre, une assistance technique et des services consultatifs ont été apportés aux gouvernements de l'Éthiopie, de la Gambie, du Ghana, des Seychelles, de la Tanzanie et du Zimbabwe pour l'examen et l'adoption de politiques et de cadres réglementaires nationaux relatifs aux TIC dans le contexte de leurs plans et priorités de développement national actuels. La CEA a aussi apporté un appui à un projet Scan-TIC mis en œuvre par le Gouvernement nigérian, au moyen d'une enquête sur les indicateurs TIC axée sur les ménages et les particuliers et sur des secteurs spécifiques de l'économie. Cette enquête a été publiée et un portail Web national mis au point. Enfin, la CEA a également apporté son appui à l'Union africaine pour l'élaboration d'une convention régionale sur la cybersécurité, qui a été adoptée à la quatrième Conférence des ministres africains chargés des TIC, organisée en septembre 2012 à Khartoum.

34. En ce qui concerne l'information et le partage des connaissances, un réseau de téléc centres africains a été mis en place dans huit pays, regroupant 18 téléc centres communautaires et huit téléc centres nationaux et sous-régionaux. L'appui apporté par la CEA à ce réseau s'est poursuivi par le renforcement des capacités, la mise en place de plates-formes de partage des connaissances dans l'objectif de transformer le rôle des téléc centres communautaires en centre d'innovation. Trois projets novateurs ont bénéficié d'un appui pendant l'année écoulée: le Centre communautaire de ressources d'Ugunja au Kenya, qui a mis au point un procédé participatif pour la cartographie des villages fondé sur le logiciel libre d'accès OpenStreet Map qui a permis d'établir une carte en ligne du district d'Ugunja; le téléc centre communautaire de Nakasake en Ouganda qui a mis au point une application mobile, MFarmer, utilisant l'application libre d'accès FrontlineSMS pour lancer un service d'informations sur les marchés agricoles et de bulletins météorologiques par téléphonie mobile à l'intention des exploitants agricoles, et le téléc centre communautaire de Sengerema en Tanzanie, qui a lancé un service d'informations agricoles mobile et en ligne. En outre, la CEA a organisé plusieurs tables rondes électroniques pour faciliter des débats interactifs entre différentes parties prenantes sur le continent. Ces tables rondes comprennent des groupes chargés de faciliter la collaboration des personnes participant à l'exécution du programme de travail de la CEA, le Forum africain sur la gouvernance de l'Internet (<http://dgroups.org/groups/AfIGF>) et des débats en ligne pour l'antenne

africaine de l'initiative de gestion mondiale de l'information géospatiale (GGIM) (http://www.dgroups.org/groups/ggim_africa).

35. En tant que secrétariat du Forum africain sur la gouvernance de l'Internet, la CEA a organisé la première Conférence sur la gouvernance de l'Internet en octobre 2012 au Caire, afin d'établir une position africaine commune en vue du Forum sur la gouvernance de l'Internet, organisé en novembre 2012 à Bakou (Azerbaïdjan). Plusieurs ateliers et expositions de sensibilisation ont été organisés pour renforcer les capacités de plus de 800 décideurs et parties prenantes sur les questions liées au développement de la société de l'information. Une invitation en ligne lancée par le Centre des technologies de l'information pour l'Afrique (CTIA) sur les TIC et un développement véritable a attiré 32 participants des Comores, de Djibouti, de Gambie, du Kenya, d'Ouganda, du Rwanda et de la République-Unie de Tanzanie, qui ont achevé le module de formation et obtenu un certificat.

36. Les activités de la CEA pour promouvoir l'innovation ont inclus l'appui à un programme pilote de trois ans destiné à promouvoir des écoles rurales électroniques en langues africaines (ERELA) dans les écoles primaires du Cameroun, où des centaines d'étudiants utilisent un système informatique intégrant les langues locales; l'aide apportée à cinq jeunes innovateurs d'Éthiopie et du Sénégal qui ont fait un stage de neuf mois au laboratoire d'innovation CREATIC4AFRICA en Espagne et ont présenté leurs innovations basées sur les TIC à une manifestation spéciale organisée par la CEA et le CTIC en juin 2012 à Addis-Abeba; et le Prix de l'innovation pour l'Afrique (PIA) 2012 pour lequel 485 candidatures ont été reçues de 38 pays au titre de secteurs aussi divers que les TIC, la santé, l'agriculture et la sécurité alimentaire, et les technologies vertes. Deux lauréats (un Égyptien et un Algérien) ont été sélectionnés et leur profil établi. Les lauréats, les finalistes et certains candidats présélectionnés attirent l'attention de fabricants internationaux, de sociétés de financement et de centres de recherche-développement spécialisés. Parmi les autres initiatives lancées pendant l'année dans le domaine de l'innovation, on peut citer le premier indice de l'innovation en Afrique pour mesurer le potentiel d'innovation et les résultats des pays africains, et un projet pilote pluriannuel tirant parti de l'expérience en ingénierie biomédicale pour améliorer la santé en Afrique, dont l'objectif est d'améliorer les capacités autochtones africaines pour mettre en place et faire fonctionner du matériel médical.

37. S'agissant des STI, la CEA a entrepris des recherches sur les politiques y relatives, a fourni des conseils pratiques et une assistance technique les concernant et a appuyé des projets pilotes sur les nouvelles tendances dans ce domaine afin d'améliorer la capacité des États membres d'exploiter la science, la technologie et l'innovation (STI) aux fins du développement socio-économique durable. À cet égard, un appui technique a été fourni au Rwanda au titre de la consolidation du Fonds de dotation du Rwanda pour la science, la technologie et l'innovation et de la révision de sa structure de gestion et ses directives opérationnelles. En outre, le réseau de journalistes scientifiques est-africains a été lancé en 2012 pour créer une masse critique de journalistes scientifiques spécialisés capables de rendre l'information sur les sciences et la technologie plus accessible et plus facile à comprendre par le public.

38. Dans le domaine des services de géo-information, la CEA a continué à fournir un appui à l'élaboration et à la mise en place des infrastructures nationales de données spatiales (INDS), ainsi qu'à l'intégration des politiques en matière d'INDS et des politiques relatives à l'information géospatiale dans le processus de la politique et du Plan d'infrastructure nationale de l'information et de la communication (INIC). La CEA a mis au point diverses ressources en matière d'informations et de

connaissances, des applications et des services pour améliorer la disponibilité et l'utilisation de la géo-information aux fins du développement aux niveaux national, régional et sous-régional. Elle a également mis à jour plusieurs bases de données géospatiales régionales, y compris le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) ; le mécanisme d'échange de métadonnées ; le système de gestion de la santé et des situations d'urgence et sa base de données ; et l'application des géonymes qui sera utilisée par les États membres pour gérer leur nomenclature toponymique. La mise en œuvre du programme relatif au Référentiel géodésique africain (AFREF) s'est poursuivie en 2012 en collaboration avec les principaux partenaires et les détails logistiques de la mise en service des 30 récepteurs du système mondial de navigation par satellite (GNSS) ont été mis au point avec l'aide du service cartographique du Royaume-Uni.

39. Une assistance technique dans le domaine de la géo-information a été fournie au Gouvernement ghanéen en matière de mise en place d'un système national pour la dénomination et le numérotage des rues et le plan directeur national pour les systèmes d'identification des biens fonciers. La CEA a également participé à plusieurs activités et événements concernant le développement et la gestion de la géo-information, tels que le Forum mondial sur les questions géospatiales, qui s'est tenu en avril 2012 à Amsterdam, où elle a reçu le Prix Geospatial World Leadership Award for Making a Difference.

40. Dans le domaine des services de bibliothèque et de gestion de l'information, la bibliothèque de la CEA a élaboré le projet de réplication du répertoire institutionnel afin de fournir des mécanismes autonomes de mise à jour et de réplication du site du répertoire ou pour utiliser un site miroir de la bibliothèque, initialement au profit des cinq bureaux sous-régionaux et ultérieurement des universités et autres institutions à travers l'Afrique. De même, le projet relatif à *l'accès à l'information scientifique en Afrique* (ASKIA) a été lancé en 2012 en vue de mettre en place un guichet unique permettant aux chercheurs, universitaires, étudiants, économistes, responsables politiques et autres experts africains d'avoir accès à des connaissances et des informations scientifiques et socioéconomiques. Le portail en ligne interactif d'ASKIA est consultable à l'adresse : <http://askia.uneca.org/askia/>. La bibliothèque de la CEA a également fourni des services consultatifs et s'est lancée dans des activités de renforcement des capacités aux niveaux national et régional en vue de la mise en place de répertoires institutionnels et de la numérisation du contenu local. Un partenariat de collaboration a été établi entre la bibliothèque de la CEA et l'organisation Digital Divide Data pour élaborer un répertoire géo-spatial, contenant 5 000 cartes de l'ancien service des coordonnées de la CEA.

Commerce, infrastructures et intégration régionale

41. Les activités entreprises par la CEA au titre de ce sous-programme ont continué à être axées sur le renforcement de l'intégration régionale en Afrique grâce à l'intensification du commerce intra-africain et l'intégration physique, l'accent étant mis particulièrement sur le développement des infrastructures et la mise en valeur des ressources naturelles, conformément à la vision de l'Union africaine.

42. La cinquième édition de la publication phare de la CEA *État de l'intégration régionale en Afrique*, établie en collaboration avec la BAD, a été produite et lancée à la dix-neuvième Conférence des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenue en juillet 2012 à Addis-Abeba. Elle a été distribuée aux participants à la Conférence et aux principaux ministères des États membres dans le cadre d'une large couverture médiatique. Ce rapport a contribué à la décision de l'Union africaine d'adopter le Plan d'Action pour l'intensification du commerce intra-africain et la création de la zone de libre-échange

continentale. Il a également été publié sous forme électronique, ainsi que pour des applications mobiles, et a servi de support pour un documentaire sur le commerce intra-africain, ce qui a contribué à mettre en valeur les meilleures pratiques et à faire prendre conscience des défis. La couverture médiatique du rapport et le documentaire, qui est consultable sur différents sites, notamment la page en ligne de la gestion du savoir de la CEA (<http://knowledge.africa-devnet.org>) et You Tube, continuent à sensibiliser le public à travers le continent et ont été reconnus par les dirigeants politiques comme des références et des guides en ce qui concerne la création de la zone continentale de libre-échange et l'intensification du commerce intra-africain. En outre, en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), un cours d'information en ligne gratuit sur les différents chapitres du rapport a été lancé. La compilation de la sixième édition du rapport a débuté plus tard dans la période considérée et sera achevée au premier semestre de 2013. Elle mettra l'accent sur les éléments clefs du plan d'action de l'Union africaine pour l'intensification du commerce intra-africain et la mise en place de la zone continentale de libre-échange en aidant à accélérer l'harmonisation des politiques, des mesures, des programmes et des instruments commerciaux, en particulier dans les domaines essentiels suivants: règles d'origine; mesures de facilitation du commerce; instruments relatifs au transport; et les TIC et les informations concernant le commerce.

43. La CEA a entrepris une étude inspirée par le souhait de l'Union africaine de doubler le volume du commerce intra-africain en le portant de son niveau actuel de 10-12 % à 20-25 % dans les dix prochaines années et a publié un document intitulé « Rapport sur les flux commerciaux et les structures des échanges de l'Afrique », dont les conclusions et les recommandations ont été présentées à une réunion de hauts fonctionnaires tenue les 3 et 4 avril 2012 à Addis-Abeba. Le document fournit davantage de données sur la nature et l'ampleur des échanges intra-africains ventilés par produit, secteur et pays, lesquelles, combinées avec les conclusions de la recherche analytique figurant dans les quatrième et cinquième éditions du *Rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique*, enrichissent la base d'informations, contribuant ainsi à soutenir les progrès du continent vers l'établissement de la zone continentale de libre-échange et l'intensification du commerce intra-africain. Dans l'ensemble, le tableau dressé des flux commerciaux et des structures des échanges permettra aux États membres et autres partenaires du commerce africain de formuler des politiques commerciales avisées qui tiendront compte des avantages comparatifs qui existent en Afrique, contribuant ainsi à aider le commerce intra-africain à atteindre les niveaux visés. En outre, les matériaux et les méthodes de l'étude ont été utilisés dans le cadre de l'atelier de formation conjoint CEA/MEFMI sur l'intégration régionale, les zones de libre échange, les douanes et les unions monétaires, organisé du 23 au 25 juin 2012 Addis-Abeba.

44. Mettant l'accent sur l'accélération du rythme de l'établissement de la Communauté économique africaine, la CEA a procédé à des travaux sur le terrain pour recenser certaines des pratiques optimales dans les domaines thématiques d'intégration du commerce et du marché, la libre circulation des personnes et le droit d'établissement, le transport et la communication et la convergence macro-économique dans les régions de la CAE, du COMESA et de la CEDEAO. Plusieurs pratiques optimales ont été cataloguées et seront partagées à l'échelle du continent pour aider les communautés économiques régionales à bénéficier mutuellement de leurs expériences en matière de transposition et d'adaptation des pratiques optimales. Donnant suite aux recommandations de la septième session du Comité du commerce et de la coopération et de l'intégration régionales qui s'est tenue en novembre 2011 à Accra, la CEA a entrepris une étude sur *les échanges transfrontaliers informels en Afrique*. Le rapport de l'étude décrit l'importance des échanges transfrontaliers informels en Afrique et les outils et instruments pour évaluer leur contribution. Les conclusions de l'étude ont été présentées à la huitième

session du Comité du commerce et de la coopération et de l'intégration régionales en février 2013 à Addis-Abeba. La mise en œuvre des recommandations du rapport contribuera à créer des emplois et des moyens de subsistance pour de nombreux Africains. Les conclusions de l'étude contiennent des informations précises sur les échanges transfrontaliers, ce qui permettra aux pays africains de saisir les possibilités offertes par leurs avantages comparatifs.

45. Donnant suite aux recommandations de la réunion conjointe du Groupe d'experts CEA/CUA tenue en novembre 2011 sur la mise en valeur de la bioénergie moderne, un rapport sur le cadre et les orientations en matière de bioénergie a été établi dans le cadre d'un processus de consultation large et inclusif et présenté à la Semaine africaine de l'énergie, qui s'est tenue en novembre 2012 à Addis-Abeba. Sur la base de ce rapport, des résolutions sur la mise en valeur de la bioénergie en Afrique ont été formulées et présentées à la réunion des ministres de l'Union africaine chargés de l'énergie, tenue le 16 novembre 2012 à Addis-Abeba, qui les a approuvées. Les cadre et orientations ont été adoptés par la suite par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en janvier 2013. Le cadre sera publié sur les sites des Nations Unies, ainsi que dans les communautés économiques régionales dans toutes les langues de l'Union (arabe, français, anglais et portugais). Le cadre servira également de guide destiné à aider les États membres à élaborer et appliquer les politiques et stratégies de bioénergie durable et à en assurer le suivi.

46. La huitième session du Comité du commerce et de la coopération et de l'intégration régionales s'est tenue du 6 au 8 février 2013 à Addis-Abeba et a réuni de hauts fonctionnaires et des experts des ministères chargés de la coopération et de d'intégration régionales, des représentants de la CUA et des communautés économiques régionales. Elle a été précédée d'un atelier régional sur l'incorporation de l'intégration régionale dans les programmes de développement en Afrique, auquel ont assisté tous les participants à la réunion du Comité. Un rapport portant sur les résultats d'une enquête exhaustive concernant les progrès accomplis dans l'incorporation des programmes, protocoles, décisions et activités d'intégration régionale dans les stratégies et plans nationaux de développement des États membres a été présenté à l'atelier. La réunion du Comité, qui portait essentiellement sur l'incorporation de l'intégration régionale au niveau national, a examiné l'évolution de la situation des échanges à l'échelle régionale et internationale, a mis en évidence des cas de meilleures pratiques en matière d'intégration régionale en Afrique, évalué les programmes anciens et ceux en cours de la CEA relatifs au commerce et à l'intégration régionale et a examiné les priorités du programme de travail de l'exercice biennal 2014-2015. Se fondant sur les délibérations de l'atelier régional et celles de sa propre session, le Comité a examiné les grandes options et proposé des recommandations visant à la création de conditions permettant d'améliorer l'environnement commercial et d'accélérer l'intégration régionale en Afrique.

47. Les activités menées par la CEA à travers le Centre africain pour les politiques commerciales ont essentiellement comporté des ateliers et des séminaires, des études et des services consultatifs techniques qui sont classés en trois groupes principaux, à savoir : les activités axées sur les communautés économiques régionales, les activités destinées à aider les États membres, et celles entreprises en collaboration avec des organisations partenaires.

48. La CEA a fourni des services consultatifs techniques et organisé des ateliers, des séminaires et autres activités de formation à l'intention de la CEDEAO, de la CAE et de la SADC dans les domaines suivants : commerce et environnement, accords de partenariat économique, négociations de l'OMC, aide pour le commerce, *African Growth and Opportunity Act (AGO)*, facilitation du commerce et

gestion des corridors, commerce et égalité entre les sexes, et commerce électronique. Ces activités de formation ont porté sur les outils d'analyse des marchés et les techniques de modélisation dans les négociations commerciales et la conception et la formulation des politiques commerciales dans les États membres. En raison de la prise de conscience suscitée et des compétences créées grâce à la formation, les communautés économiques régionales ont demandé des logiciels supplémentaires pour appliquer les méthodes récemment apprises. En outre, la CEA appuie l'acquisition de logiciels et la souscription d'abonnements pour leur entretien de sorte que les communautés économiques régionales aient des services pleinement opérationnels dans le domaine des politiques commerciales. L'appui de la CEA à la CEDEAO et à la SADC en matière d'élaboration de stratégies d'aide au commerce a inclus un atelier de validation sur l'examen du modèle d'activité du groupe du corridor de Walvis Bay en tant que modèle pour la durabilité des institutions chargés de la gestion des corridors, qui a été organisé du 2 au 4 juillet 2012 à Walvis Bay (Namibie). Les idées générées par les exposés et les discussions sur l'étude ont débouché sur des recommandations concernant le suivi à assurer par l'African Corridor Management Alliance, entité appuyée par la CEA.

49. Suite à la demande d'aide financière et technique adressée à la CEA par la Lesotho Electricity Authority, un atelier national sur le partenariat public-privé pour le développement du secteur des énergies renouvelables du Lesotho a été tenu du 4 au 6 décembre 2012 à Maseru. Les connaissances acquises à cet atelier bénéficieront également à la région de la SADC, qui enregistre un déficit énergétique croissant, car les résultats du partenariat en question contribueraient à l'intégration régionale, grâce à l'exploitation et au commerce transfrontaliers de l'électricité. En outre, la CEA a fourni un appui technique au secrétariat de la SADC pour l'élaboration de son cadre stratégique pour le commerce électronique, qui a été adopté par les ministres de la SADC chargés des télécommunications, des services postaux et des technologies de l'information et de la communication à une réunion qu'ils ont tenue en novembre 2012 à Balaclava (Maurice).

50. La CEA a fourni un appui technique pour l'élaboration de la stratégie nationale de mise en œuvre de l'AGOA dans certains pays qui en sont bénéficiaires comme le Botswana et l'Éthiopie. Elle a également continué à fournir un appui technique à l'Alliance africaine pour le commerce électronique dans divers domaines, y compris l'élaboration de directives pour la mise en place du guichet unique en Afrique ; la formation à la facilitation du commerce transfrontalier grâce à l'utilisation de guichets uniques ; ainsi que l'élaboration du cadre juridique pour l'établissement de l'ACMA (African Corridor Management Alliance).

51. Faisant suite au premier Forum sur le commerce en Afrique qui s'est tenu en novembre 2011 à Addis-Abeba, le deuxième Forum du même nom s'est tenu au même lieu en septembre 2012. Ce dernier a adopté le cadre stratégique de mise en œuvre et les recommandations concernant quatre domaines thématiques du Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain, à savoir : le renforcement des capacités de production, la facilitation du commerce, les infrastructures pour le commerce et le financement du commerce et des investissements, ainsi que la mise en place de la zone continentale de libre-échange. Les recommandations sur l'intensification du commerce intra-africain et le cadre stratégique de mise en place de la zone continentale de libre-échange ont été l'objet de la réunion des ministres africains du commerce qui s'est tenue en novembre 2012 à Addis-Abeba.

52. En collaboration avec plusieurs organismes partenaires, notamment ONU-Femmes, le Centre du commerce international et la BAD, la CEA a organisé plusieurs ateliers et formations sur des questions intersectorielles touchant au commerce. Parmi les ateliers, il y a eu un atelier continental sur la prise en

compte de l'égalité entre les sexes dans les politiques commerciales qui s'est tenu du 12 au 14 novembre 2012 à Accra, la réunion de la SADC sur les accords de partenariat économique, la stratégie du commerce électronique de la SADC et l'intégration de la politique commerciale dans ses programmes de développement nationaux, et plusieurs forums consultatifs nationaux sur la politique commerciale au Burundi, en Côte d'Ivoire, en République-Unie de Tanzanie, au Soudan du Sud et au Togo. En outre, en collaboration avec l'Institut ouest-africain de gestion financière et économique, la CEA a organisé du 22 avril au 2 mai 2012 à Freetown un séminaire régional sur le commerce international, les taxes et les politiques de l'Afrique de l'Ouest qui a réuni 30 hauts fonctionnaires venant de la Gambie, du Ghana, du Liberia, du Nigeria et du pays hôte. Un atelier régional de formation sur la diversification des exportations et la facilitation du commerce pour renforcer le commerce intra-africain, organisé à l'intention des responsables du commerce africain a également eu lieu du 5 au 7 septembre 2012 à Addis-Abeba.

La problématique hommes-femmes et les femmes dans le développement

53. Renforcer la capacité des États membres d'accélérer la réalisation de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes conformément aux engagements régionaux et internationaux ont continué de guider les travaux de la CEA au titre de ce sous-programme. Faisant fond sur les résultats obtenus en 2011, les réalisations accomplies en 2012 comprenaient la mise en œuvre des plates-formes d'outils et de connaissances élaborées par le sous-programme, la conduite d'études approfondies sur les questions clés d'égalité entre les sexes afin d'élargir les connaissances sur la problématique hommes-femmes et la fourniture de services consultatifs techniques répondant aux besoins des États membres.

54. La CEA a continué à renforcer la capacité des États membres de recueillir et analyser des données ventilées par sexe, d'intégrer la modélisation des politiques relatives à la problématique hommes-femmes, de mettre au point et de diffuser des outils appropriés, ainsi que de mettre en place des plates-formes permettant aux États membres de partager les connaissances.

55. La mise en œuvre de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) est entrée dans une nouvelle phase élargie en 2012 avec le recueil de données et l'affinement de cet outil dans 14 pays, à savoir : le Botswana, le Burundi, le Cap-Vert, le Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, la Gambie, le Kenya, le Malawi, le Mali, la République démocratique du Congo, le Sénégal, le Togo et la Zambie. Le processus de l'IDISA dans ces pays a été inclusif et a fait collaborer les bureaux de statistique, les ministères de la promotion de la femme, de la sécurité sociale, des finances, du travail, de l'éducation, du commerce et de la santé, le secteur privé et les organisations de la société civile, pour mettre en place des bases de données, élaborer des indicateurs, établir les rapports et produire l'IDISA national. Cela a permis à la Gambie, par exemple, de mettre en œuvre certaines des recommandations de l'étude afin de renforcer davantage les activités des ministères sectoriels en matière d'égalité entre les sexes. Le Malawi a pour sa part utilisé les indicateurs de l'IDISA pour contribuer à la dimension sexospécifique de sa stratégie de croissance et de développement. La CEA a également apporté à la Commission pour l'égalité des sexes en Afrique du Sud et à ses partenaires une aide technique portant sur l'utilisation de l'IDISA aux fins d'une mise en œuvre efficace du mandat de ladite commission. Cette aide a renforcé les capacités de la commission et a préparé le pays la deuxième phase de la mise en œuvre de l'IDISA. Cet indicateur a permis aux États membres d'examiner et d'évaluer leurs résultats concernant la réalisation des engagements relatifs à l'égalité entre les sexes, notamment le recensement des insuffisances et leur traitement dans leurs politiques et stratégies.

56. S'agissant de la promotion de l'autonomisation des femmes, la CEA a procédé à un examen de l'état de la mise en œuvre de la stratégie de suivi des recommandations de 2009 de Beijing+15 dans 30 pays. Il ressort de cet examen que des stratégies nationales ont été élaborées en vue de promouvoir l'autonomisation économique des femmes grâce à la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, la protection sociale et l'utilisation de la technologie d'information et de communication. Par exemple, le Cameroun a formé plus de 96 000 femmes à l'utilisation des TIC dans le cadre de son programme «100 000 femmes horizon 2012». Plusieurs pays ont accompli des progrès dans le financement des programmes relatifs à la problématique hommes-femmes et 11 d'entre eux (Cameroun, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gambie, Kenya, Maroc, Maurice, Mauritanie, République-Unie de Tanzanie et Zambie) ont élaboré des politiques nationales en la matière et exécutent actuellement des budgets soucieux de l'égalité entre les sexes. L'examen en question indique également que l'Algérie, l'Érythrée, le Maroc, la Mauritanie et le Niger ont recouru aux systèmes de quotas et de la discrimination positive pour promouvoir la participation politique des femmes dans l'administration nationale et locale.

57. Plusieurs activités ont été entreprises au cours de l'année pour enrichir la base des connaissances sur la problématique hommes-femmes afin d'appuyer les États membres dans l'intégration de cette problématique dans les programmes sectoriels à l'échelle nationale. Le réseau électronique pour les mécanismes nationaux pour la promotion de l'égalité des sexes en Afrique a servi d'outil pour le partage des pratiques optimales et importants progrès observés dans les mécanismes nationaux de l'Égypte, de la Gambie, du Ghana, du Kenya, du Nigéria et du Zimbabwe. Il continuera de servir de plate-forme d'apprentissage et d'échange régulier entre les mécanismes nationaux en Afrique. En outre, une discussion en ligne sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes nationaux, qui a été organisée en juin 2012, a permis à l'Égypte, l'Éthiopie, la Gambie, le Ghana, le Kenya, Maurice, le Nigéria, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe de partager leurs expériences et de faire connaître leurs réalisations dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en Afrique. La CEA a continué à développer l'Observatoire des droits de la femme africaine, un outil stratégique de plaidoyer qui facilite le partage de l'information et le réseautage sur les questions des droits des femmes en Afrique. L'Observatoire suit les progrès que les États africains font en matière de promotion des droits de la femme conformément aux engagements mondiaux et régionaux. Un atelier de formation organisé à l'intention des équipes nationales du réseau électronique et des responsables de la coordination de l'Observatoire des droits de la femme africaine s'est tenu en juillet 2012 à Addis-Abeba pour faire mieux connaître la façon dont le réseau électronique et l'Observatoire peuvent être utilisés par les mécanismes pour la promotion de l'égalité entre les sexes et d'autres partenaires aux fins de la promotion de l'égalité entre les sexes et les droits de la femme en Afrique.

58. Parmi les supports de connaissances on peut citer un *recueil de bonnes pratiques sur l'intégration de la problématique hommes-femmes* qui présentait de bonnes pratiques utilisées au Cameroun, au Maroc, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda et en Sierra Leone, ainsi qu'une initiative régionale mise en œuvre en Afrique australe. Les études de cas montrent que l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le développement local et la décentralisation peut faire progresser l'égalité des sexes et permettre d'accomplir des résultats significatifs, en particulier au profit des pauvres. Ces études apportent également des éléments sur des interventions concrètes que les pays pourraient utiliser afin de renforcer les capacités en matière de problématique hommes-femmes et la responsabilisation des structures de gouvernance locale. Le *Guide de référence pratique pour intégrer une perspective sexospécifique et la production des ménages dans les budgets, les politiques et les*

comptes nationaux (2003) a été révisé et actualisé et a été mis à l'essai à Djibouti et au Ghana pour la conduite d'enquêtes sur le budget-temps dans le but de créer des comptes satellites et des modèles macroéconomiques intégrant les sexes. En outre, le guide des enquêtes sur le budget-temps et la modélisation économique soucieuse de l'égalité des sexes a été utilisé en Éthiopie, au Ghana, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Zimbabwe.

59. En tant que contribution aux activités entreprises à l'échelle du système des Nations Unies pour lutter contre la violence sexiste et la violence à l'égard des femmes, la CEA a effectué une cartographie et une étude régionales sur la violence subie par les femmes dans le cadre du commerce informel transfrontalier dans les huit pays suivants : Cameroun, Éthiopie, Maroc, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Zambie et Zimbabwe. Les rapports nationaux ont fourni des informations sur l'ampleur de ce problème au niveau du commerce transfrontalier et ont fait des recommandations pour y remédier. Une réunion de groupe d'experts, organisée pour valider le rapport de synthèse a rassemblé 38 participants venant de la CUA, du NEPAD, de la CEDEAO, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), du COMESA, d'organisations régionales de la société civile (dont FEMNET, Akina Mama Wa Africa, Sonke Gender Justice et IPPFARO) et du monde universitaire, ainsi que des experts en matière de problématique hommes-femmes et de commerce ou représentant d'autres organismes des Nations Unies. Le rapport final et la fiche d'information qui l'accompagne constitueront pour les États membres une source de renseignements et un outil pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes régionaux et nationaux destinés à la lutte contre ce phénomène répandu qu'est la violence à l'égard des femmes dans le cadre du commerce transfrontalier informel en Afrique. La plupart des États membres ont mis en place des stratégies nationales et locales destinées à prévenir cette violence et à y répondre, le Zimbabwe étant le pays qui montre le chemin en établissant un centre de services intégrés pilote où les femmes survivantes de violences reçoivent une aide médicale, psychologique et juridique.

60. Des services consultatifs ont été fournis à la demande aux États membres ayant besoin d'appui technique en matière d'utilisation des outils et méthodologies mis au point par la CEA. De tels services ont été apportés au Gouvernement botswanais en vue de renforcer sa capacité d'élaboration et de mise en œuvre d'un cadre pour l'intégration de la dimension sexospécifique en matière de finances publiques, ainsi qu'à l'Ouganda pour achever la mise au point d'un projet de plan directeur en matière de changements climatiques prenant en compte la dimension sexospécifique.

Activités sous-régionales en faveur du développement

61. Relever les difficultés particulières auxquelles sont confrontées les différentes régions de l'Afrique en matière de développement nécessite souvent l'adoption d'une approche sous-régionale, laquelle est illustrée au sein de la CEA par l'existence de cinq bureaux sous-régionaux répartis dans les cinq sous-régions de l'Afrique et situés dans les villes suivantes: Rabat pour l'Afrique du Nord, Niamey pour l'Afrique de l'Ouest, Yaoundé pour l'Afrique centrale, Kigali pour l'Afrique de l'Est et Lusaka pour l'Afrique australe. Les activités de ces bureaux sont définies selon les besoins et les priorités propres à chacune des sous-régions. Toutefois, une des priorités principales pour ces cinq bureaux est de promouvoir et d'accélérer à l'échelle sous-régionale le processus d'intégration régionale, en dirigeant l'exécution des activités opérationnelles destinées à répondre aux priorités spécifiques de chacune des cinq sous-régions, dans le cadre global des activités et des priorités de l'Union africaine et du NEPAD.

62. Les bureaux sous-régionaux ont poursuivi cet objectif en renforçant les partenariats avec les principales communautés économiques régionales, à savoir l'UMA, la SADC, la CAE, l'IGAD, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

63. Les bureaux sous-régionaux ont continué à intensifier leur appui aux États membres et aux communautés économiques régionales, en renforçant leur capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes macroéconomiques et sectoriels harmonisés dans les domaines du commerce, de l'infrastructure, de la mise en valeur des capacités humaines, de la prise en compte des questions sexospécifiques, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. À cette fin, ils ont organisé divers ateliers et réunions et en ont assuré les services, notamment la session annuelle de leur propre comité intergouvernemental d'experts (CIE). Ils ont aussi participé aux réunions des organes de décision des principales communautés économiques régionales et ont fourni, à la demande des États membres, des communautés économiques régionales et d'autres organisations intergouvernementales une assistance technique concernant des questions institutionnelles et sectorielles, en appui aux efforts d'intégration. Ils ont également continué à faire office d'antennes sous-régionales pour la collecte des données, la gestion du savoir et le réseautage afin d'étendre la présence de la CEA.

64. Les bureaux sous-régionaux ont également compilé et diffusé des rapports et des études portant sur diverses questions économiques et sociales, qu'ils ont soumis aux CIE. Ils ont, en outre, continué à intensifier leur collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et à renforcer leur participation aux activités des équipes de pays des Nations Unies, en appui à la mise en œuvre des objectifs de développement adoptés au plan international, notamment les OMD. Par ailleurs, ces bureaux ont réalisé des progrès dans le renforcement de la coordination des activités des Nations Unies à l'échelle sous-régionale, conformément au mandat qui leur est confié par le Mécanisme de coordination régionale (MCR), notamment l'exécution des activités conjointes au niveau sous-régional convenues par les groupes thématiques du MCR.

65. En général, la principale priorité des bureaux sous-régionaux au cours de l'année écoulée a été la mise en œuvre du programme pluriannuel de coopération convenu entre ces bureaux et les communautés économiques régionales respectives. La section suivante présente quelques résultats concrets obtenus par chaque bureau dans le cadre des programmes pluriannuels.

Activités sous-régionales en faveur du développement en Afrique du Nord

66. Le programme de travail du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord a continué d'être déterminé par les conséquences de l'instabilité sociale et politique de ce qu'on a appelé le « Printemps arabe » de 2011 et la récession en Europe, qui ont affecté et modifié les priorités de développement dans la région. Dans ce contexte, les interventions du Bureau ont continué d'être axées sur la fourniture d'appui stratégique et l'exécution d'activités opérationnelles concernant l'élaboration et la mise en œuvre de politiques macroéconomiques et sectorielles harmonisées. Ces activités ont porté sur les domaines prioritaires pour la sous-région liés à l'intégration économique, notamment la coopération entre l'UMA et les autres communautés économiques, la mobilité des travailleurs au sein d'un Maghreb intégré, le développement durable et les TIC au service du développement.

67. En matière d'élaboration de politiques et de plaidoyer, le Bureau sous-régional a élaboré un certain nombre de rapports et d'analyses sur les politiques, qui ont servi à la formulation de recommandations dans les domaines de la transformation économique et sociale, de l'emploi des jeunes, de l'économie verte, de la sécurité alimentaire, de l'intégration financière, de la transition énergétique, de la problématique hommes-femmes et de la gouvernance qui deviennent de plus en plus pertinents et importants dans la sous-région. Tout en renforçant l'engagement des États membres par rapport aux principes et aux questions prioritaires de développement durable, le Bureau a contribué à forger un consensus et à parvenir à des positions et à des recommandations concrètes pour la promotion de l'intégration efficace des trois piliers du développement durable, dont la dimension humaine. En particulier, les États membres ont adopté des recommandations et stratégies novatrices à mettre en œuvre aux plans national et régional afin de mieux s'attaquer aux facteurs qui constituent des entraves à la transformation structurelle des économies de l'Afrique du Nord. Ces stratégies et recommandations se résument comme suit: libérer le potentiel de l'Afrique du Nord en tant que pôle régional de croissance pour l'Afrique; renforcer la protection sociale en Afrique du Nord; promouvoir l'égalité entre les sexes; promouvoir l'intégration financière et la gouvernance régionale; convertir le potentiel commercial de la région en croissance; définir les priorités de l'Afrique du Nord en ce qui concerne la mise en œuvre des conclusions de Rio+20 et mobiliser les acteurs régionaux pour l'intégration régionale dans le Maghreb.

68. Les activités du Bureau sous-régional ont contribué à renforcer l'établissement de réseaux d'échange d'informations et de connaissances avec le secteur privé, les organisations de la société civile, l'UMA et les organismes des Nations Unies, conformément au Plan d'activité 2010-2012 de la CEA. Le Bureau sous-régional a également renforcé son réseau d'universitaires, de chercheurs et d'institutions travaillant sur le commerce international, la croissance et l'intégration régionale. Suite à une recommandation des États membres, le Colloque économique méditerranéen, qui a contribué au partage des connaissances et à favoriser une meilleure compréhension des questions économiques revêtant un intérêt pour la région, est devenu un événement annuel et le « *rendez-vous* » incontournable des experts s'intéressant au développement de la sous-région et à ses relations avec les autres sous-régions. Le colloque de 2012 a porté sur le thème « Le commerce dans les pays méditerranéens dans le contexte des transitions politiques en cours: problèmes et perspectives ». Cet événement a contribué à resserrer les liens entre les praticiens du développement/décideurs et les milieux universitaires en Afrique du Nord.

69. Trois nouveaux réseaux ont été établis dans le cadre des plates-formes sous-régionales de connaissances, qui portent sur les énergies renouvelables, la protection sociale et l'intégration financière. Ces communautés de pratique ont servi de cadre pour l'échange d'informations et d'idées entre les membres. Les plates-formes ont été mises à profit pour diffuser un certain nombre de rapports et de supports de données d'expérience produits par le Bureau sous-régional. Par ailleurs, le Bureau a révisé et redynamisé son Observatoire de l'intégration régionale de l'Afrique, dont il procède actuellement à la mise à jour du contenu.

70. Au titre des partenariats et des activités conjointes, le Bureau sous-régional a accompli des progrès dans le renforcement de ses partenariats avec les parties prenantes régionales, notamment l'UMA. Plusieurs activités ont été conjointement organisées dans le cadre du programme pluriannuel 2010-2012: un atelier sur l'harmonisation de la cyberlégislation en Afrique du Nord ; une réunion de groupe d'experts sur l'intégration financière et la gouvernance régionale en Afrique du Nord; une réunion de groupe d'experts sur la situation en matière de protection sociale en Afrique du Nord à la

lumière des questions démographiques actuelles ; une réunion de groupe d'experts sur Rio+20; et un atelier à l'intention des médias régionaux portant sur la troisième édition du Rapport sur la gouvernance en Afrique. La réunion du Comité intergouvernemental d'experts, qui a mis l'accent sur le commerce intra-régional et l'évaluation du potentiel commercial dans les pays du Maghreb arabe, a inclus une séance spécifique sur l'intégration régionale, à laquelle les responsables de l'UMA ont pris une part active. Par ailleurs, le Bureau sous-régional a facilité la participation des responsables de l'UMA à plusieurs événements clés organisés au siège de la CEA, dont le huitième Forum pour le développement de l'Afrique, ainsi que la participation de l'Afrique du Nord à la réunion régionale de préparation à Rio+20.

71. Le Bureau sous-régional a pris une part active aux activités des équipes de pays de l'ONU, particulièrement en Égypte, au Maroc et en Tunisie. Cela a permis de renforcer le réseau du Bureau sous-régional et son auditoire, garantissant un impact plus important au niveau de chaque pays. Cette participation a contribué à donner aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement de chacun de ces pays une perspective sous-régionale. En outre, le Bureau sous-régional collabore avec le Bureau régional arabe du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la Ligue des États arabes, au sein du Comité directeur interinstitutions chargé de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014. En étroite collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies respectives, le Bureau sous-régional a apporté une assistance aux États membres lors de leurs évaluations nationales des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de la CIPD. Cette évaluation a été effectuée au moyen d'un questionnaire standard, et le Bureau sous-régional s'est vu confié la tâche d'assister et de suivre le processus au niveau de quatre pays d'Afrique du Nord. Une conférence régionale sur la population devrait se tenir dans le cadre du processus de la CIPD.

72. Au chapitre du renforcement des capacités, le Bureau sous-régional a apporté un soutien technique à ses États membres dans le cadre de missions techniques consultatives directives et à travers ses activités avec les équipes de pays des Nations Unies dans les sept États membres de la sous-région. La Mauritanie a bénéficié d'une assistance pour la conception d'un cadre institutionnel intégré pour la mise en place de bureaux privés de placement. Une assistance technique a également été apportée à Notre Algérie bâtie sur de nouvelles idées (NABNI), une coalition d'organisations algériennes de la société civile luttant pour une meilleure gouvernance en Algérie, pour la préparation d'un rapport intitulé : « Algérie 2020 », qui a été lancé en janvier 2013. À la demande du gouvernement marocain, le Bureau sous-régional a collaboré avec la Commission économique pour l'Europe (CEE) afin de réaliser une étude de performance environnementale, un outil stratégique clef pour le Maroc qui a récemment adopté une charte nationale pour l'environnement et le développement durable. En collaboration avec la Division de statistique de l'ONU et l'Agence européenne pour l'environnement, des consultations et des ateliers de formation ont été tenus sur les statistiques et la comptabilité de l'eau, au cours desquels le Maroc a été choisi pour la phase pilote de la mise en œuvre d'un système de statistiques de l'eau à l'échelle nationale.

Activités sous-régionales de développement en Afrique de l'Ouest

73. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest a poursuivi la mise en œuvre des activités prévues au programme de travail pour 2012–2013 et a donné suite aux recommandations faites par les États membres à la quinzième session du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique de l'Ouest. Il a mis en œuvre son programme de travail en collaboration avec les principaux

partenaires régionaux, notamment la CEDEAO, les organisations intergouvernementales et d'autres partenaires de coopération, en vue de renforcer le développement et l'intégration de la région de l'Afrique de l'Ouest.

74. Le Bureau a organisé, en mars 2012 à Bamako, la quinzième réunion du CIE à laquelle ont pris part 11 des 15 États membres et dont l'objet était d'examiner la mise en œuvre du programme de travail du Bureau et de formuler des recommandations. La réunion du CIE a porté entre autres sur le développement économique et social dans la région, la possibilité pour l'agriculture de renforcer la croissance et le développement conformément à la Vision 2020 de la CEDEAO. Les experts ont souligné la nécessité de l'autosuffisance dans la pérennisation du développement et de l'intégration de la région, en dépit des perspectives économiques mondiales, et celle d'intensifier le processus d'industrialisation pour ajouter de la valeur aux abondants produits primaires dans la région. Ils ont également mis en exergue la nécessité de procéder à des réformes structurelles et à la mécanisation afin de créer des emplois (en particulier en faveur des jeunes), d'accélérer la réduction de la pauvreté, d'accroître la création de valeur ajoutée ainsi que la contribution du secteur agricole à l'emploi, à la croissance économique et à l'intégration régionale. Ils ont réaffirmé la nécessité pour les gouvernements d'intensifier leurs efforts de mobilisation des ressources intérieures et régionales afin de combler le déficit en matière de financement du développement.

75. Le CIE a également invité instamment la CEA et d'autres partenaires de développement à aider au renforcement de la capacité des bureaux nationaux de statistique de collecter des données, y compris des données ventilées par sexe. Il a invité instamment la CEA à collaborer avec la Commission de la CEDEAO pour aider les États membres à formuler et mettre en œuvre des politiques nationales appropriées en matière de problématique hommes-femmes. En outre, il a exhorté le Bureau sous-régional à: a) contribuer au renforcement des capacités des États membres pour la collecte et l'harmonisation des méthodes de collecte de données, b) aider à renforcer les liens de collaboration avec les centres de réflexion de la sous-région et œuvrer en collaboration avec eux à la fourniture d'une assistance technique aux États membres, et c) veiller à la publication en temps opportun des rapports de recherche et à la diffusion de leurs résultats auprès des utilisateurs.

76. Pour appliquer certaines des recommandations du CIE, le Bureau sous-régional a organisé, en mars 2012 à Bamako, un atelier sur le thème « Promotion d'une démarche de développement de l'agriculture en Afrique de l'Ouest fondée sur des chaînes de valeur ». Deux publications isolées, *L'exploitation du potentiel de l'agriculture au service de la croissance et du développement* et *L'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le développement des chaînes de valeur agricoles*, ont été rédigées et présentées à l'atelier. Les participants ont recommandé entre autres la nécessité de garantir la fourniture d'intrants de même que d'autres facteurs de production tels que le matériel agricole, d'adopter des réformes visant à faciliter l'accès des promoteurs des agro-industries et des petits exploitants à la terre sans distinction de sexe et de favoriser la promotion des chaînes de valeur agricoles.

77. Deux réunions de groupe spécial d'experts se sont tenues l'une à la suite de l'autre en juin 2012 à Lomé. La première, portant sur le renforcement de la capacité des États d'Afrique de l'Ouest d'exploiter les énergies renouvelables pour fournir de l'électricité, réduire la pauvreté et atténuer les changements climatiques, a permis d'examiner les moyens de s'y prendre pour améliorer la croissance économique, ainsi que les indicateurs sociaux et s'attaquer aux problèmes environnementaux, faire preuve d'esprit d'innovation et assurer la durabilité dans la production et l'utilisation des énergies

renouvelables. La seconde concernait les programmes d'intégration régionale et la plate-forme des organisations intergouvernementales d'Afrique de l'Ouest pour la coopération régionale. Elle a aussi traité des obstacles à l'intégration régionale tels que ceux relatifs au droit de résidence et au droit de citoyenneté dans la région.

78. Le Bureau sous-régional a poursuivi son assistance technique au Gouvernement nigérien en renforçant sa capacité de concevoir son cadre macroéconomique à moyen et à long terme et son plan de modernisation de l'État. Commencée en 2011, cette assistance est alignée sur le plan quinquennal de développement du Gouvernement et elle vise à aider ce dernier à s'attaquer à la pauvreté, à renforcer les programmes tendant au développement durable et à moderniser et améliorer les services fournis grâce à des réformes du secteur public.

79. Le Bureau sous-régional a collaboré avec l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) à l'organisation de deux cours de formation à l'intention de responsables du Gouvernement nigérien sur l'élaboration de la stratégie de développement à long terme et de la vision, en s'inspirant de l'expérience des pays voisins tels que le Bénin et le Mali. Cette stratégie comprend un soutien au renouvellement de l'administration publique du Niger dans les domaines de la gestion des ressources financières et humaines. Au moyen de l'appui technique du Bureau sous-régional, une procédure-cadre et un manuel ont été élaborés et lancés en juin 2012.

80. Dans le courant du dernier trimestre de 2012, le Bureau sous-régional a lancé un bulletin hebdomadaire en vue d'améliorer son programme de sensibilisation du public, en mettant en lumière ses principaux travaux de recherche, ses publications et ses rapports afin de faire mieux comprendre ses activités par le public.

81. Dans le contexte du slogan « La CEA unie dans l'action », le Bureau sous-régional a participé à un certain nombre d'activités organisées conjointement avec d'autres divisions de la CEA, notamment l'appui au programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, au MAEP et aux activités liées aux OMD relatives au renforcement de l'intégration régionale et à la mise en œuvre du NEPAD en Afrique de l'Ouest. L'objectif principal pour 2012 a consisté à promouvoir le développement de chaînes de valeur agricoles, avec comme aboutissement la participation des bureaux sous-régionaux à la Conférence internationale sur les chaînes de valeur au service du développement agricole et rural, tenue du 6 au 9 novembre 2012 à Addis-Abeba, en vue d'étudier le développement des chaînes de valeur du point de vue des petits exploitants agricoles africains. Le Bureau sous-régional a également pris part aux débats sur le programme de développement pour l'après-2015 pour l'Afrique, y compris à la treizième session du Mécanisme de coordination régionale en Afrique (MCR-Afrique) en novembre 2012 à Addis-Abeba.

Activités sous-régionales en faveur du développement en Afrique centrale

82. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale a exécuté plusieurs activités en application de son mandat, qui consiste à promouvoir l'intégration régionale et renforcer les capacités des États membres, des communautés économiques régionales, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile dans la sous-région de l'Afrique centrale. Au nombre des activités figuraient deux réunions de groupes spéciaux d'experts, une réunion consultative et un forum et, à la demande des États membres et des communautés économiques

régionales dans le cadre du programme pluriannuel, la production de plusieurs rapports, la fourniture de services consultatifs et la diffusion d'informations et de connaissances.

83. Deux réunions de groupes spéciaux d'experts ont été tenues au cours de la période à l'examen. La première, portant sur le thème « Évaluation des mesures de facilitation du commerce et des transports dans les corridors de transit en Afrique centrale », a eu lieu en mai 2012 à Douala (Cameroun). Elle a donné l'occasion aux participants de mettre en commun les données d'expérience sur la gestion des couloirs de transit, d'identifier les entraves au commerce au sein des communautés économiques régionales et de souligner la nécessité de mettre en œuvre les mesures de facilitation en place dans la sous-région. Les participants ont recommandé que les communautés économiques régionales entreprennent ou renforcent le partage d'informations sur les produits de base commercialisables existants et renforcent leurs capacités en matière d'harmonisation de politiques et programmes et d'uniformisation des normes, et que les États membres relient les différents réseaux de leurs administrations de douane.

84. La deuxième réunion, tenue en octobre 2012 à Libreville, avait pour but d'évaluer la mise en œuvre du programme pluriannuel 2011-2013 d'appui à la CEEAC et à la CEMAC. Les participants ont passé en revue les activités menées dans le cadre du programme au cours de l'année, ainsi que les réalisations du Comité directeur chargé de la rationalisation des communautés économiques régionales d'Afrique centrale. Ils se sont félicités de la détermination des dirigeants de la CEEAC et de la CEMAC à promouvoir la coopération entre les deux institutions. Les participants ont proposé la réactivation du mécanisme de suivi du programme pluriannuel et l'élargissement du partenariat pour inclure d'autres parties prenantes au sein de la région.

85. La réunion consultative annuelle du Mécanisme sous-régional de coordination (MCSR) de l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en Afrique centrale s'est tenue le 17 octobre 2012 à Libreville. Les participants ont évalué la mise en œuvre du Programme conjoint indicatif et recommandé de mettre sur pied un groupe de travail conjoint CEA/Bureau sous-régional Afrique centrale et CEEAC pour suivre de près et faire rapport sur les activités du programme; de renforcer la collaboration entre la CEEAC et la CEMAC dans le cadre du processus de rationalisation; de mettre en place un mécanisme de financement pour le SRCM; de renforcer la méthode de suivi et évaluation du mécanisme; d'améliorer la diffusion des informations sur les projets et programmes communautaires; et de poursuivre le plaidoyer en faveur de la mobilisation des ressources à l'appui de la CEEAC, de la CEMAC et de leurs institutions spécialisées. Pour ce qui est des perspectives de collaboration entre les mécanismes sous-régionaux de coordination de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest, les participants ont recommandé que l'Afrique centrale continue avec son mécanisme de coordination sous-régional tandis que l'Afrique de l'Ouest s'emploie à mettre le sien en place.

86. Le bureau sous-régional a élaboré plusieurs rapports qui ont servi de documents de travail ou d'information à l'appui de ses activités, dont le Rapport annuel sur les principaux développements économiques et sociaux en 2010-2011 et les perspectives pour 2012 en Afrique centrale, le rapport sur les défis en matière d'énergie en Afrique centrale, le Rapport intérimaire sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et d'autres programmes régionaux et internationaux et initiatives spéciales lancées en Afrique centrale, le rapport annuel sur les nouvelles technologies de l'information et leur contribution au développement en Afrique centrale et le rapport annuel sur les travaux de la CEA en Afrique centrale, y compris l'état d'avancement du programme pluriannuel. Le bureau sous-

régional a également produit l'édition 2012 de sa publication phare *Les Économies de l'Afrique centrale*, un rapport sur la mise en œuvre d'un système d'information statistique sur le commerce du bétail, de la viande et du poisson en Afrique centrale, et le rapport sur les mesures de facilitation du commerce et des transports dans les couloirs de transit en Afrique centrale. De même, il a été fourni des services consultatifs à la CEEAC, à la CEMAC et à plusieurs États membres afin de renforcer leurs capacités dans les domaines de la politique macroéconomique, du transport, des ressources en eau, des TIC, de l'intégration régionale, du commerce, du développement et de la relance après un conflit, la lutte contre la corruption, la transversalisation de la problématique hommes-femmes, le développement durable et le changement climatique.

87. Au titre de la communication et de la gestion du savoir, le bureau sous-régional a poursuivi son activité de diffusion de l'information et du savoir auprès des institutions partenaires, des États membres, du secteur privé, de la société civile et du public par le biais de son site Web et de sa bibliothèque, des mécanismes de partage de la connaissance, de la distribution des publications de la CEA, de la publication de magazines trimestriels et hebdomadaires et de la mobilisation des médias pour couvrir tous les grands événements qu'il organise. En outre, il a maintenu une relation étroite avec les universités et autres institutions de formation qui participent à l'étude externe de ses rapports et publications et y envoient leurs étudiants en stage.

88. Le bureau sous-régional a organisé du 31 mai au 1^{er} juin 2012 à Douala (Cameroun) la journée de l'intégration régionale sur le thème « Commerce sous-régional et développement de l'infrastructure de transport en Afrique centrale ». Cette activité avait pour but de diffuser les informations sur l'état actuel de l'intégration régionale en Afrique centrale. Cet événement a été l'occasion de débattre d'un certain nombre de questions dont l'évaluation de l'état d'avancement du Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale, les outils du financement de l'intégration régionale, la mise en œuvre des décisions adoptées par les communautés économiques régionales pour la promotion d'un marché commun, et la stratégie du Groupe de la Banque africaine de développement pour appuyer le processus d'intégration régionale en Afrique centrale. Les participants ont souligné l'importance des infrastructures pour le développement et la nécessité de la participation du secteur privé aux programmes de financement des infrastructures.

Activités sous-régionales en faveur du développement en Afrique de l'Est

89. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est a axé son programme de travail sur la promotion de l'intégration régionale et le renforcement des capacités de ses États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales en vue d'accélérer le développement économique et social dans la sous-région.

90. En conséquence de l'activité de plaidoyer de haut niveau mené par le Bureau sous-régional en vue d'encourager ses États membres à transversaliser l'intégration régionale au niveau national, le Rwanda est devenu le premier État membre de la CAE à adopter une politique et une stratégie nationales d'intégration régionale. Le Bureau sous-régional continue de fournir un soutien technique au Ministère chargé des affaires de la CAE du Rwanda afin de développer sa capacité en ce qui concerne les questions d'intégration régionale et de sensibiliser davantage les populations au programme d'intégration régionale sur l'étendue du territoire. Les leçons tirées des expériences du Rwanda et de l'Ouganda relativement à la transversalisation de l'intégration régionale ont fait l'objet de rapports qui

ont donné lieu à des boîtes à outils et à des lignes directrices visant à appuyer des efforts similaires dans la région de l'Afrique de l'Est.

91. Conformément à son mandat consistant à fournir une assistance technique aux États membres, le Bureau sous-régional a fourni une vaste gamme de services consultatifs aux États membres, aux organisations intergouvernementales et aux communautés économiques régionales en vue de renforcer leurs capacités à mettre en œuvre les politiques et à faire face à un large éventail de problèmes de développement. C'est ainsi que le Gouvernement rwandais a demandé un appui technique en vue de réaliser une analyse comparative du coût de la vie dans le pays par rapport aux autres pays de la CAE, de façon à favoriser une meilleure compréhension du niveau de compétitivité du Rwanda en Afrique de l'Est. Une autre assistance technique fournie à la demande a consisté à appuyer la Northern Corridor Transit Transport Coordination Authority pour l'examen de son plan stratégique 2007-2011 et la préparation de celui qui lui succédera. Le plan stratégique 2012-2016 a été préparé lors d'un atelier rassemblant les parties prenantes et lancé par le Conseil des ministres du Corridor nord en novembre 2012, qui a également examiné et adopté le cadre correspondant de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. Une assistance technique a également été apportée au Soudan du Sud pour élaborer l'Initiative pour le développement du Soudan du Sud, un plan de développement à moyen terme pour le nouvel État indépendant. L'Initiative apporte des réponses aux lacunes identifiées dans le plan de développement triennal de transition mis en place par le Gouvernement. Elle complète ce plan et représente un cadre exhaustif de buts, d'objectifs et de cibles, et fixe des priorités de développement à moyen terme sur lesquels le Gouvernement et les partenaires de développement ont fondé leurs programmes pour la période 2011-2013. En outre, le jeune État a fait l'objet de son premier dossier concernant ses perspectives macroéconomiques.

92. *Tracking progress* est le titre d'un rapport publié par le Bureau sous-régional qui fait de plus en plus autorité. Il rend compte des principaux éléments nouveaux sur les plans macroéconomique et social dans la région de l'Afrique de l'Est. La dernière édition en a été lancée en juin 2012 à Nairobi, au National Economic and Social Research Council. Elle a fait l'objet d'une couverture abondante de la part des organes de presse de la région. Le Soudan du Sud, devenu quatorzième État membre de la sous-région en 2012, a été également inclus dans le rapport analytique. Il n'existe actuellement aucun autre rapport qui dresse un bilan comparatif des 14 pays de la grande région de l'Afrique de l'Est, évalue les performances et formule des recommandations concrètes en matière de politique pour relever les défis répertoriés. Les participants à la seizième réunion du Comité intergouvernemental d'experts ont décidé que la prochaine édition du rapport porterait sur les problèmes de croissance et de transformation structurelle dans la région.

93. La quinzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts, tenue en février 2011 à Djibouti, a recommandé la mise en place d'un cadre régional pour promouvoir une industrie touristique compétitive et durable en Afrique de l'Est. En outre, le Plan d'action pour le tourisme adopté en 2004 par l'Union africaine/NEPAD souligne le rôle important que devraient jouer les communautés économiques régionales dans la promotion du programme de développement du tourisme en Afrique. Depuis décembre 2011, plusieurs missions d'assistance technique, dont deux réunions consultatives d'experts regroupant les principales parties prenantes concernées par le tourisme, ont été effectuées dans la plupart des États membres de l'IGAD, dont Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda et le Soudan du Sud, dans le but d'aider l'IGAD à élaborer un plan directeur régional de tourisme durable. Le projet de ce plan directeur a été examiné à une réunion tenue en juin 2012 à Kigali, au cours de laquelle les participants ont fait des recommandations qui ont permis de réviser le texte. Une deuxième

réunion, organisée en octobre 2012 à Kampala, a donné lieu à des recommandations qui ont permis d'affiner davantage le projet de plan. Le plan directeur régional se trouve au stade d'achèvement et son lancement officiel est prévu pour début 2013.

94. Au titre du renforcement des capacités et de la gestion et du partage des connaissances, le programme de travail du Bureau sous-régional a inclus deux cours de formation, deux séminaires, un symposium et un atelier sous-régional de partage de connaissances et de renforcement des capacités. Ces activités ont porté sur un large éventail de sujets, notamment l'évaluation de la sécurité environnementale, le commerce et l'intégration régionale, le commerce sans documents, le développement du tourisme, l'union monétaire et l'évaluation économique des terres et les services écosystémiques en Afrique de l'Est.

95. Dans le cadre de la collaboration et des partenariats entre les institutions des Nations Unies, le Bureau sous-régional a continué de promouvoir l'initiative « Unis dans l'action » des Nations Unies par la réalisation de plusieurs activités conjointes avec les autres institutions et départements de l'ONU. L'exécution conjointe des programmes avec les divisions de la CEA a été essentiellement axée sur les problèmes de développement actuels, les pratiques optimales et les nouvelles tendances dans le secteur de l'énergie, la cybersécurité, l'intégration régionale, la gestion des ressources minérales, les chaînes de valeur régionales de l'agriculture et la gouvernance. Le Bureau sous-régional a contribué à la mise sur pied du Centre africain pour la mise en valeur des ressources minérales et à l'organisation du huitième Forum pour le développement de l'Afrique sur le thème « Gestion et mobilisation des ressources naturelles au service du développement de l'Afrique », tenu du 23 au 25 octobre 2012 à Addis-Abeba. En outre, le Bureau sous-régional a organisé conjointement un atelier régional de consultation sur la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et l'harmonisation des cyber-législations du 20 au 22 juin 2012 à Addis-Abeba. Les participants ont examiné un ensemble de dispositions juridiques se trouvant dans la convention et appelées à servir de référence pour l'harmonisation des lois et réglementations nationales, régionales et continentales en la matière. On a souligné la nécessité d'intégrer les politiques et lois sur la cybersécurité dans les politiques et stratégies globales relatives aux TIC de façon à disposer d'un cyberspace sécurisé, prévisible et fiable. Le projet de convention, élaboré avec l'appui technique de la CEA, a été adopté par les ministres africains chargés de la communication et des technologies de l'information à leur quatrième session ordinaire, tenue en septembre 2012 à Khartoum.

96. Ayant ses bureaux au Rwanda, le Bureau a fourni un appui stratégique à des instances rwandaises d'élaboration des politiques, dont le Groupe de travail sectoriel sur l'agriculture et l'environnement. Il a participé à la mise en œuvre de plusieurs initiatives conjointes avec l'équipe de pays des Nations Unies au Rwanda. Il a aussi participé à l'élaboration du Programme d'aide au développement de l'ONU pour le Rwanda (PNUAD, 2013-2017) et coprésidé avec le PNUD le Groupe sur les résultats en matière de développement sur la transformation économique inclusive. Le Bureau sous-régional a dirigé l'élaboration du plan d'activité du Mécanisme de coordination sous-régionale et, en collaboration avec le Bureau sous-régional en Afrique australe, a convaincu les organismes des Nations Unies d'adopter une approche concertée quant à la fourniture de leur appui aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales opérant en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Le Mécanisme est devenu un instrument autonome optimal, qui vise à renforcer la cohérence et à encourager les synergies, à réduire les coûts de transaction et à rendre opérationnel le principe « Unis dans l'action » dans l'exécution des programmes. Les consultations du Mécanisme ont abouti à la rationalisation des domaines d'intervention qui orienteront les futurs engagements,

notamment l'appui fourni à la mise en place de la grande zone de libre-échange regroupant le COMESA, la CAE et la SADC.

Activités sous-régionales de développement en Afrique australe

97. Conformément à son mandat, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe a continué d'aider les États membres, les communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales et d'autres parties prenantes dans le domaine de la coordination et de l'harmonisation des politiques et en matière de renforcement de leur capacité d'analyse et d'élaboration de politiques, par le biais de réunions, d'ateliers et de services consultatifs.

98. Une réunion de groupe spécial d'experts sur le thème « Changements climatiques et économie rurale en Afrique australe: enjeux, défis et opportunités » a été organisée en août 2012 à Johannesburg (Afrique du Sud). Les participants ont examiné et complété un rapport sur les mesures prises par les États membres pour atténuer les changements climatiques et réduire leurs effets et intégrer cet objectif dans les politiques de développement rural. Ils ont souligné la nécessité de renforcer les stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets dans la région et ont formulé des recommandations visant à renforcer la capacité des pays de la sous-région à faire face efficacement aux menaces que font peser les changements climatiques.

99. Dans le domaine du renforcement des capacités et de l'assistance technique, le Bureau sous-régional a fourni des services consultatifs pour l'élaboration des politiques, sur demande, aux États membres, aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales pour le règlement de problèmes spécifiques, notamment concernant les aspects suivants: l'utilisation des TIC aux fins de l'intégration régionale, la mise en place du commerce électronique, l'élaboration d'un plan directeur pour les TIC, l'élaboration de politiques relatives aux minéraux et à l'industrie minière, et le développement de l'infrastructure TIC.

100. Un appui technique a été apporté à l'Association des régulateurs de l'information et de la communication en Afrique orientale et australe (ARICEA), qui est une instance des régulateurs nationaux chargée de faciliter la croissance et le développement durables. Cet appui faisait suite à une demande d'appui technique direct en faveur de priorités et de programmes spécifiques du COMESA. Un document traitant de la cybersécurité en rapport avec le projet de convention de l'Union africaine sur la création d'un cadre juridique crédible pour la cybersécurité en Afrique a été présenté à la huitième réunion de l'Assemblée générale de l'ARICEA en juillet 2012. Le document mettait en lumière les efforts en cours en Afrique de l'est et en Afrique australe pour intégrer efficacement la cybersécurité dans les stratégies nationales de développement sur la base des textes de loi existant en la matière à la CAE, au COMESA et à la SADC. On y soulignait l'importance de la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité, en expliquant les piliers (mesures juridiques, mesures techniques, renforcement des capacités et structures organisationnelles) et en faisant ressortir les domaines clefs de la cyberlégislation.

101. Suite à l'adoption d'un plan-cadre des TIC par le Forum des parlementaires de la SADC en 2009 et à la demande des États membres, le Bureau sous-régional a coordonné l'élaboration et la mise au point définitive du plan-cadre des TIC pour les parlements du Botswana et du Swaziland au titre de l'assistance technique fournie aux États membres, dans le cadre de l'Initiative Société africaine à l'ère de l'information. Les plans-cadres visent à guider la mise en œuvre des politiques relatives aux TIC et à

renforcer le fonctionnement des parlements nationaux, ce qui marque l'attachement national à l'utilisation des TIC pour aider au règlement des questions relatives aux parlements telles que la transparence et le renforcement des capacités par des solutions et approches innovatrices. Les plans-cadres pour les deux parlements ont été approuvés et adoptés en août 2012 pour le Botswana et en septembre 2012 pour le Swaziland. Une assistance a été fournie en outre au Gouvernement swazi pour l'élaboration de son plan d'infrastructure nationale de l'information et de la communication, notamment en alignant le plan de mise en œuvre sur les autres cadres d'orientation nationaux et sous-régionaux tels que la stratégie nationale de développement et le cadre stratégique électronique de la SADC, afin d'assurer l'harmonisation des politiques et des stratégies. Par ailleurs, le secrétariat de la SADC a bénéficié d'une assistance pour l'élaboration d'une stratégie sous-régionale du commerce électronique, dans le contexte de la mise en œuvre du cadre stratégique électronique, adopté par les ministres en charge des TIC en novembre 2012.

102. À la demande du Gouvernement du Lesotho, le Bureau sous-régional a fourni une assistance pour l'élaboration d'une politique nationale relative à l'industrie minière et aux minéraux, ainsi que d'un cadre réglementaire, pour guider les opérations dans le secteur, assurer la croissance et le développement socioéconomique durables et s'attaquer à la pauvreté conformément au plan de développement stratégique national (2012-2017). Ces aspirations sont conformes à la Vision africaine des mines, ce qui fait du Lesotho un pionnier dans le processus de conception de politiques minières conformes à la Vision, l'idée étant de renforcer la contribution du secteur des minéraux à la transformation socioéconomique du continent. Une proposition technique énonçant les procédures et les processus pour orienter les modalités d'élaboration des politiques a été rédigée et, à la demande du pays, une mission conjointe d'évaluation a été effectuée en décembre 2012 avec le Southern African Resource Watch, afin de discuter sa mise en application avec toute une gamme de parties prenantes nationales.

Planification du développement et administration

103. Ce sous-programme, exécuté par l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), a pour objectif de renforcer la capacité nationale et régionale de formuler et d'appliquer des politiques de développement et des stratégies de gestion économique grâce à la formation. À cette fin, l'Institut a continué d'innover et de consolider la dynamique imprimée pour devenir le principal centre en Afrique pour la formation de cadres ainsi que de fonctionnaires en milieu de carrière et de hauts fonctionnaires des pays africains. Les étapes décisives franchies en 2012 ont été la décentralisation des cours de brève durée de l'Institut, l'introduction d'un nouveau cours de brève durée destiné aux parlementaires africains, la revitalisation du programme du diplôme d'études approfondies (DEA) et la série de séminaires sur le développement, l'augmentation des ressources en provenance de l'ONU et la célébration par l'Institut de son cinquantième anniversaire.

104. Le portefeuille des cours panafricains de brève durée est resté au cœur des activités de renforcement des capacités et de formation de l'IDEP. Le nombre de participants aux cours a augmenté de 10 % pour passer de 600 fonctionnaires en 2011 à un total de 660 fonctionnaires formés en 2012 dans le cadre de 22 cours de brève durée, de cours sur mesure et d'ateliers de renforcement des capacités organisés par l'Institut et en collaboration avec ses partenaires. Les thèmes abordés couvraient le commerce, les politiques commerciales, industrielles et agricoles, les négociations commerciales, la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les politiques économiques et la gestion de l'économie, les politiques minières, la négociation de contrats, les

politiques sociales, l'analyse et la gestion des données, et des éléments de planification du développement.

105. L'innovation à l'IDEP s'est poursuivie par la décentralisation de ses cours et l'introduction d'un cours visant à améliorer le contrôle exercé par les parlementaires sur les activités minières dans le continent. Tandis que tous les cours de brève durée se tenaient à Dakar, regroupant 25 à 30 fonctionnaires, un cours de deux semaines sur la politique industrielle en Afrique, organisé en partenariat avec la Division du développement économique et du NEPAD de la CEA et regroupant des participants de toutes les cinq sous-régions de l'Afrique, s'est tenu à l'Université de Johannesburg de septembre à octobre 2012. Un nouveau cours de deux semaines sur la politique minière et la négociation de contrats a été suivi par 30 fonctionnaires chargés de la gestion des ressources naturelles, y compris de hauts dirigeants de la société civile dans ce domaine et des parlementaires venant de tout le continent.

106. Les cours et activités de formation de l'IDEP se sont avérées pertinentes car plusieurs gouvernements africains comme ceux du Bénin, du Cameroun et du Niger ont demandé à l'Institut d'organiser plusieurs cours sur mesure sur la planification et la gestion de projets de développement (conception et mise en œuvre) et sur le suivi et l'évaluation de ces projets à l'intention de fonctionnaires en milieu de carrière et de hauts responsables de la planification, y compris des secrétaires permanents et des chefs de division, en bénéficiant du financement de l'État et/ou de tierces parties. Des cours sur mesure semblables ont été organisés au Rwanda et au Zimbabwe, l'accent étant mis sur un développement économique qui prenne en compte la problématique hommes-femmes dans ces pays. D'autres demandes auxquelles il est prévu de donner suite en 2013 ont été reçues de responsables de ministères des Comores, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, de la Guinée, du Lesotho, du Malawi, du Sénégal et du Swaziland. Ces cours sur mesure sont totalement ou partiellement financés par les États membres qui en font la demande, tandis que la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA) et la Banque africaine de développement (BAD) ont massivement appuyé l'initiative.

107. Soucieux de dispenser une formation de qualité à tous les niveaux, l'IDEP a réaménagé son programme de Diplôme d'études approfondies (DEA), activité phare de l'Institut, par la signature d'un mémorandum d'accord avec l'Université de Johannesburg visant à guider la collaboration entre les deux institutions sous la forme de programmes de visites d'échange qui ont concerné la direction de l'IDEP et le corps enseignant de l'Université de Johannesburg. L'Institut envisage de relancer le cursus en 2013, en accordant la priorité aux spécialisations en politique industrielle, en politique commerciale, en politique macroéconomique ainsi qu'en modélisation et en planification du développement.

108. Le séminaire mensuel de l'IDEP sur le développement est devenu un forum public très en demande et très fréquenté pour les débats et les discussions concernant les questions contemporaines de développement et de planification en Afrique et dans le monde. L'Institut a accueilli huit séminaires, présidés par de hauts responsables, des directeurs de centres de réflexion, des chefs de secrétariat des organismes internationaux intéressés et des universitaires de haut niveau. Les séminaires étaient animés par des orateurs venant de toute l'Afrique pour traiter une variété de thèmes et y ont participé la communauté universitaire et politique basée à Dakar, le corps diplomatique africain accrédité au Sénégal, les représentants de diverses organisations internationales, les médias et les dirigeants de la société civile. En outre, l'IDEP a poursuivi sa série de concertations sur l'interface entre culture et

développement avec une réunion tenue en septembre 2012 à Accra qui a rassemblé 30 participants des cinq sous-régions de l'Afrique.

109. L'IDEP a célébré son cinquantième anniversaire par deux activités principales s'articulant autour de conférences de recherche et de politique générale sur le thème *Cinquante ans de planification du développement en Afrique*. La conférence de recherche s'est tenue à Dakar du 5 au 7 novembre 2012 et a regroupé 75 participants, essentiellement des universitaires, intellectuels, anciens étudiants de l'IDEP et dirigeants de la société civile venus débattre une série de documents sur le thème. Suite au succès de cette conférence de recherche, il a été décidé de la faire suivre d'une conférence de politique générale de haut niveau regroupant essentiellement des ministres, des hauts responsables et des représentants de diverses organisations internationales. Cette conférence de politique générale était programmée le 22 janvier, immédiatement après la cinquante-deuxième réunion du Conseil d'administration de l'Institut, organisée à Dakar. La conférence a permis aux participants de faire un examen rétrospectif de l'histoire de la planification du développement et de l'expérience du continent en la matière, et d'envisager les opportunités et les défis devant se présenter dans l'avenir.

110. Le succès de l'IDEP et la demande croissante pour ses services ont épuisé les ressources de l'Institut, d'où la nécessité de renforcer le personnel de base et d'augmenter les ressources extrabudgétaires. Pour mieux faire face aux exigences des États membres et mieux répondre à son mandat, l'Institut a conçu et mis en œuvre sa stratégie de mobilisation des ressources qui a permis d'accroître considérablement les fonds qui lui sont alloués annuellement par l'ONU et les ressources extrabudgétaires reçues de ses partenaires. Néanmoins, les contributions des États membres ont été modiques pendant l'année à l'examen, très peu de pays étant à jour et certains demandant que leurs arriérés soient annulés pour leur permettre un nouveau départ. L'Institut a recruté trois nouveaux fonctionnaires, dont un responsable de la formation, afin de renforcer ses moyens et son aptitude à répondre à la demande croissante de formation émanant des États membres.

111. La collaboration et le partenariat ont continué d'être la marque distinctive des services offerts par l'IDEP aux États membres. L'Institut a collaboré avec les ministères de l'économie des États membres en général, et les institutions de planification en particulier, pour définir sa stratégie et sa méthodologie pour exécuter son travail d'une façon soucieuse du client. De surcroît, il a continué de renforcer sa collaboration en termes de formation de services consultatifs et de concertation avec les partenaires financiers et d'exécution de ses programmes, notamment les divisions organiques de la CEA et les principaux départements de la Commission de l'Union africaine.

Statistique

112. Dans le cadre de ce sous-programme, la CEA a axé ses activités sur le soutien à l'élaboration de données et la promotion de la diffusion et de l'utilisation des statistiques pour la prise de décision fondée sur les faits et la gestion économique. Cela s'est poursuivi par le biais de réunions et d'une assistance technique tendant à renforcer la capacité des pays de compiler, de diffuser et d'analyser les données statistiques, en conformité avec les principes internationaux de compilation des statistiques officielles.

113. La convocation à Durban (Afrique du Sud) en septembre 2012 de la deuxième Conférence des ministres africains responsables de l'état civil a donné une sérieuse impulsion aux efforts visant à accélérer le développement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des

statistiques de l'état civil en Afrique. Organisée conjointement par la CEA, la BAD et la Commission de l'Union africaine, la réunion a regroupé plus de 400 participants, dont 35 ministres et plus de 100 hauts fonctionnaires des États membres. Des contributions spécifiques ont été présentées par la Division de statistique de l'ONU, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui ont tous formulé des décisions innovatrices et défini la voie à suivre s'agissant des moyens d'améliorer la portée et les opérations des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique. La Conférence a examiné l'avancement de la mise en œuvre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et préconisé un redoublement d'efforts pour améliorer ces systèmes en Afrique. Par suite de la décision prise par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en juillet 2012, la Conférence est à présent institutionnalisée en tant que structure régionale permanente qui se réunirait deux fois par an. L'institutionnalisation de la Conférence permettra un dialogue régulier et la recherche de consensus concernant les mesures tendant à améliorer l'enregistrement des faits d'état civil en Afrique. La Conférence de Durban sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil a été suivie du huitième Symposium africain sur le développement de la statistique, tenu en septembre 2012 à Abidjan, dont les participants ont délibéré sur les stratégies d'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et sur un système normalisé de classification des décès selon leurs causes, défi redoutable pour le continent. Suite à ces réunions et aux activités de sensibilisation de la CEA, 42 pays se sont engagés à améliorer la qualité et la portée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Par ailleurs, sur la base de la documentation disponible, notamment les directives opérationnelles et les manuels sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil conçus par la CEA et d'autres partenaires, certains pays ont commencé à préparer l'évaluation et la conception de leurs plans nationaux, comme convenu durant la Conférence de Durban.

114. La CEA a continué à promouvoir la norme mondiale de comptabilité nationale, le Système de comptabilité nationale (SCN), en fournissant une assistance technique en vue de renforcer la capacité des États membres de mettre en œuvre le Système de comptabilité nationale de 2008 (SCN 2008). Associée à la CUA et à la BAD, la Commission a collaboré étroitement avec les États membres pour moderniser le processus de compilation de leurs comptes nationaux en recourant aux nouvelles technologies et pour faire avancer l'élaboration du logiciel de compilation des comptes nationaux, ERETES. Un manuel sur les tableaux offre-utilisation, un des apports du logiciel ERETES, a été compilé au moyen des contributions des spécialistes des comptes nationaux des États membres.

115. De surcroît, la CEA a commencé à mettre en œuvre les recommandations de Rio+20 sur les mesures élargies venant en complément du produit intérieur brut (PIB plus) en travaillant étroitement avec les États membres pour élaborer un ensemble d'indicateurs de référence visant à évaluer les résultats économiques, sociaux et environnementaux de leurs économies dans le contexte d'une élaboration des politiques intégrée.

116. Un séminaire sous-régional sur l'élaboration d'un programme pour l'application du Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008 et des statistiques connexes en faveur des pays d'Afrique australe a été organisé conjointement avec la Division de statistique de l'ONU, la Banque africaine de développement (BAD), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) à Pretoria (Afrique du Sud) en octobre 2012. Le séminaire a

contribué au renforcement des capacités statistiques en Afrique australe afin d'aider à résoudre les difficultés rencontrées par les pays dans l'application du SCN 2008. Une réunion du Groupe africain de la comptabilité nationale (AGNA) tendant à mobiliser le soutien à la mise en œuvre de la stratégie africaine et du plan pour l'application du SCN 2008 a été organisée en février 2013 à Addis-Abeba. Y ont participé des représentants des États membres, de la Commission de l'UA, de la Banque africaine de développement et d'autres organisations régionales et sous-régionales. Les participants ont examiné la stratégie africaine et le plan de mise en œuvre du SCN 2008 figurant dans le descriptif de projet régional et sont convenus des mesures et activités de suivi requises, y compris le rôle des divers partenaires et parties prenantes.

117. Dans le cadre des efforts tendant à améliorer la qualité des données dans le suivi des progrès accomplis en vue de la réalisation des OMD, la CEA a mis au point des manuels de recensement relatifs au traitement des données et conçu un manuel sur la déduction des indicateurs relatifs aux OMD des recensements et des sources de données administratives. Ce manuel est actuellement utilisé par certains pays comme référence. La CEA a produit un rapport sur les pratiques optimales dans la collecte, la compilation et la diffusion des données sur les indicateurs de développement, notamment le cadre des OMD. Un nombre croissant de pays se sont engagés à effectuer des recensements de la population et de l'habitat, notamment Sao Tomé-et-Principe, le Rwanda, le Zimbabwe, la Tanzanie et le Niger qui l'ont fait en 2012, ce qui porte à 34 le nombre des pays ayant procédé à des recensements. On compte qu'à la fin de 2014, environ 53 États membres auront pris part à la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010.

118. Le souci de la CEA de faciliter l'accès à des séries de données de qualité faisant autorité et leur utilisation a conduit à l'exécution conjointe de plusieurs activités avec la Banque africaine de développement et la Commission de l'UA pour la validation des données des États membres. Une assistance technique a été fournie aux CER pour la validation et la publication de l'annuaire et de la base de données, ce qui a abouti à une augmentation considérable des sources de données provenant des pays africains pour les publications conjointes. La cinquième édition de l'Annuaire statistique pour l'Afrique et la version de poche produites en commun ont paru en 2012, avec une efficacité, une efficacité et une ponctualité améliorées, comme sources d'informations statistiques sur l'Afrique faisant autorité. Le mécanisme conjoint de collecte et de publication de données s'est révélé efficace; il a sensiblement diminué la charge que fait peser la collecte de données sur les pays et réduit les chevauchements d'efforts et les incohérences entre les différentes organisations. Les publications ont fait l'objet d'une large diffusion sur support papier, sous forme de CD et de clé USB auprès des utilisateurs finaux en Afrique et des bibliothèques, les versions en ligne des bases de données de la BAD étant consultées par 400 000 utilisateurs, principalement des établissements universitaires et de recherche.

119. L'un des principaux outils utilisés pour faire prendre conscience de l'importance que revêtent les statistiques pour le développement des pays africains est la Journée africaine de la statistique, célébrée chaque année le 18 novembre. La CEA a soutenu, en fournissant du matériel technique et promotionnel, les activités nationales organisées à l'occasion de la Journée africaine de la statistique en 2012, qui avait pour thème *faire en sorte que chaque femme et chaque homme comptent: élaborer des statistiques pour de meilleurs résultats en matière de développement*. Pour faire en sorte que tous les pays célèbrent, la CEA a élaboré et diffusé du matériel de promotion dans plusieurs langues africaines, notamment l'anglais, l'arabe, le français et le portugais. La Journée africaine de la statistique a été largement célébrée dans plusieurs pays africains, y compris la nouvelle République du Soudan du Sud

qui a organisé des ateliers nationaux et des expositions. D'après les réactions suscitées, plusieurs pays africains (dont le Botswana, l'Éthiopie, Madagascar, Maurice, le Rwanda, le Sénégal et la Sierra Leone) ont organisé des activités commémoratives qui ont duré une semaine, et souvent ailleurs que dans la capitale. En conséquence des activités de sensibilisation organisées autour de la Journée africaine de la statistique de 2012, 34 pays vont effectuer des opérations et des enquêtes dans le domaine de la statistique.

120. En 2012, l'appui technique apporté par la CEA à la conception et à la mise en œuvre des systèmes nationaux de données statistiques consistait à s'attaquer aux problèmes d'ordre institutionnel qui amoindrissaient la capacité des organismes statistiques des États membres. Dès novembre 2012, 48 pays avaient conçu leurs systèmes nationaux de données statistiques, et 18 d'entre eux avaient lancé la mise en œuvre. En collaboration avec des partenaires, notamment PARIS21, la Banque mondiale et la BAD, la CEA a mené dans ce domaine des activités centrées sur le contrôle de la mise en œuvre de ces systèmes et l'appui connexe, ainsi que sur la conception de systèmes nationaux de données de la deuxième génération. La Commission a mobilisé des fonds en faveur de la stratégie, effectué plusieurs missions d'assistance technique et organisé des ateliers nationaux à l'intention des utilisateurs et des producteurs pour l'examen des systèmes dans les pays tels que le Bénin, le Niger, le Sénégal et le Togo. Cela a permis à 18 pays de mettre en œuvre les systèmes nationaux de données statistiques en révisant leurs lois relatives à la statistique, en intensifiant la coopération entre utilisateurs et producteurs de statistiques et en augmentant le financement provenant des gouvernements et du groupement financier des partenaires. Au nombre des pratiques optimales figurent l'affectation de statisticiens dans les ministères et les départements afin d'améliorer la qualité des données administratives et l'augmentation des ressources allouées en faveur des opérations et des enquêtes statistiques.

121. Parmi les autres activités de renforcement des capacités menées au cours de la période à l'examen, on peut citer l'élaboration de modules de formation sur les statistiques ventilées par sexes, les OMD et les comptes nationaux ainsi que l'organisation, à l'intention du futur personnel des bureaux nationaux de statistique, de cours de formation dans les centres de formation statistique d'Abidjan, de Yaoundé et de Dar es-Salaam.

Développement social

122. Les activités de la CEA dans le cadre de ce sous-programme consistent à renforcer la capacité des États membres de formuler et de mettre en œuvre des politiques et programmes de réduction de la pauvreté et à promouvoir l'inclusion sociale afin de garantir l'équité et une qualité de vie améliorée pour toutes les segments de la société, conformément aux objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les OMD. Les activités menées visaient également à aider les États membres à suivre les progrès réalisés dans l'application des engagements pris aux niveaux international et régional en matière de développement social, notamment la Déclaration du Millénaire, la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 (CIPD au-delà de 2014) et le Sommet mondial pour le développement social.

123. Dans le cadre du processus de suivi de la CIPD, la CEA a procédé à un examen de l'état d'application par les États membres des recommandations sur les politiques de développement social. Les réponses reçues de 47 États membres indiquaient que certains d'entre eux avaient mis en place des politiques tendant à s'attaquer aux questions suivantes: la santé en matière de procréation, la population

et le développement, les jeunes, les handicapés, les personnes âgées, les migrations internationales, les migrations internes et l'urbanisation, entre autres domaines thématiques figurant dans le Programme d'action de la CIPD. Il ressort des programmes nationaux de 20 pays que les pays mettent en œuvre les programmes d'action nationaux et révisent les politiques démographiques nationales pour y intégrer les recommandations contenues dans le Programme d'action. À titre d'exemple, le Gouvernement ghanéen a mis sur pied un groupe intersectoriel de planification afin de dégager un consensus concernant les priorités dans le domaine de la population et du développement pour les consultations de l'après-2015 et son cadre directif national de développement à moyen terme pour 2014-2016.

124. Suite à une évaluation des besoins en connaissances dans 10 pays (Botswana, Égypte, Éthiopie, Gambie, Kenya, Malawi, Maurice, Nigéria, Ouganda et Zambie), la CEA a mis au point une plateforme pour faciliter le partage des connaissances et des informations concernant les pratiques optimales en matière de politique sociale entre États membres. L'indicateur de développement social qui est en cours d'élaboration dans le cadre du sous-programme aidera également les États membres dans l'élaboration des politiques. En outre, une étude majeure sur les typologies et les politiques relatives aux migrations et au développement a été réalisée dans le cadre d'un projet du Compte pour le développement actuellement mis en œuvre en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la CESAP, la Commission économique pour l'Europe (CEE) et le DAES. L'étude arrive à la conclusion que les migrations au départ de l'Afrique sont influencées par les politiques des pays d'accueil en Europe et en Amérique du Nord, et montre aussi que les migrations à destination de l'Amérique latine sont en hausse.

125. Une assistance technique et financière a été fournie au Gouvernement mauricien en soutien à deux ateliers tenus en juin 2012. Le premier était une réunion de réflexion sur *le renforcement de la coopération intra-africaine dans le domaine des politiques et pratiques en matière de migrations et de développement*, organisée en collaboration avec la Commission de l'UA et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Le second était un forum de haut niveau sur *la mobilisation des ressources de la diaspora au service du développement en Afrique*, organisé en collaboration avec la Commission de l'UA et la Banque mondiale. Le sous-programme a appuyé la participation de quatre communautés économiques régionales (SADC, CEDEAO, COMESA et IGAD) à ces ateliers. En outre, le Gouvernement mauricien a bénéficié d'une assistance technique pour la formulation en août 2012 d'un cadre de la mobilité de la main-d'œuvre, et en vue du Forum mondial sur les migrations internationales et le développement qui s'est tenu en novembre 2012. L'assistance technique fournie au réseau panafricain de jeunes et à la Commission de l'UA a été déterminante dans la mise au point des enquêtes à utiliser pour le suivi du plan d'action de la Décennie de la jeunesse.

Autres programmes

126. La CEA a été chargée de mettre en œuvre, en plus du programme de travail décrit ci-dessus, d'autres programmes et activités de nature transversale, conformément aux priorités de ses États membres. En 2011, elle a en particulier fourni un appui accru à l'Union africaine dans le contexte de la mise en œuvre du NEPAD et du Programme décennal de renforcement des capacités, y compris par l'intermédiaire du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (ou Mécanisme d'évaluation intra-africaine). Elle a également fourni à leur demande aux États membres et à leurs institutions, pour les aider à faire face à d'importants problèmes de développement, une assistance technique financée par

les ressources du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte des Nations Unies pour le développement.

Soutien du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD

127. Le système des Nations Unies est l'une des principales sources de soutien international à l'UA et au NEPAD. Ce soutien s'est intensifié, en nature et en portée, au cours de l'année écoulée, grâce à plusieurs activités conjointes entreprises par les institutions des Nations Unies dans le cadre de la réunion consultative régionale des institutions des Nations Unies actives en Afrique. Il s'agissait d'assistance technique et de renforcement des capacités aux fins du développement institutionnel en appui à divers organes de l'Union africaine, d'élaboration de projets, de mobilisation de ressources et de sensibilisation.

128. Au niveau international, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, au Siège de l'ONU, est chargé de coordonner et de mobiliser le soutien international en faveur du NEPAD. Au niveau régional, la CEA est chargée de coordonner les activités et les actions communes des Nations Unies par le truchement du Mécanisme de coordination régionale (MCR) pour assurer cohérence et coopération dans un but d'efficacité maximale. Au cours des dernières années, les mécanismes de coordination sous-régionale (MCSR), créés par les bureaux sous-régionaux de la CEA, sont devenus le cadre permettant d'optimiser l'appui apporté par le système des Nations Unies au NEPAD au niveau sous-régional. L'action du MCR-Afrique, des mécanismes de coordination sous-régionale et de leurs différents groupes et sous-groupes thématiques est guidée par le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, qui sert de principal cadre de coopération entre l'ONU et l'Union africaine, sur la base des priorités de celle-ci.

129. Le MCR-Afrique réunit les chefs d'une trentaine d'entités régionales et sous-régionales des Nations Unies et de bureaux affiliés dans le but de maximiser la cohérence et l'efficacité de l'appui que l'ensemble des organismes des Nations Unies fournissent à l'Afrique dans le contexte du NEPAD et du Programme décennal de renforcement des capacités. La CUA, les CER et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN) en sont également membres. La CEA assure le secrétariat du MCR-Afrique et de ses neuf groupes thématiques et elle est chargée de convoquer ses réunions annuelles. Les groupes thématiques du MCR sont chargés de promouvoir la cohérence et la coordination en assurant de façon conjointe la planification et la mise en œuvre des travaux concernant des questions opérationnelles et de programmation spécifiques dans les domaines suivants: plaidoyer et communications; agriculture, sécurité alimentaire et développement rural; environnement, population et urbanisation; science et technologie; développement social et humain; industrie, commerce et accès aux marchés; infrastructures et gouvernance; et paix et sécurité.

130. L'année 2012 a offert aux organismes des Nations Unies de nombreuses occasions de renforcer leur soutien à l'Union africaine et au NEPAD, à la fois collectivement et individuellement. Ces organismes ont ainsi continué d'harmoniser leurs programmes avec ceux de la Commission de l'Union africaine, de l'APCN et des CER. Le MCR et ses neuf groupes thématiques ont permis de continuer de renforcer les interactions entre les organismes des Nations Unies et les institutions de l'Union africaine (CUA, APCN, CER et Parlement panafricain). La mise en œuvre du programme de travail conjoint du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine s'est intensifiée en 2012. La coordination des groupes thématiques a été renforcée par un nombre croissant de programmes exécutés conjointement qui donnent des résultats tangibles. Des progrès significatifs ont également été

accomplis dans la mise en place des MCSR, pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et pour l'Afrique centrale en particulier, qui ont élaboré des plans d'activité complets.

131. Les organismes des Nations Unies ont apporté leur appui à 24 pays pour l'élaboration de plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire sur la base du Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA). Cet appui a permis de mobiliser 430 millions de dollars en faveur de 11 pays (Burundi, Éthiopie, Gambie, Libéria, Malawi, Niger, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie et Togo) pour les aider à financer leur plan d'investissement. Cinq de ces pays (Burundi, Gambie, Malawi, Sénégal et Tanzanie) ont été retenus en mai 2012 pour recevoir des subventions d'un total de 160,5 millions de dollars de la part du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire.

132. Conformément à son mandat, les 14 et 15 novembre 2012, la CEA a convoqué, à Addis-Abeba, la treizième session du MCR-Afrique, sur le thème du programme de développement de l'Afrique pour l'après-2015. La session était présidée conjointement par M. Jan Eliasson, Vice-Secrétaire général de l'ONU, et M. Erastus Mwencha, Vice-Président de la CUA. Elle a rassemblé des fonctionnaires et représentants de haut niveau de la Commission de l'Union africaine, des organismes et institutions du système des Nations Unies, du NEPAD, des communautés économiques régionales, de la Banque africaine de développement et d'autres organisations actives en Afrique. La réunion a été l'occasion de tenir une table ronde de haut niveau sur le programme de développement de l'Afrique pour l'après-2015 et de procéder à un examen des principales réalisations et difficultés observées dans le cadre des neuf groupes thématiques du MCR-Afrique. Les discussions ont surtout porté sur le processus mondial et régional présidant à l'élaboration du programme de développement de l'Afrique pour l'après-2015, ainsi que sur les perspectives et priorités de l'Afrique, comme la transformation structurelle et l'industrialisation aux fins du développement, leurs dimensions sociales, la dynamique démographique, l'urbanisation et les changements climatiques. À l'issue de la réunion, il a été recommandé que le programme de l'après-2015 soit un processus inspiré et mené par les Africains, qui appréhende la réalité de l'Afrique et les aspirations de ses populations. Ce processus devrait donc être élargi, fondé sur la consultation, transparent et ouvert à tous pour éviter les imperfections des OMD. Le MCR-Afrique a aussi recommandé le renforcement de la collaboration entre groupes thématiques, l'élaboration d'une stratégie conjointe de mobilisation des ressources, un plus grand accent sur les aspects stratégiques multisectoriels du renforcement des capacités pour la Commission de l'Union africaine et la mise en place de processus régionaux solides et inclusifs en appui à la mise en œuvre des conclusions de Rio+20.

133. Outre les activités collectives des organismes des Nations Unies pour le NEPAD, une assistance spécifique a été fournie par certaines entités individuelles pour faire progresser les travaux des divers groupes thématiques. La CEA, quant à elle, apporte son soutien à l'exécution des priorités du NEPAD, dont la plupart sont au cœur de son mandat, grâce à son travail d'analyse et à son assistance technique dans différents domaines, en mettant particulièrement l'accent sur le développement socioéconomique et la gouvernance politique. Les efforts de la CEA visant à faire progresser l'UA et le NEPAD sont multiples et attestés.

134. La collaboration avec la CUA s'est encore intensifiée, en particulier dans les domaines du commerce, de la problématique hommes-femmes, des TIC, de la science et technologie, de la gouvernance et de l'administration publique, de la politique foncière et des changements climatiques. Parmi les initiatives conjointes menées en 2011 et 2012 sur la production et la diffusion de

connaissances, on peut citer l'établissement du *Rapport économique sur l'Afrique*, du rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique et du rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que l'organisation conjointe d'activités comme la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique.

135. La CEA a aussi apporté un appui technique au processus du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) dès son institution par des missions d'appui aux pays, la rédaction de documents de fond, des visites d'examen de pays, la rédaction de rapports nationaux et du programme d'action national, et a mobilisé la participation des parties prenantes et encouragé l'apprentissage collégial parmi les pays membres du Mécanisme en recensant les meilleures pratiques en la matière et en encourageant leur diffusion. Le soutien continu apporté par la CEA au processus a accru la capacité des États membres pour procéder à l'évaluation par les pairs et amélioré la capacité des différentes parties prenantes pour participer au processus.

Coopération technique

136. La coopération technique est un aspect fondamental du programme de travail de base de la CEA décrit dans la section précédente du présent rapport. Les activités de coopération technique sont menées en appui aux priorités des États membres, en particulier le renforcement de leur capacité à formuler et exécuter des politiques et des programmes de développement socioéconomique durable dans le cadre du NEPAD et des objectifs de développement adoptés au plan international, dont les OMD. Ces activités sont financées par le programme ordinaire de coopération technique et le Compte pour le développement de l'ONU, ainsi que par des ressources extrabudgétaires négociées avec des donateurs bilatéraux et multilatéraux. Il est rendu compte des résultats des activités financées par le programme ordinaire et le Compte pour le développement dans la présente section et des développements récents sur la mobilisation et la gestion des ressources extrabudgétaires dans le chapitre 4 du présent rapport.

Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU

137. Le financement provenant du Programme a été utilisé pour financer les services d'un certain nombre de conseillers régionaux employés à plein temps et d'experts recrutés pour des périodes de courte durée, qui ont été affectés dans les différentes divisions et les différents bureaux sous-régionaux de la Commission et dont la mission consistait essentiellement à fournir des conseils sur les orientations possibles et le renforcement des cadres institutionnels, à appuyer les discussions de fond sur les questions nouvelles et émergentes et à dispenser une formation pour contribuer à renforcer les capacités des États membres afin que ceux-ci puissent faire face à d'importants problèmes de développement. Ces problèmes concernent notamment la conception et l'exécution de stratégies et de programmes de réduction de la pauvreté fondés sur les OMD; le renforcement des capacités commerciales et négociations commerciales; la gestion intégrée des ressources en eau; les statistiques; la prise en compte de la problématique hommes-femmes, notamment le renforcement des droits des femmes, notamment au niveau juridique; l'exploitation des TIC au service du développement; la gestion des connaissances; le développement des infrastructures; la gouvernance et l'administration publique; la reconstruction après conflit; et la mise en œuvre du NEPAD.

138. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour promouvoir des changements d'orientation et renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines mentionnés plus haut, la CEA a mené plus de

150 missions consultatives sur le terrain dans 42 pays et huit communautés économiques régionales, et organisé 68 ateliers et séminaires auxquels ont pris part plus de 1 000 participants.

139. Avec le soutien du programme ordinaire de coopération technique, la CEA a effectué une mission au Soudan du Sud, l'État de la région dont l'accèsion à l'indépendance est la plus récente. Cette mission multidisciplinaire de haut niveau, à laquelle ont participé des conseillers régionaux et des fonctionnaires de la CEA, a suivi une approche globale de l'appui à apporter au pays, qui a donné lieu à un plan d'action coordonnée en appui au plan national de développement adopté par le Gouvernement. La CEA a aidé le pays à se doter d'un centre d'échange d'information sur les ressources en eau, qui a permis de disposer de données de meilleure qualité pour la planification de projets de développement.

Compte pour le développement de l'ONU

140. Le Compte pour le développement de l'ONU constitue une deuxième source de financement des activités de coopération technique de la CEA. Les orientations générales concernant l'utilisation de ses ressources sont fixées par l'Assemblée générale. Les projets à financer doivent respecter les critères fixés par l'Assemblée générale et être conformes au thème proposé pour chaque tranche. Le thème de la neuvième tranche, approuvé en 2012, est *Aider les États Membres à concevoir et exécuter des stratégies et politiques visant à un développement durable, équitable et inclusif*.

141. La CEA a cherché à élargir son portefeuille de projets en approuvant, au titre de la neuvième tranche, quatre nouveaux projets représentant un budget total de 4,8 millions de dollars, à exécuter pendant le cycle de programmation 2014-2015. Les projets menés dans le cadre de la neuvième tranche porteront sur les besoins en capacités des pays africains dans des domaines tels que l'utilisation de téléphones mobiles et d'appareils portables pour la collecte de données à des fins statistiques, la prévision et la planification du développement, la négociation de contrats dans le secteur extractif et l'appui à la mise en œuvre du MAEP. En outre, la mise en œuvre du projet interrégional sur l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale par la voie de l'aide au commerce, approuvé en 2011 dans le cadre de la septième tranche, a commencé en 2012.

142. Le Compte pour le développement a joué un rôle majeur dans le renforcement des capacités nationales et régionales disponibles pour relever de grands défis de développement en ce qui concerne le développement des marchés de capitaux en Afrique, les statistiques, la réforme des politiques foncières, le partage des connaissances pour réaliser les OMD, l'agriculture durable et la transformation du monde rural.

CHAPITRE III

Questions découlant des réunions des organes subsidiaires de la Commission, notamment celles des comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux

143. Le présent chapitre contient un résumé des principaux résultats des réunions des organes subsidiaires de la CEA, notamment celles des comités intergouvernementaux d'experts (CIE) des bureaux sous-régionaux, qui se sont tenues depuis mars 2012. Il met en lumière les principales questions et recommandations issues de ces réunions et qui devront être portées à l'attention de la Commission pour suite à donner et/ou pour information.

144. On y trouvera aussi un compte rendu des activités des organes subsidiaires techniques qui ont tenu leurs réunions annuelles au cours de la période considérée, notamment le Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable, le Comité de la gouvernance et de la participation populaire et le Comité du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales, qui sont les structures délibérantes pour les sous-programmes pertinents de la CEA. Le chapitre présente également un compte rendu des activités des CIE sous-régionaux et de leurs réunions annuelles au cours desquelles ils ont examiné les activités et les programmes de travail des bureaux sous-régionaux de la CEA et donné des orientations à leur sujet.

145. Le résumé des principaux résultats issus des réunions des organes subsidiaires suit.

Réunions tenues pendant la période à l'examen

Huitième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable

146. Le Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable de la CEA assure la surveillance législative du sous-programme de sécurité alimentaire et de développement durable de la CEA. La huitième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable a eu lieu du 19 au 21 novembre 2012 à Addis-Abeba. Y ont participé plus de 250 délégués représentant 47 États membres, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, des CER, des États Membres observateurs de l'ONU et des organismes des Nations Unies.

147. Les objectifs de cette session du Comité étaient les suivants:

1. Servir de cadre à la réunion régionale africaine d'application en vue de la vingtième session de la Commission du développement durable de l'ONU ayant pour objet de délibérer sur les principales conclusions de Rio+20;
2. Examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du sous-programme de la sécurité alimentaire et du développement durable du programme de travail de la CEA pour la période 2012-2013;
3. Donner des orientations sur la poursuite des activités en 2013.

148. Le Comité a aussi, à l'occasion de cette session, donné des orientations sur les priorités du programme de travail 2014-2015 dans le contexte du cadre stratégique de la CEA pour l'exercice en question.

149. Le fait marquant de la huitième session du Comité a été l'adoption du document final de la Réunion régionale africaine d'application, qui servira de contribution collective de l'Afrique à la vingtième session de la Commission du développement durable, qui examinera la suite donnée aux principales conclusions de Rio+20 sur des sujets tels que le Forum politique de haut niveau sur le développement durable, les objectifs du développement durable, les moyens de mise en œuvre (financement du développement durable, mise au point et transfert de technologies et renforcement des capacités) et la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.

150. En outre, la Réunion régionale africaine d'application a également adopté des recommandations sur d'autres résultats de Rio+20 jugés pertinents pour l'Afrique, comme les engagements volontaires complétant les moyens traditionnels de mise en œuvre, un programme sur les mesures venant en complément au produit intérieur brut (PIB) et l'économie verte. Dans le cadre des conclusions de Rio+20, la réunion a adopté des recommandations sur les aspects pertinents du programme de développement de l'après-2015.

151. Le Comité a formulé aussi les recommandations ci-après:

- Les pays africains devraient s'inspirer des enseignements tirés et des pratiques optimales existant en matière d'interventions de sécurité alimentaire pour améliorer la disponibilité et l'accessibilité des produits alimentaires.
- La recherche autochtone devrait être encouragée pour soutenir l'accroissement de la production alimentaire et tous les travaux de recherche devraient répondre aux exigences de l'augmentation de la productivité agricole en Afrique, en mettant l'accent sur les petites exploitations agricoles.
- La CEA devrait être en liaison avec les États membres pour la collecte de données et d'informations afin d'assurer l'exactitude et la cohérence des données recueillies.
- La promotion et le développement de chaînes de valeur régionales concernant les produits alimentaires et agricoles stratégiques devraient faire partie intégrante du programme de travail du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable pour l'exercice biennal 2014-2015. Ces activités devraient être en phase avec les conclusions de Rio+20 relatives au développement de l'élevage en Afrique.
- Le programme relatif aux changements climatiques devrait renforcer ses activités et se concentrer sur la sécurité alimentaire et le développement durable, tout en consolidant les liens avec le secteur privé et les CER.
- Les activités entrant dans le cadre de l'Initiative en matière de politique foncière devraient être approfondies et décentralisées aux échelons sous-régional et national. Elles devraient également permettre de créer un consensus autour des questions foncières, en associant

toutes les parties prenantes, y compris les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

Troisième réunion du Comité de la gouvernance et de la participation populaire de la CEA

152. La troisième réunion du Comité de la gouvernance et de la participation populaire s'est tenue les 20 et 21 février 2013 à Addis-Abeba, sur le thème: « *État développementiste: quelles options pour l'Afrique?* » L'objectif de la réunion était:

1. Examiner les activités de la CEA dans les domaines de la gouvernance et de l'administration publique, prévues dans le programme de travail pour 2012-2013, et proposer des orientations de programme et d'activités pertinentes pour l'exercice biennal 2014-2015;
2. Débattre et faire des propositions sur la manière dont la CEA pourrait améliorer ses activités de renforcement des capacités des pays africains dans les domaines de la gouvernance et de l'administration publique.

153. À l'issue des débats sur les différentes présentations, les participants ont adopté les conclusions et recommandations ci-après:

1. La gouvernance et l'administration publique sont indispensables pour la transformation politique, économique et sociale des pays africains.
2. L'État est l'institution socioéconomique et politique la plus importante de la société. L'intérêt croissant porté à l'action de l'État en faveur du développement dans les débats actuels sur la gouvernance et le développement en Afrique témoigne de l'importance de la question.
3. Un État développementiste est défini comme étant celui qui agit avec autorité et de façon crédible, légitime et convaincante pour élaborer et mettre en œuvre ses politiques et programmes en déployant l'architecture institutionnelle requise et en mobilisant la société autour de la réalisation de ses projets de développement.
4. Le débat sur l'État développementiste se poursuit toujours.
5. L'Afrique ne doit pas être considérée comme un cas à part dans le discours sur le développement. Le continent suit tout simplement le même chemin par lequel sont passées d'autres régions. Contrairement aux autres continents, le problème majeur de l'Afrique est lié aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et il doit être sérieusement débattu dans le cadre de la réflexion sur le développement africain.
6. Le cadre, les principes et les processus du MAEP offrent une base et une approche axée sur le dialogue pour construire un État développementiste en Afrique, en renforçant les liens entre l'État et la société.

7. Pour promouvoir un État développementiste efficace et efficient, les pays africains doivent disposer de dirigeants engagés à construire des institutions assez fortes pour combattre la recherche de rente, et à mener des réformes politiques et institutionnelles visant à favoriser une accumulation rapide et efficace, des investissements et une exploitation socialement efficaces des rentes de ressources.
8. La capacité de l'État de jouer un rôle développementiste dépend de son autonomie vis-à-vis des puissants groupes d'intérêts. À cet égard, les flux financiers illicites constituent un problème majeur pour les gouvernements africains cherchant à mettre en œuvre des politiques de développement et de transformation qui heurtent les puissants groupes d'intérêts hostiles à ces politiques.
9. Pour que les populations participent effectivement au développement, il faut leur garantir la liberté d'expression et les mettre à l'abri de la peur, ce qui n'est possible que par l'élargissement et la protection des droits fondamentaux.

154. Des recommandations spécifiques ont été faites à diverses parties prenantes, comme suit:

États membres

- Les États membres doivent institutionnaliser un système ou mécanisme participatif permettant à l'ensemble des parties prenantes de prendre part au processus de développement. La liberté de la presse et les partenariats public-privé peuvent offrir de grandes occasions et un meilleur moyen de promouvoir le développement participatif en vue de la transformation économique et sociale en Afrique.
- S'ils veulent assurer une participation effective des citoyens au processus de développement, y compris la gouvernance, les États membres doivent appliquer avec rigueur la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) concernant la liberté syndicale, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que tous les autres instruments internationaux qui se rapportent à la participation effective des citoyens.
- Les États membres devraient étudier la possibilité d'établir des partenariats public-privé comme moyen de renforcer le développement participatif dans l'élaboration des politiques et la promotion de la croissance, ainsi que pour assurer efficacement et équitablement la fourniture des services publics.
- Les pays africains doivent redoubler d'efforts pour lutter contre toutes les formes de terrorisme.

Secteur privé

- Les acteurs du secteur privé africain devraient collaborer plus activement avec l'État à la mise en place de partenariats public-privé (PPP) afin de promouvoir le développement participatif dans la transformation économique et sociale, en particulier dans l'industrialisation et la prestation de services publics en Afrique.

Société civile

- Les organisations de la société civile africaine doivent s'organiser et coordonner leurs efforts afin de prendre la place qui leur revient de droit dans le travail pour le relèvement, la transformation et le développement de l'Afrique. Elles doivent, à cet égard, assurer l'émergence et le fonctionnement d'un État développementiste et participer elles-mêmes au processus du Mécanisme. À cette fin, il est essentiel de renforcer les capacités.

La CEA et la CUA

- La CEA et la CUA devraient continuer de promouvoir la bonne gouvernance, la participation civique et la participation des citoyens aux activités de développement, en tant qu'outil essentiel permettant aux citoyens d'être à la fois maîtres, acteurs et bénéficiaires du développement en Afrique.
- Les rapports d'activités de la CEA devraient se concentrer davantage sur les résultats et réalisations.
- L'étude sur les flux financiers illicites devrait contenir des recommandations propres à permettre aux parties prenantes concernées d'éliminer ce phénomène ou d'en réduire l'ampleur et les conséquences. Le rapport devrait également analyser la question du financement des partis politiques.
- La CUA et la CEA devraient veiller à ce que le programme de développement du NEPAD s'aligne sur la réflexion générale concernant l'État développementiste, qui se déroule actuellement en Afrique.
- La CEA devrait offrir aux institutions nationales de droits de l'homme une formation sur le MAEP pour leur permettre de soutenir, dans le cadre de leur mandat, la mise en œuvre du Mécanisme au niveau national.

Huitième session du Comité du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales

155. La huitième session du Comité du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales, qui assure la surveillance législative du sous-programme concernant le commerce, la coopération et l'intégration régionales, s'est tenue à Addis-Abeba, du 6 au 8 février 2013 sur le thème « *Transversaliser l'intégration régionale au niveau national* ». Ont pris part à la réunion de hauts responsables et des experts de ministères en charge de la coopération et de l'intégration régionales,

ainsi que des représentants de la Commission de l'Union africaine et des communautés économiques régionales.

156. La réunion a été précédée par un atelier régional sur la « *transversalisation de l'intégration régionale en Afrique* ». Tous les participants à la réunion du Comité ont pris part à l'atelier régional. Le rapport d'une étude contenant les conclusions d'une enquête exhaustive sur les progrès accomplis en vue de la transversalisation des programmes, protocoles, décisions et activités concernant l'intégration régionale dans les stratégies et les plans de développement national des États membres a été présenté aux participants.

157. Les participants à la réunion du Comité ont passé en revue les évolutions en cours dans le domaine des échanges tant régionaux qu'internationaux, mis en exergue des exemples de pratiques optimales d'intégration régionale en Afrique et évalué les programmes passés et en cours de la CEA relatifs au commerce et à l'intégration régionale. Ils ont également examiné les priorités du programme de travail pour la période biennale 2014-2015.

158. En s'appuyant sur les conclusions de l'atelier régional et des débats de la session, le Comité a examiné les orientations possibles et fait un certain nombre de recommandations propres à améliorer l'environnement des échanges et à accélérer l'intégration régionale en Afrique.

Vingt-huitième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord

159. La vingt-huitième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord s'est tenue à Rabat, du 26 février au 1^{er} mars 2013, sur le thème « *Promouvoir la diversification et la sophistication en vue de la transformation structurelle des économies nord-africaines* ». Y ont participé des représentants de sept États membres (Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Soudan et Tunisie), de neuf organismes du système des Nations Unies, de l'Union du Maghreb arabe (UMA), de dix organisations internationales et régionales, de trois agences de coopération, de neuf missions diplomatiques, du secteur public, du secteur privé, des milieux universitaires, de quatre associations de la société civile et de la jeunesse de sept États membres nord-africains.

160. Les travaux ont porté sur diverses questions, dont les principales conclusions de plusieurs rapports:

1. Rapport *Les conditions économiques et sociales en Afrique du Nord en 2012*, établi par le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord – Le rapport couvre les éléments nouveaux survenus en matière d'agrégats sociaux et macroéconomiques et les perspectives de la sous-région pour 2013.
2. Progrès réalisés au niveau sous-régional dans la mise en œuvre des OMD – Tous les pays avaient procédé à une évaluation de leurs progrès vers la réalisation des OMD, et si beaucoup d'OMD seraient atteints par la plupart des pays de la région, l'OMD1, en particulier la cible 1 b sur l'emploi, était peu susceptible d'être atteint par quelque pays que ce soit.

3. Rapport sur les programmes régionaux et internationaux et les initiatives spéciales en Afrique du Nord – L'objectif était d'aider les États membres dans le suivi des progrès accomplis en ce qui concerne les engagements mondiaux et régionaux et de veiller à ce que les priorités de la sous-région soient bien prises en compte dans les négociations internationales et régionales.
4. Rapport sur les activités du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord de mars 2012 à février 2013 – Le rapport portait sur les publications, études, réunions d'experts, services consultatifs, ateliers et séminaires à l'actif du Bureau sous-régional.
5. Les participants ont examiné les principales réalisations de la CEA dans l'ensemble pour l'année 2012 et discuté de la restructuration proposée, y compris la nouvelle structure organisationnelle de la Commission conçue pour relever les nouveaux défis rencontrés par l'Afrique.
6. Les participants ont examiné les activités menées dans le cadre de la coopération de la CEA avec l'Union du Maghreb arabe (UMA), officialisée dans le programme pluriannuel 2010-2012. Ces activités portaient sur divers thèmes, notamment l'harmonisation de la cyberlégislation entre pays du Maghreb, l'inclusion des jeunes dans les stratégies de développement et la promotion du développement de l'énergie renouvelable.
7. Les participants ont examiné les questions soulevées dans l'exposé sur la facilitation du commerce et le bilan des zones de libre-échange, dont est ressortie l'importance des mesures de facilitation du commerce intrarégional dans le dynamisme de l'intégration et de la coopération régionales.

161. La réunion a fait les recommandations suivantes à l'intention des différentes parties prenantes:

États membres

Les États membres ont été encouragés à:

- Développer les services d'analyse économique et les stratégies industrielles qui incorporent l'économie verte, à renforcer la cohérence des stratégies existantes et à diversifier les partenariats, y compris commerciaux, avec les universités et la société civile;
- Réduire les différentes formes d'inégalités telles que celles liées au revenu, à la géographie et au sexe, ainsi que la dégradation constante de l'environnement et la gestion non rationnelle des ressources naturelles, ces facteurs étant autant d'obstacles majeurs à la réalisation des OMD;
- Prendre une part active à la conférence régionale africaine prévue en mars 2013 à Tunis pour s'assurer que les problèmes et priorités de développement de la sous-région soient adéquatement pris en compte pour parvenir à une position commune sur les priorités de l'Afrique en matière de développement pour l'après-2015;

- Instaurer des mesures de facilitation du commerce intrarégional influant sur la chaîne de valeur des produits et services;
- Exploiter le rôle des opérateurs privés régionaux, des gains et des autres économies d'échelle qui pourraient résulter de la synergie entre leurs capacités;
- Poursuivre la modernisation des procédures douanières, l'amélioration des infrastructures, l'élimination des barrières non tarifaires et la promotion de partenariats public-privé entre les pays du Maghreb et entre les pays d'Afrique du Nord en général;
- Harmoniser les normes et les règles fondées sur les accords internationaux et à tirer parti des bonnes pratiques et expériences sur le terrain.

CEA

- La CEA a été encouragée à mettre à jour sa base de données avec les informations provenant des États membres, utiliser des données réelles plutôt que des médians dans ses analyses et inclure des analyses des crises et des mécanismes pour y faire mieux face, notamment grâce à des stratégies économiques de diversification et des opportunités de développement du commerce régional.
- Le Comité s'est déclaré satisfait de la qualité et de la pertinence des activités et des efforts entrepris pour répondre aux besoins des États membres. Il a aussi encouragé le Bureau sous-régional à poursuivre ses efforts en vue de la mise en œuvre des activités de 2013 et a approuvé le projet de programme de travail pour 2014-2015.
- Le Comité s'est félicité des initiatives du Secrétaire exécutif de la CEA sur le thème « L'Afrique d'abord », pour mieux faire face aux défis auxquels le continent était confronté.
- Entre autres réalisations, le programme de coopération de la CEA a facilité la participation de l'UMA dans les activités au niveau du continental et renforcé le partenariat en appuyant la mise en œuvre des activités de l'Union.

Vingt-neuvième session du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique centrale

162. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale a organisé, du 27 février au 1^{er} mars 2013 à Libreville (Gabon), la vingt-neuvième session du Comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique centrale sur le thème « *Enjeux et défis de l'économie verte en Afrique centrale* », en partenariat avec le Ministère de l'économie, de l'emploi et du développement durable. Cette rencontre a bénéficié du soutien financier et logistique du Gouvernement de la République gabonaise.

163. L'objectif de la réunion était de débattre des défis actuels et émergents de développement de la sous-région et de faire des recommandations pour l'harmonisation et le renforcement des politiques économiques et sociales des pays d'Afrique centrale. La réunion se voulait aussi un forum d'échanges

d'expériences en vue de renforcer le rôle des experts des États membres et des institutions sous-régionales en leur qualité de conseillers auprès de leurs entités respectives.

164. En outre, la réunion a pris connaissance des expériences en matière d'économie verte, des programmes prioritaires des institutions sous-régionales ainsi que des initiatives et des événements récents à la CEA. Elle a été également informée du programme de travail de la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, qui se tiendra à Abidjan, en Côte d'Ivoire, les 25 et 26 mars 2013, sur le thème « *L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique* ».

165. Au terme des discussions, le Comité a formulé les recommandations ci-après:

166. Pour éviter de retomber dans « le piège des matières premières », il a été conseillé aux États membres de poursuivre les efforts en matière de transformation de leurs économies dans un contexte de développement durable à travers:

- Le développement de l'agro-industrie et de l'industrie forestière pour améliorer la qualité de la croissance et créer davantage d'emplois;
- Le développement des infrastructures de transport, d'énergie et de communication;
- L'ouverture du marché sous-régional;
- Le renforcement de la gouvernance afin d'améliorer le climat des affaires.

167. En plus des recommandations contenues dans les études présentées, le Comité a proposé ce qui suit:

- Intégrer les données statistiques disponibles et étayer les analyses sur la base de celles-ci;
- Créer des synergies entre les différentes parties prenantes à l'économie verte;
- Renforcer les capacités régionales en matière de recherche-développement dans le domaine de l'économie verte;
- Organiser un atelier sous-régional de promotion des technologies des énergies renouvelables.

168. Les États membres devraient développer les comptes de l'environnement pour évaluer le potentiel du capital naturel, à l'image de ce qui se fait actuellement au Gabon, en vue d'une meilleure formulation des politiques relatives à l'économie verte.

169. Les États membres devraient aussi:

- Harmoniser leur fiscalité environnementale et veiller à ce que les recettes générées soient effectivement allouées à la protection de l'environnement;

- Améliorer la gestion des aires protégées, notamment par un aménagement durable des concessions forestières, afin de mieux préserver la biodiversité;
- Promouvoir les sources alternatives d'énergie afin de réduire les émissions de dioxyde de carbone.

170. La CEA devrait:

- Inscrire l'état de mise en œuvre des recommandations de la session de 2013 à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CIE;
- Prévoir l'élaboration d'un plan d'action de mise en œuvre des recommandations et des engagements de chaque session du Comité intergouvernemental d'experts;
- Engager les préparatifs d'un programme pluriannuel de consolidation des échanges entre le Bureau sous-régional en Afrique centrale et les quatre autres bureaux sous-régionaux de la CEA;
- Inscrire un symposium sous-régional de sensibilisation aux voies et moyens de consolider le Partenariat mondial pour le développement en Afrique centrale dans les formations de groupe du Bureau sous-régional en 2013;
- Organiser, dans le cadre des services fournis aux organes intergouvernementaux d'experts, une réunion ad hoc d'experts sur l'harmonisation des mécanismes institutionnels des partenariats « public-privé – société civile » sur la coopération économique et le développement en Afrique centrale;
- Élaborer une brochure sur l'économie verte.

171. Les États et les institutions sous-régionales devraient:

- Rendre compte de la mise en œuvre des recommandations;
- Engager le processus de création d'un réseau institutionnel des directions générales de chaque pays associées à la promotion de l'émergence économique et du développement en Afrique centrale. Chaque État membre devra à cet effet recenser et communiquer au Bureau sous-régional et à la présidence du Comité la liste des directions générales concernées.
- Mutualiser leurs ressources dans la mise en œuvre des programmes identiques;
- S'impliquer davantage dans le financement et le fonctionnement du Comité de pilotage (COFIL) pour la restructuration des communautés économiques régionales en Afrique centrale;
- Promouvoir la création de centres de recherches stratégiques sur la mise en valeur du potentiel de la sous-région;

- Assurer une meilleure information sur les programmes, projets et autres initiatives.

172. Il a été recommandé aux États de s'impliquer dans le processus d'harmonisation des deux CER.

173. Après consultations, le Comité a décidé de retenir « L'industrialisation et la mise à niveau des entreprises pour une transition vers l'économie verte en Afrique centrale » comme thème du prochain CIE. En outre, il a recommandé de traiter de l'OMD 2 sur l'éducation comme thème du prochain rapport sur les programmes régionaux et internationaux.

Dix-septième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est

174. La dix-septième réunion du CIE pour l'Afrique de l'Est s'est tenue à Kampala, du 18 au 22 février 2013, sur le thème « *Améliorer l'accès et la sécurité à l'énergie en Afrique de l'Est* ». Y ont assisté plus de 250 personnes provenant de délégations de haut niveau constituées de représentants de l'ensemble des États membres de la sous-région, d'organisations sous-régionales, régionales et internationales, de personnes-ressources venant de divers domaines, de membres d'organisations de la société civile et d'organismes des Nations Unies et de représentants du corps diplomatique, de la délégation de l'Union européenne, de la Chine et du Japon.

175. Le Comité a examiné plusieurs questions liées au mandat et aux opérations du Bureau sous-régional, notamment un examen de la situation et des expériences socio-économiques dans la sous-région et se rapportant au thème de la réunion. Les principaux rapports indiqués ci-après ont été présentés et examinés:

1. Le rapport annuel de 2012 sur les activités de la CEA en Afrique de l'Est, notamment l'état d'avancement des programmes pluriannuels et du mécanisme de coordination sous-régionale;
2. Un rapport de 2012 sur le suivi de la situation macroéconomique et sociale dans la région de l'Afrique de l'Est;
3. Un rapport spécial sur l'Initiative régionale de la Conférence internationale de la région des Grands Lacs contre l'exploitation illégale des ressources naturelles;
4. Deux tables rondes de haut niveau ont débattu de l'accès à l'énergie et la sécurité énergétique en Afrique de l'Est et l'intégration régionale en Afrique de l'Est sous l'angle des progrès, perspectives et défis;
5. La réunion a également examiné les thèmes de la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres des finances et de l'économie de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, à Abidjan en mars 2013.

176. Durant la réunion, quatre réunions de groupe spécial d'experts et un forum spécial se sont tenus et les publications suivantes ont été passées en revue:

1. *Flux commerciaux et expansion des marchés en Afrique de l'Est: l'impact de la libéralisation du commerce;*
2. *L'intégration régionale en Afrique de l'Est: domestication et intégration du processus d'intégration régionale des instruments et des décisions dans les politiques nationales, les cadres juridiques et réglementaires;*
3. *L'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et d'autres mécanismes de certification dans la région des Grands Lacs: enseignements tirés et pratiques optimales;*
4. *Mécanisme de coordination sous-régionale pour la réunion préliminaire de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe;*
5. *Accès et sécurité énergétique en Afrique de l'Est;*
6. *« Deux décennies de libéralisation du commerce et d'expansion des marchés en Afrique de l'Est – vers une nouvelle géographie économique ? »;*
7. *« Commerce et croissance: l'Afrique subsaharienne est-elle différente ? »;*
8. *« Intégration régionale en Afrique: appropriation et intégration de l'intégration régionale en Afrique de l'Est »* illustrant des études de cas portant sur l'Ouganda et le Rwanda.

177. La réunion a fait les recommandations suivantes aux diverses parties prenantes:

États membres

- Étant donné que le taux d'accès à l'énergie était de 26 % et que la consommation d'énergie en Afrique de l'Est avait augmenté de plus de 67 % au cours de la dernière décennie, période pendant laquelle les prix du pétrole avaient augmenté de plus de 170 %, les États membres ont été encouragés à intensifier les mesures de façon à s'assurer un accès et une sécurité plus grande en matière d'énergie pour promouvoir et accélérer leur transformation économique et leurs aspirations à atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire.
- Les États membres ont été encouragés à instituer des mesures afin d'attirer aussi bien les investisseurs locaux qu'étrangers en faveur de l'accès à l'énergie grâce, par exemple, au recours accru à des partenariats public-privé (PPP), à l'énergie renouvelable pour l'électrification rurale et au partage d'expériences et de connaissances dans les pays de la sous-région et entre eux.

- La réunion a prié les États membres de traduire dans les faits leur rhétorique sur le soutien aux secteurs de l'agriculture et de la manufacture avec des allocations budgétaires correspondantes, étant donné qu'ils avaient pris du retard par rapport à d'autres secteurs. Cela suscitait des préoccupations quant au potentiel des types de croissance remarquable observés dans la région pour accélérer la transformation structurelle.
- La réunion a aussi exhorté les États membres à améliorer la qualité de l'éducation, notamment en matière de TIC, afin d'obtenir le panachage approprié de qualifications et de compétences pour répondre aux exigences du marché de l'emploi et soutenir la transformation structurelle des États membres.
- Concernant la mise en œuvre de l'initiative régionale de la CIRGL, la réunion a reconnu les complémentarités entre l'initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et d'autres mécanismes tels que les principes directeurs de l'OCDE et le Système de certification du Processus de Kimberley et a appelé à l'harmonisation des instruments pour éviter les doubles emplois et la lassitude face à la certification. La CEA a été priée de soutenir la mise en œuvre rapide de l'initiative régionale.
- La réunion a prié les États membres d'adopter une approche holistique en vue de réduire les coûts commerciaux afin d'augmenter le volume et la valeur du commerce et de la croissance dans la sous-région, du fait que les barrières politiques (droits de douane et barrières non tarifaires) n'étaient pas les seuls coûts commerciaux encourus dans la sous-région.
- Les États membres ont été encouragés à procéder au développement des capacités de planification énergétique, à élaborer des outils et des cadres de suivi et d'évaluation, à formuler des stratégies pour l'accès à l'énergie sûre pour tous (SE4ALL), et à évaluer les situations de risques et l'état de préparation en intégrant le facteur du changement climatique dans la planification de l'énergie.
- Les États membres ont été priés de renforcer la capacité des petits mineurs artisanaux et de revoir les cadres juridiques pour l'officialisation de ce statut.

CEA

- La réunion s'est félicitée de l'annonce de l'exercice de restructuration de la CEA, auquel elle a apporté son soutien, notant selon les propos d'un participant du Kenya que « *la CEA allait dans la bonne direction et faisait ce qu'il fallait* ».
- La réunion a aussi encouragé la CEA à collaborer avec les services pertinents dans les États membres afin d'établir des partenariats solides en vue de l'établissement de rapports trimestriels, conformément au nouveau mandat donné aux bureaux sous-régionaux dans la nouvelle structure de la CEA.
- La réunion a prié la CEA et les États membres d'exploiter la coopération Sud-Sud pour mieux comprendre les fondamentaux des groupements sous-régionaux et faire en sorte

que les compétences existant dans la région soient transmises au reste du groupement sous-régional.

- La réunion a aussi demandé à la CEA de collaborer avec le Secrétaire général du COMESA afin de mettre en place le comité directeur du mécanisme de coordination sous-régionale chargé d'examiner les projets phares et d'entamer le processus d'une stratégie de mobilisation des ressources pour le plan d'activités du mécanisme de coordination.

Dix-neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe

178. La dix-neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe a été organisée en collaboration avec le Gouvernement zimbabwéen à Harare, les 7 et 8 mars 2013 sur le thème: « *L'industrialisation pour la transformation économique et le développement durable en Afrique australe: combler les fossés* ». Elle a été précédée d'une réunion du groupe spécial d'experts sur le même thème, les 6 et 7 mars 2013.

179. Le Comité a examiné les trois rapports statutaires présentés par le secrétariat:

1. Conditions économiques et sociales en Afrique australe en 2012 et perspectives pour 2013;
2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux, notamment le NEPAD et les autres initiatives spéciales dans la sous-région;
3. Rapport sur l'exécution du programme du Bureau sous-régional en Afrique australe. Le Comité a également examiné le rapport et les recommandations de la réunion spéciale du groupe d'experts sur l'industrialisation pour la transformation économique et le développement durable en Afrique australe.

180. Les principaux points des réalisations majeures de la CEA au cours de l'année passée ont été également présentés dans le cadre des exposés faits par les divisions ou organes de la CEA ci-après:

- Bureau de la planification stratégique et de la gestion des programmes;
- Division du développement économique et du NEPAD;
- Bureau des partenariats et de la coopération technique;
- Institut de développement économique et de la planification (IDEP).

181. Le Comité a adopté les recommandations de la réunion du groupe spécial d'experts. Il a pris note du rapport sur l'exécution du programme du bureau sous -régional en Afrique australe pour 2012-2013 et a approuvé le programme de travail pour 2014-2015. Le Comité a également pris note du processus de restructuration en cours à la CEA visant à approfondir les programmes de développement de l'Afrique.

182. Le Comité a recommandé des actions que les États membres devaient mener dans les domaines suivants: a) gestion des recettes; b) création de valeur, industrialisation et création d'emplois;

c) intégration régionale et coopération Sud-Sud; d) population et développement durable; et e) renforcement des capacités.

S'agissant de la collecte, de la gestion et de l'utilisation des recettes, les États membres devraient:

- Renforcer la gestion des risques liés au marché des produits de base par un bon usage des recettes et créer des fonds souverains qui seraient utilisés pour protéger les économies des chocs économiques mondiaux;
- Promouvoir la diversification aussi bien des produits d'exportation que des marchés afin d'intensifier les entrées de capitaux pour le développement industriel.

S'agissant de la création de valeur, de l'industrialisation et de la création d'emplois, les États membres devraient:

- Promouvoir la création de valeur dans les secteurs des ressources naturelles afin de renforcer les liens en aval et en amont avec d'autres secteurs de l'économie;
- Exploiter les opportunités offertes par le vaste secteur informel en vue de promouvoir une industrialisation inclusive et créer des emplois décents pour les jeunes et les femmes;

S'agissant d'une intégration régionale et d'une coopération Sud-Sud renforcées, les États membres devraient:

- Renforcer la coopération et les échanges Sud-Sud pour réduire au minimum les effets défavorables des évolutions économiques mondiales;
- Renforcer l'intégration régionale afin de bénéficier des économies d'échelle provenant des chaînes de valeur régionale.

S'agissant des moyens de relever les défis démographiques et de développement, les États membres devraient:

- Intégrer les questions de population dans les politiques et stratégies de développement durable.

S'agissant du renforcement des capacités, les États membres devraient:

- Tirer avantage des opportunités de formation offertes par la CEA et l'IDEP dans les divers domaines du développement socioéconomique;
- Accroître l'investissement dans la recherche-développement et dans la science, la technologie et l'innovation.

Seizième session du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest

183. Le Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest a tenu sa seizième session les 18 et 19 mars à Abidjan, sur le thème « Poursuivre une croissance verte inclusive en vue d'accélérer le développement socioéconomique en Afrique de

l'Ouest ». Ont assisté à la session des délégués représentant la quasi-totalité des États d'Afrique de l'Ouest, les commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA et les autres organisations intergouvernementales ouest-africaines, ainsi que des chercheurs et des universitaires, des représentants des médias, les organisations de la société civile et les organismes des Nations Unies opérant en Côte d'Ivoire.

184. Les participants ont examiné l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique de l'Ouest et les principaux défis à relever. Ils ont formulé des recommandations en vue d'accélérer la croissance pour assurer une transformation rapide de la sous-région. Ils ont donc examiné, en plus du rapport de situation du Bureau sous-régional, le rapport sur les conditions économiques et sociales. Les participants se sont félicités de la bonne performance macroéconomique de tous les pays de la sous-région. Sur le plan social, une attention particulière a été accordée à l'état inquiétant du marché du travail en Afrique de l'Ouest. Les participants étaient préoccupés par les faiblesses structurelles de la sous-région, en particulier la dépendance excessive à l'égard des matières premières d'exportation, et par les changements climatiques. À cela s'ajoutait des crises sociopolitiques dues aux déficiences de gouvernance, qui avaient créé une situation alarmante en matière de sécurité.

185. Le rapport thématique a mis en évidence l'économie verte comme moyen permettant de développer de manière durable la sous-région, tout en contribuant aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour atténuer les effets des changements climatiques. Le rapport décrivait aussi la vision de l'Union africaine de l'économie verte présentée à la Conférence internationale de Rio+20 en juin 2012 et les participants ont échangé des vues sur les expériences réussies en matière d'application des stratégies fondées sur l'économie verte. Les discussions ont contribué à renforcer la base de connaissances sur l'économie verte et ont également permis d'apporter des indications simples et pratiques pour l'intégration de cette approche dans les stratégies et politiques publiques. Il y avait toutefois de grandes difficultés car adopter cette approche signifiait élaborer des stratégies réalistes pour créer des emplois, augmenter les revenus, accroître la valeur des produits agricoles, ouvrir des perspectives économiques pour les catégories vulnérables et générer des recettes qui permettraient aux gouvernements d'investir de manière efficace dans le développement.

186. Les experts ont également examiné le rapport sur la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux, qui mettaient l'accent cette année sur l'éducation en Afrique de l'Ouest compte tenu de l'OMD 2 et dans l'optique de créer les capacités nécessaires pour la transformation structurelle des économies. Les participants ont été informés des efforts en cours visant à mettre en œuvre les programmes du NEPAD en matière d'agriculture et d'infrastructure en Afrique de l'Ouest. Ils ont encouragé les États à harmoniser leurs programmes de formation de façon à faciliter la mobilité de la main d'œuvre, dimension importante de la libre circulation des personnes dans la sous-région.

187. Les participants ont souligné avant tout la nécessité pour les États de poursuivre leurs efforts en vue de mener à bien la transformation structurelle de leurs économies, en particulier en accordant une priorité de haut rang au secteur agricole. Ils ont demandé aux États, aux communautés régionales et aux organisations intergouvernementales d'intensifier l'intégration de la sous-région en respectant pleinement leurs engagements et en accélérant l'harmonisation de leurs politiques macroéconomiques et sectorielles.

CHAPITRE IV

Sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA)

A. Participation

188. Ont pris part à la réunion les représentants des États membres suivants: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie et Zimbabwe.

189. Les communautés économiques régionales ci-après étaient représentées: Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

190. Les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient également représentés: Banque mondiale, Bureau des commissions régionales à New York, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, Fonds monétaire international (FMI), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation maritime internationale (OMI), Organisation mondiale de la météorologie (OMM), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Programme alimentaire mondiale (PAM), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Union internationale des télécommunications (UIT).

191. Les États membres de l'ONU ci-après étaient représentés en qualité d'observateurs: Canada et États-Unis d'Amérique.

192. Étaient aussi présents l'Association des banques centrales africaines (ABCA), la Banque africaine de développement (BAD), la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA), la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

193. Les organisations ci-après étaient également représentées par des observateurs: ActionAid International (AAI), African Advisory Board (AAB), African Business Roundtable (ABR), African

Center for Capacity Building (AFCAB), African Export-Import Bank, African Forum and Network on Debt and Development (AFRODAD), African Health Economics and Policy Association (AfHEA), African Institute for Development Policy (AFIDEP), African Monitor (African Voices for Africa's Development), African Population and Health Research Center (APHRC), Agence japonaise de coopération internationale (JICA), AMYRIS, Association des institutions africaines de financement du développement (AIAFD), Association interprofessionnelle des employeurs de Côte d'Ivoire, Association pour la promotion des exportations de Côte d'Ivoire (APEX-CI), Bill and Melinda Gates Foundation, Bloomfield Investment, Center for Constitutional Governance (CCG), Central Organization of Trade Unions (COTU), Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social (ACARTSOD), Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), Centre européen pour la gestion des politiques de développement (EDCPM), Centre de recherches pour le développement international (CRDI), Centre ivoirien de recherches économiques et sociales, Children's Investment Fund (CIF), Coalition pour le dialogue sur l'Afrique (CoDA), Columbia University, Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), Confederation of African NGOs, Congrès des économistes africains, Cooperative Institute for Research in Environmental Sciences (CIRES), Croix-Verte internationale (CVI), Department for International Development (DFID), East-West Center (EWC), Fédération internationale pour la planification familiale, Fédération nationale des industries et des services de Côte d'Ivoire (FNISCI), Fondation Mo Ibrahim, Forum et Réseau africain sur la dette et le développement (AFRODAD), Harvard University, Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire (CABRI), Institute of Diplomatic Practice and Development Policies (I-2DP), John Hopkins University, Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Organisation internationale de la francophonie (OIF), OXFAM International, Packard Foundation, Pan-African Productivity Association (PAPA), Projet pour l'observation et le plaidoyer sur la gouvernance en Afrique (AfriMAP), Save the Children, Social Development Strategy and Planning Office (SDSPO), The Future Group, Union panafricaine des postes (UPAP), United States Agency for International Development (USAID), University of California at Berkeley, Université du Congo, University of Ibadan, University of Nairobi, Université de Thiès et William and Flora Hewlett Foundation.

B. Élection du Bureau

194. Le Comité a élu à l'unanimité le Bureau suivant:

Président:	Côte d'Ivoire
Premier Vice-Président:	Kenya
Deuxième Vice-Président:	Algérie
Troisième Vice-Président:	Lesotho
Rapporteur:	Cameroun

C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

195. La Conférence a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la Conférence

2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail
3. Concertation au niveau ministériel sur le thème de la Conférence, *L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique*:
 - Accélérer l'industrialisation de l'Afrique;
 - Industrialisation et transformation structurelle de l'Afrique;
 - Planification de l'industrialisation;
 - Financement de l'industrialisation de l'Afrique.
4. Lancement du *Rapport économique sur l'Afrique (2013)*
5. Séance d'information à l'intention des ministres
6. Nouvelles orientations stratégiques de la CEA
7. Examen du rapport et des principales recommandations de la réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA
8. Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle et des projets de résolution
9. Questions diverses
10. Clôture de la Conférence

D. Compte rendu des travaux

Ouverture de la Conférence [point 1 de l'ordre du jour]

196. La Conférence a été ouverte par M. Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, qui a prononcé un discours liminaire sur le thème de la réunion. Des déclarations ont également été prononcées dans le cadre de la séance d'ouverture par le Président du Bureau sortant, M. Désiré Guedon, Ministre délégué auprès du Ministre de l'économie, de l'emploi et du développement durable du Gabon, M. Carlos Lopes, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, et M^{me} Nkosazana Dlamini Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine (CUA).

197. M. Désiré Guedon a remercié le peuple de Côte d'Ivoire pour sa chaleureuse hospitalité et a rendu compte des activités entreprises par le secrétariat au cours de la période considérée, qui comprenaient notamment le forum sur l'aide en Afrique, la troisième réunion sur la gouvernance et la participation populaire, la conférence Rio+20 et son suivi, les préparatifs de l'Afrique en vue de la cinquante-septième session de la Commission de la condition féminine, sa contribution aux travaux en

cours sur l'énergie, le commerce et l'industrialisation, ainsi que des travaux préparatoires par le groupe des pays d'Afrique en vue de la session de la Commission de statistique de l'ONU à New York.

198. Il a noté que le thème de la Conférence, « L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique », était important en raison de la contribution potentielle de l'industrialisation à l'amélioration de la performance économique de l'Afrique et, par conséquent, à la lutte contre la pauvreté. Son pays, le Gabon, avait adopté une vision d'« Un Gabon émergent d'ici à 2025 » et avait beaucoup investi dans la mise en valeur des produits de base et l'exportation de produits à valeur ajoutée de haute qualité. En avril, le Gabon organiserait un atelier pour promouvoir cette vision pour l'Afrique et le reste du monde. Enfin, il a remercié les membres du Bureau sortant pour le travail accompli au cours de l'année écoulée et a souhaité plein succès au nouveau Bureau.

199. M. Lopes a ouvert son discours en notant qu'il participait pour la première fois à la Conférence en tant que Secrétaire exécutif de la CEA et a remercié les ministres, les gouverneurs et les autres personnes présentes pour leur participation. Il a ensuite informé la Conférence que l'Afrique devait se donner une nouvelle image de marque, celle d'un endroit sûr pour faire des affaires. Il a donné des exemples où l'Afrique était évoquée comme un continent plein de conflits, alors que le nombre de ces conflits avait considérablement diminué en Afrique et qu'ailleurs, en Asie et en Inde, des guerres faisaient rage sans que ces endroits ne soient perçus comme inhospitaliers pour les hommes d'affaires. Pour que le continent suscite l'afro-enthousiasme, l'Afrique devait contrôler la narration de sa propre histoire, d'autant qu'elle se préparait à célébrer 50 ans d'unité continentale.

200. L'Afrique devait profiter de la conjoncture de croissance économique pour inaugurer une ère de transformation structurelle, plutôt que d'ajustement structurel. Le continent devait faire de ses richesses en matières premières et ressources naturelles le moteur de son programme d'industrialisation. Ce programme d'industrialisation n'était toutefois pas sans écueils, dont l'urbanisation rapide du continent, l'augmentation du nombre de jeunes, l'insuffisance des infrastructures et le changement climatique. Cela étant, ce dernier pouvait être exploité à des fins bénéfiques, par le biais de l'économie verte.

201. M. Lopes a dit que, conjointement avec la Commission de l'UA et la Banque africaine de développement, la CEA œuvrait à élaborer une « Vision 2063 » et travaillait à d'autres questions, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le programme de développement pour l'après-2015. La CEA entendait continuer à travailler activement dans les domaines pour lesquels elle était le mieux placée pour le faire. Pour terminer, il a exposé dans les grandes lignes la restructuration en cours à la CEA et les domaines d'action qui seraient dorénavant prioritaires, articulés entre eux par un nouveau mantra : « L'Afrique d'abord ».

202. Dans son allocution, M^{me} Nkosozana Dlamini Zuma a relevé que l'Afrique progressait dans de nombreux domaines, dont ceux de la paix et de la sécurité, et de la gouvernance, attirait des investissements étrangers directs (IED). Cependant, des problèmes existaient encore concernant l'équité, la création d'emplois décents, les barrières résultant de l'appartenance à un sexe plutôt qu'à un autre et l'instabilité politique s'expliquant par des situations de conflit récurrentes et endémiques. De plus la population africaine augmentait en nombre, mais la structure de l'économie du continent demeurait inchangée, ce qui rendait nécessaire une campagne d'industrialisation large et systématique sur tout le continent. L'Afrique devait approfondir son intégration et la coopération entre les pays membres, afin que les 50 années à venir voient l'Afrique devenir une force globalement intégrée sur les plans économique et politique.

203. M^{me} Dlamini Zuma a appelé à un changement de modèle dans la manière dont l'Afrique menait ses affaires. Le changement auquel elle songeait requerrait un leadership audacieux et visionnaire, des stratégies innovantes et dynamiques et la mise en œuvre d'une industrialisation décidée par les pays africains. La Commission de l'Union africaine oeuvrait à élaborer une vision pour l'Afrique 2063 et tenait de larges consultations avec les États membres, les communautés économiques régionales et d'autres organismes. Cette vision serait discutée au prochain sommet de l'Union africaine.

204. Dans son allocution d'ouverture, M. Alassane Ouattara a souhaité la bienvenue à tous les délégués dans la belle ville d'Abidjan. Il a dit que le pays avait retrouvé sa place après plusieurs années difficiles.

205. Le thème de la Conférence était très important, l'industrialisation étant cruciale pour le développement de l'Afrique. En faisant un effort concerté pour renforcer leurs capacités de productives et diversifier rapidement leur économie, les pays africains pourraient obtenir la prospérité et une croissance économique durable. Il a exhorté les pays africains à ne pas rester exagérément dépendants des exportations de produits primaires et à plutôt ajouter une valeur significative à leurs exportations de produits extractifs.

206. La pauvreté en Afrique pouvait être considérablement réduite grâce à des politiques d'industrialisation soutenue. En dépendant moins des produits de base et en produisant davantage de produits manufacturés à haute valeur ajoutée, beaucoup d'Africains sortiraient de la pauvreté, car des emplois rémunérateurs seraient créés, en particulier pour les jeunes et les femmes. En outre, en renforçant la capacité de production, le développement technologique de l'Afrique serait également renforcé, ce qui entraînerait une hausse de la productivité et des salaires. En outre, l'industrialisation conduirait à la promotion de l'entrepreneuriat et à la création de liens sectoriels, notamment avec les secteurs de l'agriculture et des services.

207. La Côte d'Ivoire allait mettre en œuvre des politiques rationnelles visant à appliquer une stratégie d'industrialisation pour devenir un pays à revenu intermédiaire et contribuer à la hausse de la productivité, à l'innovation et aux transferts de technologie et de connaissances.

208. Le Président Ouattara a ensuite déclaré la réunion officiellement ouverte et a souhaité plein succès aux ministres dans leurs délibérations.

Concertation au niveau ministériel sur le thème de la Conférence, « *L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique* » [point 3 de l'ordre du jour]

a) Accélérer l'industrialisation de l'Afrique

209. M^{me} Zeinab Badawi, présentatrice du programme « World News Today » à la BBC, a animé la séance sur le thème « Accélérer l'industrialisation de l'Afrique ».

210. M. Daniel Kablan Duncan, Premier Ministre et Ministre de l'économie et des finances de la République de Côte d'Ivoire, a été le premier à intervenir au cours de la séance. Il a relevé plusieurs obstacles au développement industriel et socioéconomique de l'Afrique, dont la faible intégration des économies africaines aux marchés commerciaux mondiaux, la faible compétitivité des produits du continent, une main-d'œuvre limitée en raison du faible niveau des compétences, des infrastructures

inadéquates et un environnement des affaires peu attractif. Pour s'attaquer à ces obstacles, il fallait notamment créer un cadre macroéconomique étayant le programme d'industrialisation de l'Afrique, élaborer des politiques permettant d'améliorer l'environnement des affaires sur le continent, instituer une meilleure assurance-qualité et le respect des règles et des normes internationales, renforcer le capital humain, utiliser des techniques novatrices et promouvoir le secteur privé en Afrique.

211. Parlant de la Côte d'Ivoire, M. Duncan a indiqué que le pays s'était engagé dans un programme d'émergence économique à l'horizon 2020. Pour réaliser ce programme, le pays aurait toutefois à relever trois défis majeurs, à savoir : i) maintenir la paix et la sécurité, ii) engager la réconciliation nationale, et iii) assurer une croissance économique renouvelée et soutenue. Concernant le troisième défi, la Côte d'Ivoire tablait sur un rythme de croissance soutenu de 10 % par an dans le cadre de la vision. Le pays avait, en outre, pris des mesures complémentaires, parmi lesquelles la création de zones économiques spéciales, la transformation plus poussée des produits de base agricoles en produits à valeur ajoutée, la promotion des petites et moyennes industries et la mise en place d'un cadre de gestion de la qualité.

212. M. Donald Kaberuka, Président de la Banque africaine de développement (BAD), a, dans son allocution d'ouverture, dit que les produits africains pouvaient soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux, car le continent disposait d'avantages comparatifs certains. Par exemple, les produits africains pourraient être compétitifs sur le plan des prix, en raison des faibles coûts salariaux sur le continent. L'intervenant a reconnu que le délai de livraison des produits africains était assez long à cause d'infrastructures de transport médiocres et de barrières non physiques au commerce, notamment des procédures portuaires et douanières peu efficaces. Il a aussi reconnu que la mise au point de produits de haute qualité demeurerait un défi en Afrique, tout en soulignant que ce défi pourrait être relevé par la mise en valeur des ressources humaines et une formation propre à améliorer les compétences des travailleurs. Les pays africains devaient disposer d'une masse critique d'ingénieurs et de scientifiques expérimentés pour que leurs industries puissent fabriquer des produits de grande qualité. Ces pays devaient aussi résoudre leurs problèmes énergétiques afin de réduire les coupures d'électricité et baisser ainsi les coûts de production et rendre leurs industries plus compétitives. Globalement, il ne fallait pas favoriser des industries inefficaces et donc non compétitives. Certains secteurs, comme l'énergie, pourraient être subventionnés, mais les subventions devaient être limitées dans le temps et assorties de stratégies de sortie bien définies.

213. M. Trevor Manuel, Ministre à la Présidence chargé de la Commission nationale de planification d'Afrique du Sud, a convenu avec M. Donald Kaberuka que les programmes de subventions ne fonctionnent pas bien dans certains cas et qu'ils entraînent généralement des distorsions du marché. Il faut disposer d'institutions statistiques solides permettant de s'assurer que les subventions sont fondées sur des données factuelles. La taille de l'économie aussi est un facteur important de l'industrialisation. Ainsi, sa population de 1,2 milliard d'habitants a permis à la Chine d'enregistrer une forte croissance industrielle. Le milliard d'habitants de l'Afrique était réparti entre 54 pays, ce qui résultait en de petites économies et faisait de l'intégration régionale un impératif pour l'industrialisation du continent. Qui plus est, l'industrialisation de l'Afrique commande aux pouvoirs publics de mettre l'accent sur la mise en valeur de leurs ressources humaines et exige des dirigeants visionnaires. L'Afrique doit façonner son propre destin et tirer parti des opportunités que lui offrent ses abondantes ressources naturelles pour mener à bien son programme d'industrialisation. Il a appelé les ministres à élaborer des plans de développement à la fois pour le long et le court terme.

214. M. Bachir Messaitfa, Ministre de l'industrie de la République démocratique d'Algérie, a affirmé que son pays avait une stratégie industrielle à long terme qui reposait sur des piliers complémentaires, à savoir le renforcement des infrastructures, le développement du capital humain, la mise au point de la technologie, ainsi que le renforcement des institutions statistiques, l'objectif étant d'éclairer l'élaboration et le suivi des politiques et d'assurer une gouvernance au service de la transformation structurelle. M. Messaitfa a articulé son intervention sur les idées suivantes: diversification de la production et des exportations, transformation économique consistant à passer des produits de base à des produits à fort contenu technologique; facilitation du commerce pour accéder aux marchés traditionnels et nouveaux; interventions en faveur des entreprises locales; amélioration de l'environnement des affaires; établissement d'un réseau d'entreprises et appui au développement des partenariats public-privé.

215. M. Kandeh Yumkella, Directeur général de l'ONUDI, a, dans son intervention, dit que l'industrialisation était un processus délibéré et à long terme. Parfois, et en réponse à des besoins à court terme, l'Afrique avait adopté des programmes qui l'avaient détournée de ses priorités. Le continent devait créer environ dix millions d'emplois pour faire face à l'explosion démographique de ses jeunes, en utilisant l'industrialisation comme un moyen d'action viable. Les gouvernements africains devraient vigoureusement appuyer le processus d'industrialisation, notamment en créant des institutions spéciales de soutien aux industries. Tout en reconnaissant que l'Afrique devait suivre la voie d'une croissance économique verte, il a estimé qu'il incombait aux pays du continent de définir eux-mêmes leurs besoins et leurs choix énergétiques.

216. M. Carlos Lopes était l'animateur de la séance. Il a affirmé que l'Afrique avait un problème d'image de marque, faisant observer que l'Asie n'était pas cataloguée comme un continent à risque pour les entreprises, bien qu'elle soit en proie à des conflits sociaux et politiques similaires ou même plus graves que ceux que connaissait l'Afrique. Le continent avait adopté certaines politiques qui nuisaient à son industrialisation. La faiblesse de la réglementation y avait permis d'inonder les marchés avec des produits bon marché, en provenance notamment de Chine. M. Lopes a fait observer que, venus tardivement dans le secteur manufacturier, les pays africains devaient s'attendre à une concurrence féroce pour pénétrer les marchés mondiaux. Il pensait, comme M. Trevor Manuel que l'Afrique devait trouver des méthodes novatrices d'imposition et d'emprunt qui consisteraient « à taxer intelligemment et à emprunter à bon escient » pour assurer la survie et la croissance de ses industries. Cela signifiait essentiellement que le continent devait trouver les moyens de protéger ses industries, tout en respectant les normes et les règlements multilatéraux pertinents tels que les accords de l'OMC. Le Secrétaire exécutif a réaffirmé que la protection des industries naissantes ne devrait pas être permanente et qu'il fallait définir clairement comment cette protection prendrait fin.

217. Dans le débat qui a suivi, les participants à la Conférence ont mentionné plusieurs défis et opportunités en ce qui concerne l'industrialisation et la transformation sociale en Afrique. Tout d'abord, l'Afrique était un continent divers quant aux ressources et aux richesses des États membres. Aussi, le débat sur l'industrialisation devait-il dépasser les questions d'ordre général pour traiter des situations spécifiques des pays. Indépendamment des ressources naturelles dont un pays est doté, l'industrialisation nécessite une direction forte, des ressources financières et une main-d'œuvre qualifiée.

218. Deuxièmement, les coûts de transactions commerciales élevés et les longs délais de livraison des produits entravent la compétitivité des entreprises africaines. En Afrique, par exemple, les usines

payent à l'État des impôts plus élevés que leurs homologues en Asie, où de faibles coûts énergétiques constituent effectivement une manière «intelligente» de subventionner les industries locales. Par ailleurs, le débat sur la subvention des industries devrait prendre en considération l'assiette fiscale des pays concernés.

219. Troisièmement, l'intégration régionale crée un environnement favorable à l'industrialisation du fait qu'elle offre de vastes marchés pour les produits et permet aux industries de bénéficier des économies d'échelle. L'accent a donc été mis sur les approches régionales et sous-régionales de l'industrialisation. Une intégration régionale effective requiert des infrastructures régionales, notamment celles reliant les pays enclavés aux ports de leurs voisins côtiers. Elle nécessite par ailleurs des communautés économiques régionales qui fonctionnent. Il faudrait dissuader les pays africains, en particulier ceux appartenant aux mêmes communautés économiques régionales, de produire et de commercialiser les mêmes produits. En outre, il est important pour les pays africains de promouvoir et de protéger les droits de propriété intellectuelle.

220. Les recommandations issues des débats sont les suivantes:

- Les pays africains doivent renforcer les capacités de la main-d'œuvre grâce à de meilleurs systèmes éducatifs et à une formation spécialisée;
- Les industries naissantes doivent être protégées dans la mesure permise par les accords multilatéraux. Cette protection devrait être limitée dans le temps et assortie d'une stratégie de sortie;
- Les pays africains et les organisations régionales devraient renforcer le droit de propriété intellectuelle et améliorer le marquage de leurs produits;
- Les pays africains devraient, en s'appuyant sur les expériences passées, élaborer des stratégies visant à faire en sorte que le processus d'industrialisation sur le continent prenne moins de temps qu'en Occident et en Asie;
- Les pays africains devraient viser à produire et à commercialiser des produits différents plutôt que des produits identiques;
- Ils doivent renforcer leur processus d'industrialisation par la création de zones économiques spéciales.

b) Industrialisation et transformation structurelle en Afrique

221. Le but de la séance, selon l'animateur, M. Daniel Makokera, Président-Directeur général de Pamuzinda Productions, était de se demander comment l'Afrique pourrait accélérer son industrialisation et sa transformation structurelle. Chaque membre de la table ronde a prononcé des observations liminaires, suivies par un débat général.

222. Dans ses observations, M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine, a souligné que l'Afrique avait bien réussi sur le front économique

au cours des dix dernières années et que les expériences d'industrialisation, qui avaient commencé par une phase de substitution des produits locaux aux importations pendant les années 60 et 70, suivie par la phase de promotion des exportations des années 80 et 90, n'avaient pas donné les résultats escomptés en termes de développement industriel et de transformation structurelle. Il était nécessaire de déterminer ce que chaque pays africain faisait le mieux afin de promouvoir la spécialisation. À cette fin, l'orateur a précisé que la « Vision 2063 » permettrait de recenser les principales difficultés, les questions stratégiques et les priorités auxquelles l'Afrique serait confrontée au cours des 50 prochaines années et de chercher des moyens efficaces d'y faire face. La Vision était l'occasion idéale pour les décideurs d'évaluer la performance de l'Afrique au cours des 50 dernières années afin de tirer des enseignements de cette expérience et de fixer le cap d'une Afrique émergente d'ici à 2063. Pour que le développement industriel devienne une réalité, il était nécessaire de promouvoir le programme régional africain afin d'accroître les marchés ouverts aux produits du continent. L'orateur a donc invité les pays africains à conclure dès que possible l'accord relatif à la zone continentale de libre-échange. La coordination interministérielle était indispensable pour promouvoir l'industrialisation dans les États membres et les pays devaient rapidement procéder à la mise en œuvre des cadres régionaux, notamment le cadre de développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), le programme détaillé de développement agricole en Afrique (PDDAA) et le programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA). En conclusion, M. Mkwezalamba a appelé l'attention des participants sur l'importance de la position africaine commune sur le programme de développement de l'après-2015 pour définir et influencer le programme futur de développement au plan international.

223. M. Chris Elias, Président du département Développement mondial à la Fondation Bill et Melinda Gates, a expliqué que le dividende démographique donnait à l'Afrique une occasion en or d'accélérer la croissance économique en s'appuyant sur une vision juste. Bien que l'Afrique, dans son ensemble, ait réalisé des progrès démographiques remarquables sur le plan de la réduction des taux de mortalité infantile et juvénile, il restait plusieurs problèmes de développement social à résoudre dans les différents pays. L'orateur a averti que les pays ne tireraient les bénéfices du dividende démographique que s'ils procédaient à des investissements rationnels dans les services de planification familiale afin de faire face à la réduction rapide prévue du taux de fécondité attendu. Il a également demandé des améliorations en ce qui concerne la nutrition et la santé des enfants, ainsi que l'éducation des filles, en particulier au niveau du secondaire, et invité les ministres à investir dans la chaîne de valeur pour que l'Afrique puisse ajouter une valeur importante à ses produits agricoles et matières premières. De tels investissements connecteraient les firmes du continent aux chaînes de valeur mondiales. Enfin, il a demandé une augmentation des investissements en faveur de la formation et du développement des compétences des jeunes, en appui au programme d'industrialisation.

224. M. Désiré Guedon, Ministre délégué auprès du Ministre de l'économie, de l'emploi et du développement durable du Gabon et Président du Bureau sortant de la Conférence, a insisté sur la nécessité pour les pays de créer suffisamment d'emplois décents pour les nouveaux arrivés sur le marché du travail, en particulier les jeunes. Il a observé qu'un chômage des jeunes élevé pouvait constituer une menace pour la stabilité sociale. L'industrialisation devait être étayée par des politiques créant un environnement et un climat d'investissement favorables et les pays africains devaient investir dans des infrastructures et du capital humain de qualité afin d'attirer l'investissement étranger direct. L'orateur a invité les pays africains à se doter des règlements appropriés en appui à la promotion du secteur privé en Afrique; il a également souligné qu'il était nécessaire que le système éducatif donne aux diplômés les compétences demandées par les employeurs.

225. M. Abdoulaye Bathily, Ministre d'État à la présidence du Sénégal, a déclaré que, sans industrialisation, il était impossible de créer des emplois adéquats pour les jeunes entrant sur le marché du travail. Il était toutefois nécessaire de renforcer les forces sociales qui seraient le moteur de l'industrialisation. La promotion des entrepreneurs industriels en conséquence de l'intervention de l'État, par le biais de subventions et la fourniture de biens publics et des services d'infrastructures physiques de base, était un élément clé de la politique industrielle. L'intégration régionale était aussi une condition préalable importante pour la promotion du développement industriel. Enfin, les partenariats public-privé (PPP) étaient indispensables pour créer les conditions fondamentales d'une transformation structurelle. M. Bathily s'est associé aux autres intervenants pour demander un leadership politique fort et visionnaire à la tête du programme d'industrialisation.

226. M. Michel Sidibé, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, a énuméré les priorités de la promotion de l'industrialisation: maintenir la stabilité macroéconomique, redistribuer les opportunités économiques, garantir la justice sociale et mobiliser des ressources pour fournir des médicaments. Il a insisté sur l'importance qu'il y avait à promouvoir l'esprit d'entreprise et les arrangements de partenariat public-privé pour encourager la production locale de produits pharmaceutiques dans les pays africains, ce qui améliorerait la sécurité humaine et, partant, la croissance économique.

227. Après un bref résumé de l'expérience des pays d'Amérique latine en matière d'industrialisation, M. Glauco Arbix, Président d'Innovation Agency (FINEP) au Brésil, a expliqué que l'innovation et le développement économique n'étaient pas le résultat du hasard, mais d'une stratégie bien conçue, étayée par des politiques appropriées nécessitant un leadership fort, prêt à prendre des décisions difficiles pour le bénéfice à long terme du pays. Le Brésil avait adopté une stratégie de promotion du développement industriel sur deux fronts, en investissant d'une part en faveur de la réduction de la pauvreté monétaire et des inégalités et, d'autre part, en faveur de l'éducation pour améliorer le capital humain, l'un des principaux moteurs de l'innovation. Il était également important de créer un environnement propice à la promotion de l'innovation, cette dernière étant définie par M. Arbix comme la transformation des idées en produits et procédés et, en fin de compte, en développement économique. Il était tout aussi important de forger des partenariats entre les secteurs public et privé dans le processus d'industrialisation.

228. Les discussions qui ont suivi les observations liminaires des panélistes ont porté sur: a) la nécessité d'une planification à long terme et d'une bonne gouvernance; b) le rôle majeur du leadership et d'une vision à long terme dans le processus d'industrialisation; c) le besoin d'ajouter de la valeur aux matières premières; d) le rôle du système éducatif pour produire les compétences nécessaires en appui au processus d'industrialisation; et e) l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation pour le développement industriel.

229. Les participants à la Conférence ont convenu que l'industrialisation était un processus à long terme, qui devait être guidé par un leadership visionnaire et une bonne gouvernance et suivre un processus de planification à long terme bénéficiant de la participation de toutes les parties prenantes, y compris les secteurs public et privé et la société civile. Bien que la promotion des exportations ait été une première étape importante sur la voie de l'industrialisation, elle devait s'accompagner d'une diversification de l'économie. L'enseignement professionnel et la formation technique étaient la clé pour générer les compétences scientifiques, techniques et professionnelles requises pour appuyer le processus d'industrialisation. Les participants ont reconnu que, alors que les revenus augmentaient,

l'augmentation concomitante du coût de la main-d'œuvre en raison de l'industrialisation risquait de nuire à la compétitivité des économies. M. Bathily a toutefois soutenu que le coût du travail était un choix politique qui demandait un dialogue tripartite régulier entre les pouvoirs publics, le secteur privé et les syndicats dans le cadre de la politique industrielle, afin de garantir la paix industrielle et d'éviter que les coûts salariaux ne sapent la compétitivité de l'économie. Les pays africains devaient traiter et ajouter de la valeur aux matières premières afin d'inverser la tendance de l'exportation de produits primaires, qui avait été la pierre angulaire des entreprises d'extraction pendant l'ère coloniale. M. Mkwezalamba a réitéré l'importance de se concentrer sur les marchés régionaux et a demandé aux pays africains d'investir dans la science et la technologie et de respecter leur engagement de consacrer au moins 1 % de leur produit intérieur brut à ce secteur, conformément à la décision du Sommet de l'Union africaine de 2007.

Recommandations

230. À l'issue de la table ronde, les participants à la Conférence ont formulé les recommandations ci-après:

Les pays africains devraient:

- Formuler des plans et stratégies nationaux de développement à long terme, guidés par un leadership visionnaire et avec la participation de toutes les parties prenantes, y compris les secteurs public et privé, les syndicats et la société civile.
- Dans le cadre de leurs plans et stratégies nationaux de développement, formuler des politiques industrielles bien conçues pour ajouter de la valeur aux matières premières, diversifier la base de production et d'exportation de l'économie et connecter les entreprises nationales avec les chaînes de valeur mondiales.
- Mettre en place un environnement favorable pour attirer les investisseurs nationaux et étrangers, notamment en encourageant la stabilité macroéconomique, en investissant dans l'enseignement technique et la formation professionnelle afin de développer les compétences scientifiques, techniques et professionnelles requises par l'économie industrielle, en investissant dans des services d'infrastructure physique de qualité, dans d'autres biens collectifs et dans la science, la technologie et l'innovation et en favorisant la bonne gouvernance.
- Renforcer la coordination interministérielle pour la mise en œuvre effective des politiques industrielles.
- Procéder à des investissements judicieux dans l'information et les services de planification familiale pour satisfaire l'accroissement de la demande dû à la diminution rapide prévue du taux de fécondité attendu, dans la nutrition et la santé infantiles, et dans l'éducation des filles, surtout au niveau du secondaire, afin de récolter le dividende démographique.
- Accélérer la mise en œuvre de l'intégration régionale africaine, en général, et de la zone continentale de libre-échange, en particulier.

- Accélérer la mise en œuvre de cadres de politique régionale, notamment le cadre de développement industriel accéléré de l’Afrique, le programme détaillé de développement agricole en Afrique et le programme de développement des infrastructures en Afrique et les aligner sur leurs politiques et stratégies.

c) Planification de l’industrialisation

231. M. Adama Wade, directeur de *Les Afriques* à Rabat (Maroc), a été le modérateur de cette session, qui comptait cinq panélistes.

232. M^{me} Fatima Acyl, Commissaire au commerce et à l’industrie de l’Union africaine, a informé les participants que la stratégie de l’Union africaine visant à planifier l’industrialisation de l’Afrique était sous-tendue par deux cadres principaux, à savoir le cadre de développement industriel accéléré de l’Afrique (AIDA) et la Vision africaine des mines. Ces deux cadres avaient été approuvés par les chefs d’État et de gouvernement de l’Union africaine et accompagnés de plans d’action concrets. La question en suspens était la mise en œuvre, qui pâtissait d’un manque de moyens. Un financement externe n’était pas une option viable, car les partenaires avaient leurs propres intérêts et objectifs, qui n’incluaient pas nécessairement l’industrialisation du continent. Les ministres africains des finances et de la planification devaient ainsi inscrire l’industrialisation à leur programme de développement de façon que son financement puisse être assuré. Plusieurs projets susceptibles d’être financés avaient été élaborés et devaient être immédiatement mis en œuvre. Il était également nécessaire d’identifier un champion de la création d’un fonds, dont les ressources seraient apportées par les États membres africains, en vue du financement de ces projets.

233. M. Mohamed Fathi Sakr, Conseiller économique du Ministre égyptien de la planification et de la coopération internationale, a partagé l’expérience de son pays en matière d’industrialisation, expliquant qu’elle était la force motrice du développement et de la croissance économique. L’Égypte s’était dotée de plans industriels ambitieux, qui avaient abouti à la création d’emplois et de valeur ajoutée pour les produits des secteurs agricole et minier. L’industrialisation de l’Égypte était le résultat d’une vision et d’une planification à long terme, essentielles à l’obtention de résultats. La planification était nécessaire pour définir les différents secteurs sur lesquels le pays devait se concentrer. Elle servait également à définir les rôles et les responsabilités des parties prenantes du processus d’industrialisation, en particulier du secteur privé. Le processus suivait plusieurs phases et il était utile d’établir une feuille de route pour l’industrialisation, contenant des échéances et des objectifs de croissance escomptés suivant les différents cycles de planification. L’industrialisation devait être inclusive pour avoir un impact positif sur la société, en termes de création d’emplois et de niveau de vie en général. Parmi les facteurs qui pourraient soutenir le processus d’industrialisation, l’orateur a cité la formation et la technologie financées par le gouvernement, ainsi que l’exploration de plus grands marchés pour les produits à valeur ajoutée.

234. M. Ladislau Dowbor, de l’Université catholique de São Paulo (Brésil), a tout d’abord indiqué que la planification stratégique était l’un des principaux éléments qui avaient facilité la réussite de son pays. Le développement, l’industrie et la justice sociale étaient tous liés au Brésil. Dans les pays en développement, un fossé s’était créé lorsque les recettes d’exportation avaient été utilisées pour importer des marchandises de luxe dont seule une petite fraction de la population avait bénéficié. Lorsque les revenus d’un pays provenaient de ressources minières, ce pays utilisait des ressources extérieures pour renforcer les forces disponibles pour le développement intérieur, comme la formation

et la fourniture de biens et de services. L'ancien Président Lula avait transféré des fonds publics, à hauteur de 60 dollars des États-Unis par famille et par an, en faveur des plus pauvres de la société brésilienne, politique qui avait provoqué un grand changement en augmentant le soutien politique et en stimulant la participation économique, sociale et politique des défavorisés. L'exercice avait eu un effet démultiplicateur, notamment par la création de petites entreprises et de nouveaux emplois, qui, à leur tour, avaient conduit à une demande locale de biens et de services. Des marchés intérieurs avaient été créés en alternative aux marchés internationaux. Les femmes avaient joué un rôle central dans le processus, car l'argent qu'elles recevaient était utilisé pour améliorer les conditions de vie de leur famille. Enfin, le Brésil avait un système intégré d'industrialisation, qui commençait à l'échelon le plus bas de la société et augmentait avec le développement de plusieurs petites industries.

235. M. Babatunde Osotimehin, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Directeur exécutif du FNUAP, a déclaré que son organisation générait des informations sur la population et la dynamique démographique. À l'heure actuelle, l'Afrique comptait un demi-milliard de jeunes, chiffre susceptible de doubler au cours des prochaines décennies. Les jeunes devraient donc recevoir une éducation de qualité et se voir dotés des compétences requises pour l'industrialisation. Les femmes et les filles, qui n'étaient pas autorisées à participer aux marchés et autres activités doivent être habilitées². Il fallait mettre un terme aux pratiques de mariage précoce, alors que les femmes et les filles avaient besoin d'accéder à la planification familiale, à l'éducation et à l'emploi pour devenir des participantes égales aux hommes dans le développement du continent. M. Babatunde a par ailleurs lancé un appel en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et du respect des droits des jeunes, notamment l'accès à une éducation de qualité pour de meilleures opportunités d'emploi.

236. M. Martin Khor, Directeur exécutif du Centre Sud à Genève, a commencé son intervention par des comparaisons entre les pays d'Asie de l'Est et d'Afrique. Tout comme en Afrique, la corruption, les dictateurs, les marchés sous contrôle étaient omniprésents en Asie, et les États jouaient un grand rôle dans le développement. Une différence majeure entre le développement et l'industrialisation de l'Afrique et de l'Asie était que, contrairement aux pays d'Asie, les pays africains étaient liés par les politiques du FMI et de la Banque mondiale. Le consensus de Washington préconisait un rôle très limité de l'État dans l'économie et invitait les pays à démanteler leur ministère de la planification. En Asie, en revanche, ces ministères avaient été maintenus et les États avaient pu étoffer des institutions importantes pour soutenir leur programme d'industrialisation. M. Khor a déploré la pratique en cours en Afrique où les règles étaient fixées par les partenaires, alors qu'en Asie, elles étaient déterminées par les États eux-mêmes. Les règles fixées par le FMI et la Banque mondiale n'avaient pas conduit à un développement appréciable en Afrique malgré plusieurs décennies d'application.

237. M. Khor également a fait part de ses réflexions sur le commerce international de l'Afrique et mis en garde contre deux problèmes qui menaçaient si l'Afrique signait les accords de partenariat économique (APE) proposés par l'Union européenne. Le premier était que les APE supprimeraient tous les instruments et politiques que l'Asie avait pu utiliser pour son industrialisation. Ils ramèneraient également les tarifs douaniers à zéro, ce qui empêcherait le soutien aux industries locales et leur développement, et limiterait le développement par l'Afrique de ses industries. Deuxièmement, si les pays africains supprimaient les taxes à l'exportation, comme le demandaient les APE, les principaux instruments pour la création de valeur ajoutée seraient supprimés, particulièrement dans le secteur d'extraction, ce qui irait à l'encontre du programme d'industrialisation du continent. L'orateur a terminé son intervention par deux recommandations: a) les dirigeants africains devraient différer la signature des APE et, avec le soutien de la CEA et de la CUA, accélérer l'approfondissement de

l'intégration régionale; et b) les décisions relatives à des partenariats extérieurs devaient être prises collectivement en Afrique, et non individuellement par chaque pays, ce qui réduisait les bénéfices tirés par les pays et par le continent dans son ensemble. Enfin, M. Khor a exhorté l'Union européenne à accorder des préférences à l'Afrique à l'OMC plutôt que d'exiger que la région ramène ses tarifs douaniers à zéro. Ces propositions, si elles étaient acceptées, seraient bénéfiques à la fois à l'Union européenne et à tous les pays africains, y compris les moins avancés parmi eux.

238. Au cours des discussions qui ont suivi, plusieurs questions ont été soulevées, en complément aux interventions des panélistes. Il y avait plusieurs approches à l'industrialisation et l'Afrique devait prendre en considération les options qui convenaient à la région, notamment l'ajout de valeur aux ressources naturelles et la promotion de l'innovation et de la créativité. Les participants ont invité instamment les pays africains à intégrer l'industrialisation dans leurs cadres nationaux de planification.

239. S'agissant des APE, les participants ont fait observer que la Commission de l'Union européenne avait mené la négociation des APE en Europe, alors qu'en Afrique, les communautés économiques régionales, qui étaient les principaux acteurs, subissaient souvent la pression de la Commission de l'Union européenne de respecter le délai fixé pour la signature des accords. Les participants ont réaffirmé la décision prise par le sommet de l'Union africaine, à savoir que la Commission de l'UA devrait conduire les négociations relatives aux APE.

Recommandations

240. À la suite de la table ronde, les participants à la Conférence ont formulé les recommandations ci-après:

- Les pays africains sont invités à intégrer l'industrialisation dans leurs cadres nationaux de planification.
- Les pays africains devraient accélérer la mise en œuvre du programme de développement des infrastructures en Afrique afin de donner au continent une infrastructure saine et abordable.
- L'Union européenne est invitée à veiller à ce que les APE soient axés sur le développement pour l'Afrique et à accorder la préférence à l'Afrique afin de ne pas nuire à ses industries.
- L'Union africaine est invitée à accélérer le programme d'intégration continentale.

d) Financement de l'industrialisation de l'Afrique

241. Le quatrième groupe d'experts avait M. Komla Dumor comme animateur. Il était composé des personnalités suivantes:

- M. Lucas Abaga Nchama, Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale ;
- M. Adamassu Tadesse, Président de l'Eastern and Southern African Trade and Development Bank (PTA) ;

- M. Sanusi Lamido Sunusi, Gouverneur de la Banque centrale du Nigéria ;
- M. Abdulla Qassem, Directeur de l'International Engagement, EXPO 2020 Dubai, Émirats arabes unis ;
- M. Louceny Nabe, Gouverneur de la Banque centrale de Guinée, République de Guinée ;
- M. Mohamed El Mikkawi, Vice-Ministre des finances, Ministère des finances, Égypte.

242. M. Komla Dumor a ouvert la séance en demandant à M. Lucas Nchama quel était le rôle d'une banque centrale régionale dans le processus d'industrialisation de l'Afrique. M. Nchama a énuméré les fonctions d'une banque centrale régionale dans une union monétaire, dont la principale était de préserver la stabilité monétaire. La banque centrale pouvait toutefois appuyer les politiques de développement des États membres en finançant diverses institutions de développement. L'orateur a relevé les problèmes de financement qui se posaient dans la zone de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEMAC), problèmes parmi lesquels figuraient des systèmes financiers trop faibles pour permettre aux États membres de mobiliser des fonds suffisants en faveur de leur programme de développement. Il a recommandé d'améliorer le système financier et les pratiques commerciales, d'approfondir l'intégration régionale et de mettre en œuvre les programmes économiques régionaux pour faire avancer l'industrialisation du continent.

243. M. Dumor a ensuite demandé à M. Nabe si les banques centrales devaient avoir pour unique rôle d'assurer la stabilité monétaire et celle des prix, ou si elles devaient aller au-delà de ces responsabilités de base. M. Nabe souscrivait à cette définition du rôle fondamental d'une banque centrale, mais a cependant souligné que les banques centrales africaines ne pouvaient pas être comme leurs homologues de l'Europe ou des États-Unis et qu'elles devaient aller au-delà de la politique monétaire. L'intervenant a donné l'exemple de la Guinée où un système est mis en place pour permettre des cofinancements entre les banques privées/commerciales et la banque centrale. Il a en outre reconnu qu'il existait certainement des difficultés en ce qui concerne le financement du développement et de l'industrie, et estimé qu'une banque centrale devrait s'assurer que les banques commerciales financent le développement.

244. M. Dumor a demandé à M. Adamassu Tadesse quel était le point de vue du secteur privé sur le rôle des banques centrales dans le développement. M. Tadesse a répondu que, bien que prêteur privé, son institution était aussi un organisme régional spécialisé, qui avait grandement bénéficié de la confiance accrue dans les investissements en Afrique. Les banques centrales devaient contribuer activement au financement des industries. Il a souligné l'importance des organismes spécialisés de financement, en donnant l'exemple de l'Industrial Development Cooperation (IDC) d'Afrique du Sud. Si l'IDC jouait le rôle d'une entreprise privée, elle le faisait dans l'intérêt national et contribuait ainsi grandement au développement en Afrique du Sud. Il a exhorté les pays africains à créer des entreprises spéciales comme l'IDC.

245. Sur la question de l'énergie, M. Tadesse a affirmé que c'était un secteur auquel son organisme consacrait 10 % de son portefeuille. Intervenant dans le débat, M. Sanusi a expliqué qu'il existait une aversion pour les investissements dans le secteur énergétique, alors qu'on ne pouvait pas parler d'industrialisation sans parler d'énergie. Le financement de l'industrialisation nécessitait un

environnement favorable. Il fallait non seulement mettre en place des politiques judicieuses, mais aussi les mettre en œuvre pour générer et utiliser des ressources financières. Il a ajouté que le Nigéria, par exemple, avait de bonnes politiques, mais ne les appliquait pas. Il revenait aux pouvoirs publics d'instaurer un environnement favorable au financement et l'Afrique doit s'employer à le rendre suffisamment attractif pour les investissements extérieurs. Il a cité le cas de la stratégie menée au Brésil pour montrer comment l'État peut conduire une révolution industrielle.

246. Répondant à la question de savoir comment les Émirats arabes unis (EAU) avaient réussi à attirer autant d'intérêts et de financements, M. Qassem a d'abord fait observer qu'il y avait de nombreux points communs entre les EAU et l'Afrique, car il s'agissait dans les deux cas d'une fédération de divers États faisant partie des pays du Sud. Les Émirats étaient passés d'une économie reposant sur le pétrole à une économie diversifiée et ont pu, grâce à des politiques rationnelles et avisées, développer les infrastructures. La Banque centrale des Émirats arabes unis ne finançait pas directement des projets de développement, mais agissait comme organe de régulation. Les EAU comptaient divers fonds d'investissement publics, tels que le Fonds d'Abu Dhabi, destinés à accroître le financement du développement.

247. M. Dumor a ensuite abordé la question des investissements en provenance des pays émergents, la Chine en particulier. Citant M. Sanusi, il l'a invité à expliciter son idée selon laquelle l'Afrique devait reconnaître que la Chine se trouvait en Afrique pour ses propres intérêts. M. Sanusi a d'abord expliqué que tout pays qui croyait pouvoir se développer rien qu'en exportant des produits bruts se trompait; le développement nécessitait l'industrialisation et la création de valeur ajoutée. Aussi, s'agissait-il moins de dénigrer la Chine en parlant de ses intérêts en Afrique que d'encourager l'Afrique à veiller aux siens propres. M. Sanusi a exhorté les pays africains à examiner les implications à long terme de leurs relations tant avec la Chine qu'avec d'autres pays et à penser à leurs intérêts quand ils négocient les termes de l'échange et des investissements.

248. Le débat a ensuite porté sur l'intégration régionale. M. Nchama a indiqué qu'en tant que banque centrale régionale, son institution s'occupait de problèmes se posant au niveau sous-régional. Il a souligné l'importance d'une intégration et d'une coopération plus poussées, en évoquant la possibilité de créer une banque centrale africaine.

249. M. Nabe s'est demandé si l'Afrique était vraiment prête pour une intégration complète. Si l'utilisation du franc CFA permettait d'avoir un espace économique élargi pour la circulation des facteurs de production, et si l'environnement économique national n'était pas rassurant pour les populations, il s'avérerait difficile pour les pays ou les régions d'attirer l'investissement étranger. Ce n'est pas l'intégration régionale qui permettra d'améliorer le financement de l'industrialisation, mais plutôt la volonté politique et des décisions politiques efficaces.

250. M. Sanusi a convenu avec M. Nabe qu'à certains égards, la monnaie commune par exemple, l'Afrique n'était pas prête pour l'intégration régionale. De fait, 65 % du commerce européen se passe en Europe et qu'entre 35 et 40 % du commerce asiatique a lieu à l'intérieur de l'Asie, alors que moins de 10 % du commerce africain se fait en Afrique. Il ne servait à rien d'avoir une monnaie commune en l'absence de liens commerciaux forts entre pays africains.

251. M. Mikkawi a donné un aperçu des réformes fiscales opérées en Égypte pour faire face à la difficile situation financière consécutive aux troubles politiques. Il a expliqué qu'au regard de la

nécessité d'accroître le budget de l'État, la banque centrale avait pris des mesures strictes qui avaient eu un impact sur les populations. Le Gouvernement avait institué une taxe foncière qui oblige les riches à payer des impôts beaucoup plus élevés qu'auparavant, tout comme il avait réduit les subventions sur le gaz. La livre égyptienne avait été dévaluée de 20 % par rapport au dollar des États-Unis. M. Mikkawi a ajouté que l'Égypte avait créé un système d'obligations islamiques en vue d'attirer des investissements étrangers. Ces obligations avaient été émises pour financer les infrastructures et d'autres projets de développement.

Recommandations

252. À l'issue du débat d'experts, les participants ont fait les recommandations suivantes:

- Les pays africains devraient créer des fonds souverains pour financer les projets de développement;
- Il faudrait que les pays africains aient des dirigeants visionnaires capables de formuler et de mettre en œuvre des politiques rationnelles pour créer un environnement propice à l'essor de l'industrialisation;
- Les pays africains devraient renforcer leurs marchés financiers et leur système de paiement, en tant que mécanismes d'appui au programme d'industrialisation du continent;
- L'Union africaine devrait approfondir l'intégration régionale et la coopération entre les pays en vue de faire progresser l'industrialisation du continent.

Lancement du *Rapport économique sur l'Afrique 2013* [point 4 de l'ordre du jour]

253. Le groupe d'experts pour le lancement était composé de M. Carlos Lopes, de M. Maxwell Mkwezalamba et de M. Albert Toikeusse Mabri, Ministre de la planification et du développement de la Côte-d'Ivoire et Président du Bureau de la Conférence.

254. Dans son allocution d'ouverture, M. Maxwell Mkwezalamba a souligné que le Rapport économique sur l'Afrique faisait le point sur les récentes tendances économiques sur le continent. Le Rapport avait été établi par une équipe conjointe d'experts de la Commission de l'UA et de la CEA. Après avoir présenté la chronologie des sujets traités dans les précédentes éditions du Rapport économique sur l'Afrique, il a précisé que le thème du présent rapport avait été arrêté à l'issue de discussions et que le rapport lui-même avait été élaboré suivant un processus inclusif et participatif et basé sur les recommandations de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, de 2012.

255. Dans sa présentation, M. Carlos Lopes a souligné que le Rapport économique sur l'Afrique, 2013 comportait neuf études de cas portant sur des pays africains qui ont réussi à s'industrialiser en dépit de conditions difficiles. L'Afrique avait besoin de collecter ses données et de se les approprier de manière à raconter sa propre histoire. Non seulement une industrialisation massive en Afrique était nécessaire, elle était également réalisable à grande échelle.

256. Le Secrétaire exécutif a ensuite présenté les principales recommandations du rapport ainsi qu'il suit :

Les pays africains doivent:

- Élaborer une politique d'industrialisation appropriée;
- Ajouter une valeur significative à leurs produits issus des activités extractives et avoir une stratégie globale en matière d'exportation;
- Appliquer des programmes de développement de la chaîne d'approvisionnement et des mécanismes de contrôle dans les sociétés dominantes;
- Développer les compétences locales et les capacités technologiques;
- Négocier des accords commerciaux régionaux;
- Améliorer la mise en œuvre des politiques en assurant la coordination entre les ministères concernés ;
- S'attaquer de façon urgente aux problèmes d'infrastructure et aux goulets d'étranglement.

257. M. Lopes a conclu en disant que la mise en œuvre de ces recommandations permettrait aux pays africains de franchir une étape dans la transformation structurelle.

258. Dans son allocution, le Ministre Mabri a remercié tous ceux qui ont aidé à l'élaboration et à la publication de l'édition 2013 du Rapport économique sur l'Afrique et a informé l'assistance que des exemplaires avaient été distribués à tous les participants à la Conférence. Il a également souligné le rôle essentiel de l'infrastructure dans l'industrialisation ainsi que de son financement. La CEA devrait réfléchir à d'autres moyens de financer l'industrialisation. S'agissant du financement, le Ministre a salué le rapport pour les très importantes recommandations en matière de réforme de politique qu'il contenait, avant de déclarer le Rapport économique sur l'Afrique 2013, officiellement lancé.

Séance d'information à l'intention des ministres [point 5 de l'ordre du jour]

A. Principaux points de la présentation

259. Trois grands points de l'ordre du jour ont été présentés au cours de cette séance. Le premier était le projet Afrique 2063, qui a été présenté par M. Maxwell Mwezalamba, qui a informé les ministres que l'étude était le fruit d'une initiative conjointe de la Commission de la CUA, du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), de la CEA et de la BAD, et que les responsables de ces institutions en constituaient l'organe de surveillance. L'étude se voulait une réflexion sur les réalités de l'Afrique (où en est le continent) 50 ans après les indépendances et sur sa future trajectoire de développement (où va le continent). L'étude sur l'Afrique en 2063 était un programme commun pour la croissance et le développement durables, fondé sur les valeurs de participation et de collaboration entre

toutes les parties prenantes, y compris les États membres de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, la CEA et la BAD.

260. Par ailleurs, le projet s'inspirait de plans de développement africains précédents, tels que le Plan d'action de Lagos, le Traité d'Abuja et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), mais qu'elle mettait un accent particulier sur les résultats et la mise en place d'un système et d'un processus de mise en œuvre axés sur les résultats. Certains des objectifs de l'étude étaient : l'établissement d'un cadre stratégique, l'élaboration d'un modèle de données de base et la mise en place d'un cadre général de suivi et d'évaluation. Il a indiqué l'échéancier établi pour l'étude ainsi que les divers processus de consultation.

261. Le deuxième point de l'ordre du jour de la séance a porté sur le thème « Promouvoir la croissance et l'emploi par l'impôt, le commerce et la transparence: ordre du jour du G-8 de 2013 », qui a été présenté par M. Chris Austen, Directeur au Département du développement international du Royaume-Uni. Il a informé les ministres que les relations avec le monde en développement, notamment l'Afrique, avaient radicalement changé et que l'Afrique était en fait un bel exemple de réussite. Il a souligné que les questions commerciales et fiscales étaient importantes pour l'industrialisation et que l'ordre du jour du G-8 avait pour objectif général de favoriser l'avènement d'une révolution de la transparence, qui donnerait aux citoyens les moyens de demander des comptes à leur gouvernement. Le G-8 continuerait d'apporter son soutien aux efforts et aux initiatives visant à lutter contre le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique. Le Groupe avait également à cœur de promouvoir de nouvelles initiatives sur les données et les normes techniques, dans le cadre des efforts visant à favoriser la transparence.

262. Le troisième point de l'ordre du jour, présenté par M. Ulrich Jacoby, Chef adjoint de la Division des partenariats mondiaux du FMI, a porté sur le renforcement des capacités. M. Ulrich a donné un aperçu des activités de renforcement des capacités menées par l'Institut de formation du FMI et s'est félicité du fait que la Conférence avait mis l'accent sur le développement des capacités et la formation. Il a indiqué la répartition géographique des centres de l'Institut de formation du FMI, en soulignant la faible présence de ces centres dans la région africaine. M. Ulrich a trouvé paradoxal que, tout en étant la région où les besoins de renforcement des capacités se font le plus sentir, l'Afrique soit aussi la région qui bénéficie le moins de la formation dans ce domaine, en partie à cause du manque de centres de formation sur le continent. Le FMI avait lancé en Afrique un appel à candidatures pour accueillir des centres de renforcement de capacités du FMI; mais qu'un seul pays, Maurice, avait fait une offre acceptée qui avait abouti à la création du centre de formation du FMI dans le pays. Le Centre offrait différents types de formation – élémentaire et technique – aux pays africains. Il était nécessaire que les pays africains s'approprient ce centre, en lui apportant un appui financier notamment.

B. Points saillants des discussions

263. Les participants ont félicité la CEA, la CUA et la BAD pour l'étude concernant le projet Afrique 2063. Ils ont néanmoins demandé des éclaircissements sur le degré d'attention que l'étude accorderait aux questions d'intégration, notamment l'intégration financière du continent par l'adoption d'une monnaie commune. Le Commissaire Mkwezalamba a rassuré les participants que l'intégration, notamment financière, était placée au premier rang des priorités dans l'étude, et que des études sur la création d'une banque centrale africaine étaient en cours et qu'un projet de stratégie commune pour la création d'une banque centrale et d'une monnaie communes, était en voie d'achèvement. Le document

en question soulignait clairement un certain nombre de conditions préalables à la création d'une zone monétaire commune et d'une banque centrale.

264. Si les participants ont salué l'idée de création de l'Institut de formation pour l'Afrique du FMI, ils ont cependant demandé pourquoi les ressources devant servir à créer cet établissement ne pouvaient être plutôt utilisées pour soutenir les institutions de formation sur le renforcement des capacités déjà existantes sur le continent. La réponse qui leur a été donnée est la suivante : quand bien même le FMI souhaitait combiner son assistance technique avec la formation, ce n'était pas faisable du fait que les moyens techniques n'étaient pas adaptés pour appuyer la formation et qu'une telle démarche se heurtait à des contraintes juridiques et financières complexes.

C. Recommandations

265. La Conférence a recommandé la création d'un modèle pour mesurer les progrès en matière d'intégration.

Nouvelle orientation stratégique de la CEA [point 6 de l'ordre du jour]

266. La séance a été présidée par M. Albert Toikeusse Mabri, Ministre du plan et du développement de la Côte d'Ivoire.

267. M. Carlos Lopes, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA a, après avoir exposé les justifications de la nouvelle orientation stratégique, expliqué que le monde changeait, qu'il en était de même pour l'Afrique et que la CEA devait également changer pour rester pertinente dans un paysage en mutation dans le programme de transformation de l'Afrique. Il a donné comme exemples des secteurs dans lesquels le monde et l'Afrique changeaient. Il a également fait observer qu'au cœur du processus de recalibrage, il y avait la nécessité de mettre « L'Afrique d'abord » dans les activités de la CEA. Le travail de la Commission serait réaligné en mettant l'accent sur quatre activités essentielles, à savoir : a) renforcer la rigueur et la pertinence du savoir produit par la Commission ; b) faire de la CEA une source d'analyses et de réflexions sur le développement de l'Afrique faisant autorité ; c) créer du savoir étayé par des statistiques solides et d) améliorer la présentation et la diffusion des produits de savoir de la CEA à leurs principaux destinataires.

268. Il a ensuite exposé en détail les neuf domaines prioritaires de la CEA durant les prochaines années :

- **Politiques macroéconomiques:** Ce sous-programme soulignera l'importance continue d'avoir une croissance accrue en Afrique, et sera basé sur l'élaboration de politiques économiques saines, la promotion du développement du secteur privé, la mobilisation des ressources et l'amélioration de la gouvernance économique.
- **Intégration régionale et commerce:** Ce sous-programme mettra l'accent sur le rôle central de l'intégration régionale dans le développement de l'Afrique en favorisant les liens entre le commerce, l'industrie, l'agriculture, les terres, les infrastructures et les investissements et en aidant les pays africains à stimuler les échanges intra-africains et à participer effectivement au commerce international.

- **Innovations, technologies et exploitation des ressources naturelles en Afrique:** Ce sous-programme s'attachera à mettre en valeur et à exploiter les nouvelles technologies et l'innovation en appui au développement de l'Afrique, notamment dans le contexte de la promotion de l'économie verte et de la lutte contre les effets du changement climatique. Il favorisera également la mise en œuvre de la Vision africaine des mines et des conclusions du huitième Forum africain pour le développement.
- **Statistiques:** Le sous-programme consacré aux statistiques est vital compte tenu de l'accent accru que la CEA veut mettre sur la génération de données pour la recherche et l'élaboration de politiques reposant sur des données factuelles. Les activités statistiques de la CEA faciliteront également le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des OMD et autres objectifs convenus au niveau international, tout en assurant la disponibilité des données de haute qualité pour guider la prise de décisions.
- **Renforcement des capacités:** Ce sous-programme jouera un rôle crucial en veillant à ce que les principales conclusions des activités de recherche de la CEA soient utilisées en appui à la mise en œuvre des politiques aux niveaux national, sous-régional et continental. Cela se fera en renforçant les capacités dont les États membres, les communautés économiques régionales et l'Union africaine ont besoin pour mettre en œuvre leurs priorités de développement.
- **Égalité des sexes et place des femmes dans le développement:** Ce sous-programme continuera d'aborder les nouveaux problèmes ayant un impact sur les femmes africaines. Il encouragera également l'intégration de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes dans les politiques et programmes nationaux des États membres, à l'aide de données factuelles et statistiques crédibles.
- **Activités sous-régionales pour le développement:** Ce sous-programme sera exécuté dans les cinq sous-régions, à savoir Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique du Nord, Afrique australe et Afrique de l'Ouest. Il s'attachera à renforcer les capacités des États membres de formuler des plans et des politiques reposant sur des données factuelles et de produire et diffuser des statistiques de qualité en temps opportun pour les profils de pays périodiques, ainsi que des analyses de risques pour étayer l'élaboration de politiques et la prise de décisions. Il favorisera également la conception et la mise en œuvre d'initiatives de développement sous-régionales.
- **Planification et administration du développement:** Ce sous-programme servira de cadre à des activités de formation visant à améliorer la gestion du secteur public, centrées sur l'élaboration, l'analyse, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques économiques. Il servira également à améliorer et renforcer la vision nationale et la planification du développement dans les États membres.
- **Politiques de développement social:** Ce sous-programme sera renforcé pour intégrer le développement humain et des préoccupations telles que l'emploi, la démographie, la protection sociale et les questions relatives aux jeunes dans les politiques et stratégies régionales et nationales. Les activités menées dans ces domaines essentiels seront

complétées en mettant en avant une meilleure compréhension de la prestation de services sociaux dans le contexte de la planification et de la gestion urbaines.

269. M. Lopes a en outre expliqué que la CEA devait également changer ses manières de travailler en adoptant des normes de travail pertinentes. L'appui de la CEA à la CUA se poursuivrait dans le cadre d'une approche collective pour la mise en œuvre des initiatives clés communes, afin de faire en sorte que les centres de décision de la CEA soient régis par une série de règles identiques ; une plus grande discipline dans l'organisation des conférences et des ateliers grâce à la publication d'un calendrier annuel des manifestations ; une culture de réduction des conférences et un accent plus important sur la politique et la recherche; un accent accru sur la parité des sexes en commençant avec l'intégration de l'autonomisation des femmes; la redéfinition des compétences et des capacités du personnel en privilégiant le recyclage professionnel, et une réduction générale de l'empreinte carbone de la CEA.

270. Dans sa réponse, le Ministre Mabri a remercié le Secrétaire exécutif d'avoir fait part de sa vision à la Conférence et a invité les participants à poser des questions et à faire des commentaires.

271. Le Ministre Trevor Manuel d'Afrique du Sud a remercié le Secrétaire exécutif pour sa vision audacieuse définie pour la CEA. Il voulait savoir comment ce nouveau recalibrage serait financé par le Secrétaire général de l'ONU. Il a en outre recommandé que la CEA travaille avec d'autres organisations ayant des missions similaires en Afrique pour atteindre son objectif. Il a cité comme exemple le Centre de formation sur les politiques macroéconomiques du FMI créé à Maurice et appelé à la coopération entre de telles entités et la CEA. Il a également insisté sur la nécessité d'élaborer des indicateurs servant à mesurer l'intégration sur le continent ainsi que les progrès accomplis en matière d'innovation et de TIC. Il a également mentionné l'importance du « milieu manquant » dans le calcul des séries de données économiques et sociales.

272. Un représentant du Sénégal a également remercié le Secrétaire exécutif pour sa vision pour l'Afrique et a demandé que la CEA s'attache à rendre les résultats de ses travaux de recherche et ses publications plus pertinents pour les responsables des politiques au niveau national. Il a proposé que la CEA publie un rapport annuel sur l'Afrique ainsi que sur la manière dont certains pays atteignent des objectifs de développement spécifiques, car cela aurait un plus grand intérêt pour les décideurs.

273. Un représentant de l'Algérie s'est également félicité des nouveaux changements à la CEA et a demandé que cette nouvelle vision soit réaffirmée dans les idées pour l'Afrique 2063. Il a également demandé que soit lancé le plus tôt possible l'Institut africain d'études sur le futur dont l'objectif, a-t-il rappelé, était de construire le futur de l'Afrique. Une telle institution aiderait les Africains à utiliser ces instruments au service du développement du continent. Il a, pour terminer, lancé un appel de bienvenue à tous les étudiants qui peuvent obtenir des bourses pour venir étudier en Algérie.

274. Une représentante de la Namibie a ensuite pris la parole et s'est félicitée des changements envisagés dans les activités de la CEA, notamment l'accent mis sur les statistiques et la mise en place d'une base de données centrale. Elle a indiqué que le Gouvernement namibien appuyait pleinement le processus de restructuration.

275. Un représentant des Comores a également salué la nouvelle vision de la CEA et rappelé que par sa résolution 1, le Sommet de l'UA tenu en janvier 2013, avait déjà entériné la transformation de la

CEA. Il a fait siennes les observations de l'Afrique du Sud et remercié l'Algérie pour l'offre faite en matière d'éducation.

276. Un représentant de la Tanzanie s'est également félicité de la nouvelle orientation stratégique et a suggéré que l'accent soit mis sur les résultats et que le processus soit ciblé. Il s'est demandé pourquoi l'emploi était traité dans le cadre du développement économique et non dans celui du développement social.

277. Un représentant du Mozambique a également félicité le Secrétaire exécutif pour son exposé, notamment l'accent mis sur des piliers clairs de la mise en œuvre. Il a noté que l'accent mis sur la politique macroéconomique était important et que la CEA devait continuer à se concentrer sur la croissance économique en tant que préalable au développement. Il a également noté que l'accent mis sur la statistique revêtait actuellement une grande importance du fait qu'il était très difficile de disposer de statistiques crédibles pour l'Afrique. Il a également souligné la nécessité de renforcer les compétences des bureaux nationaux de statistiques. Il a toutefois mis en garde contre la culture de « tourisme d'assistance technique » et indiqué qu'il fallait y mettre fin. Il a souligné que les besoins des États membres en matière de renforcement des capacités devaient être clairement définis et satisfaits.

278. Un représentant de la Tunisie a, dans son exposé, fait observer que la CEA ne devait pas seulement s'intéresser à la recherche macroéconomique, mais également aux problèmes quotidiens. Il a ajouté que le rôle de la femme dans la vie économique devait faire l'objet d'études plus approfondies. Il a finalement informé les participants que la Tunisie était prête à mettre les services de son bureau de statistiques à la disposition de la CEA.

279. Un représentant de la Mauritanie a ensuite pris la parole et a informé les participants que tout était prioritaire en Afrique et qu'il existait un grand nombre de préalables essentiels au développement de l'Afrique. L'assistance de la CEA était indispensable aux États membres, notamment pour l'utilisation de la recherche menée par la CEA dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques au niveau national.

280. Un représentant du Zimbabwe a également félicité le Secrétaire exécutif pour la nouvelle orientation stratégique et a fait quelques observations. La CEA devrait également inclure le rôle de l'investissement direct étranger (IED) dans le développement ; la rénovation de l'infrastructure ; la création de valeur ajoutée, la gouvernance économique notamment la corruption, et le programme de développement de l'après 2015.

281. Un représentant de la Guinée équatoriale a également salué le Secrétaire exécutif pour sa nouvelle vision. Il était important de considérer les questions africaines sérieusement. Il a ajouté qu'il fallait également examiner comment amener le secteur privé à s'intéresser au développement. S'agissant du financement du développement, il a estimé que les institutions financières internationales (IFI) ne pouvaient à elles seules financer tous les besoins de l'Afrique et qu'il y avait lieu d'explorer d'autres sources de financement, la mobilisation de ressources intérieures notamment.

282. Un représentant du Niger a également pris la parole et a, dans sa présentation, salué la vision du Secrétaire exécutif pour la CEA. Il a estimé que la planification devait être réhabilitée en Afrique en créant s'il le fallait même des ministères de la planification autonomes. Il a également convenu avec les intervenants qu'il était nécessaire d'examiner le financement du développement plus à fond.

283. Un représentant du Maroc a également félicité le Secrétaire exécutif pour sa vision, s'agissant en particulier du volet des statistiques. Il a souligné l'importance des profils de risque au niveau des pays. Il a indiqué qu'il devait y avoir une meilleure coordination pour la mise en œuvre de la stratégie et que cet aspect devrait bénéficier du rang de priorité le plus élevé. Il a conseillé à la CEA de mettre davantage l'accent sur des domaines tels que la création de valeur ajoutée, mais également sur les moyens d'associer l'ensemble des ministères et pas seulement ceux des finances et de la planification, afin de faciliter la mise en œuvre au niveau des pays. Il s'est également félicité de l'invitation faite aux étudiants par l'Algérie et a indiqué que le Maroc était également disposé à partager son expertise avec la CEA.

284. Dans sa réponse, le Ministre Mabri a, au nom de son Gouvernement, offert d'abriter l'Institut africain des statistiques en Côte d'Ivoire. Il a ensuite invité le Secrétaire exécutif à répondre aux observations des participants.

285. Le Secrétaire exécutif a remercié les ministres pour le large consensus qui s'était dégagé autour de la nouvelle voie définie pour la CEA. Il a indiqué que toutes les observations seraient prises en compte pour façonner l'orientation de la nouvelle stratégie. S'agissant de la mesure de l'intégration régionale, il a proposé que la CEA élabore un indice d'intégration régionale qui serait utilisé par les pays pour mesurer leur niveau d'intégration régionale.

286. Le Secrétaire exécutif a également informé les ministres que la CEA allait, dans un avenir proche, établir un rapport pays sur le développement africain qui comporterait le profil de chaque pays ainsi qu'une analyse de risque actualisée chaque trimestre. Ce serait un moyen de rendre la CEA plus pertinente pour ses parties prenantes. Il a également indiqué qu'une nouvelle unité serait créée à la CEA, qui serait dédiée au renouvellement de la planification et partagerait les enseignements en matière de planification. Une autre unité sur les prévisions serait également créée avec pour tâche d'établir des prévisions concernant les indicateurs clefs. La CEA mettrait également en place un réseau de spécialistes du travail technique, si c'était nécessaire.

287. Le Secrétaire exécutif a également indiqué que des questions telles que la priorisation, les statistiques, les investissements, le renforcement des capacités, et l'assistance technique pouvaient être intégrés dans les activités en cours de la CEA. Il a également remercié la Tunisie d'avoir soulevé la question de la promotion de la femme et indiqué qu'il était important que l'Afrique investisse dans ses femmes.

288. S'agissant du budget destiné à appuyer le processus de restructuration, le Secrétaire exécutif a indiqué que la CEA était dotée d'un budget suffisant, mais que les États membres devaient se garder de réduire le budget dans le futur proche. Il a conclu la séance en remerciant tous les pays qui avaient apporté leur soutien à la nouvelle orientation stratégique de la CEA et assuré les États membres qu'il prendrait leurs offres d'assistance en considération.

Examen du rapport et des principales recommandations de la réunion du Comité d'experts de la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de la CEA [point 7 de l'ordre du jour]

289. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Conférence a examiné le rapport du Comité d'experts ainsi que six projets de résolution recommandés par le Comité. Après des débats approfondis sur certaines questions traitées dans le rapport et sur certaines autres abordées dans les résolutions, la Conférence a pris note du rapport et a adopté les six résolutions qui lui sont annexées, en leur apportant quelques modifications.

Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle et des projets de résolution [point 8 de l'ordre du jour]

290. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Conférence a examiné le projet de déclaration ministérielle de la réunion. La Conférence a fait des commentaires et observations d'ordre général sur diverses sections du projet de déclaration et a proposé des corrections et changements mineurs destinés à améliorer le projet.

291. La Conférence a, à l'unanimité, adopté le projet de déclaration ministérielle, compte tenu de ses observations et modifications. La version modifiée de la Déclaration ministérielle est jointe au présent rapport en tant qu'annexe 1.

Questions diverses [point 9 de l'ordre du jour]

292. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Conférence a pris note de l'offre faite par le Royaume du Maroc d'accueillir la septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de la CEA à Rabat en 2014.

293. Un des participants a proposé que la Conférence exprime son indignation en condamnant les événements survenus récemment en République centrafricaine où s'était produit un changement de gouvernement inconstitutionnel. Le Président du Bureau a cependant souligné qu'il ne serait pas indiqué que la Conférence fasse une quelconque déclaration sur la situation en République centrafricaine dans la mesure où l'Union africaine s'était déjà prononcée sur cette question.

294. M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de l'UA, a informé la Conférence qu'il allait prochainement quitter la Commission de l'UA et qu'il était par conséquent à Abidjan pour la dernière fois en qualité de Commissaire de l'UA. Il a demandé aux ministres d'apporter leur soutien sans faille à M. Anthony Mothae Maruping, qui prenait la relève en 2013 en tant que Commissaire aux affaires économiques. Au nom de la Conférence, le Président du Bureau de la Conférence, le Ministre Mabri a remercié M. Mkwezalamba pour les services rendus à l'Union africaine et à l'Afrique dans son ensemble. La Conférence lui a souhaité plein succès dans ses futures entreprises.

Clôture de la réunion [point 10 de l'ordre du jour]

295. M. Daniel Kablan Duncan, Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire, M. Carlos Lopes, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA, le nouveau Président du Bureau de la Conférence M. Albert Toikeusse Mabri, Ministre du plan et du développement de la Côte d'Ivoire et M^{me} Nialé Kaba, Ministre de l'économie et des finances déléguée auprès du Premier ministre, étaient présents à la cérémonie de clôture.

296. Dans son allocution, le nouveau Président du Bureau a informé la Conférence que le Commissaire aux affaires économiques de l'UA quittait ses fonctions à la fin de l'année. Il a remercié le Commissaire Mkwezalamba pour le soutien accordé au Bureau au fil des ans. Il a remercié aussi M. Carlos Lopes pour avoir présenté la nouvelle vision stratégique de la CEA. Il a indiqué que la Conférence avait adopté six résolutions et une déclaration intitulée « Déclaration d'Abidjan » destinée à accélérer l'industrialisation en Afrique. Il a conclu en remerciant tous les participants pour leur contribution au succès de la Conférence.

297. Dans son allocution, M. Carlos Lopes a présenté ses excuses au nom de M^{me} Zuma qui avait dû quitter la Conférence pour assister au sommet des BRICS en Afrique du Sud. La participation à la Conférence était encourageante, car 40 ministres des finances, de la planification économique et du développement y ont assisté ainsi que plusieurs industriels et universitaires.

298. M. Lopes a ajouté que l'organisation de la Conférence était opportune, car elle se tenait l'année pendant laquelle l'Afrique célébrait les 50 ans d'unité du continent et que par conséquent l'Afrique 2063 avait besoin d'une vision bien claire. Il a également parlé du lancement du Rapport économique sur l'Afrique 2013 et souligné que l'Afrique devait raconter sa propre histoire et s'approprier sa narration à travers des statistiques solides et que l'Afrique devrait rechercher son propre programme dans le cadre mondial existant. Il a en outre remercié les ministres d'avoir approuvé la nouvelle orientation stratégique de la CEA et indiqué que les commentaires présentés serviraient à façonner le processus et ses résultats. Il a conclu en remerciant le Gouvernement et le peuple ivoiriens pour leur hospitalité et pour avoir abrité cette conférence très réussie.

299. La délégation égyptienne a proposé une motion de remerciement au nom de la Conférence. Le représentant a remercié le Gouvernement de la Côte d'Ivoire pour avoir accueilli la Conférence ainsi que pour les excellentes installations mises à la disposition des participants. Il a également exprimé ses remerciements à la Commission de l'UA ainsi qu'à la CEA pour avoir planifié et organisé la Conférence avec succès.

300. Dans son allocution de clôture, Daniel Kablan Duncan, Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire a également témoigné de l'importance de l'industrialisation pour la croissance continue de l'Afrique. Il a noté que l'importance de l'industrialisation de l'Afrique expliquait la présence à la Conférence de si nombreux représentants venant de tous les secteurs. Il a rappelé que le Président de la République de Côte d'Ivoire avait, lors de la cérémonie d'ouverture, fait part à la Conférence de sa vision de la Côte d'Ivoire en tant que pays émergent d'ici à 2020.

301. Le Premier Ministre a également souligné que l'Afrique avait besoin d'adopter une approche structurelle de l'industrialisation et que tous les acteurs devaient travailler de concert pour en faire une réalité. L'Afrique avait enregistré une croissance de 5 % tandis que le reste du monde n'avait réalisé

que 3 %, mais malgré cette croissance, très peu d'emplois avaient été créés en faveur de la jeunesse, ce qui contribuait aux inégalités de revenu, au chômage et à la mortalité maternelle. Pour conclure, il a indiqué que la Côte d'Ivoire était déterminée à prendre en compte les conclusions de la Conférence dans son processus d'industrialisation. Il a en outre noté que des marchés élargis, des formes d'intégration plus poussée et les recommandations du rapport économique sur l'Afrique de la CEA mettraient l'Afrique au diapason des tigres asiatiques. Il a ensuite officiellement déclaré la Conférence close.

Annexe I - Résolutions et Déclaration ministérielle adoptées par la Commission à sa quarante-sixième session

A. Résolution

907 (XLVI) L'industrialisation au service d'une Afrique émergente

La Conférence des ministres,

Reconnaissant que les bons résultats économiques récents de l'Afrique, ses vastes dotations inexploitées en ressources humaines et naturelles ainsi que les changements importants qui ont caractérisé les structures économiques, l'équilibre des pouvoirs et les marchés du monde au cours de la dernière décennie créent de réelles opportunités et posent des défis au continent pour promouvoir l'industrialisation et favoriser une croissance durable et partagée, ainsi que la transformation économique inclusive, et pour créer des emplois et réduire la pauvreté,

Reconnaissant en outre l'approbation du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et de la Vision africaine des mines par les chefs d'État africains lors des sommets de l'Union africaine en 2007 et 2009 respectivement en tant que cadres continentaux du développement industriel permettant de renforcer la diversification économique, la création de valeur ajoutée et l'exploitation des ressources minières au service du développement durable notamment.

Tenant compte du fait que, pour s'industrialiser et transformer ses économies, l'Afrique a besoin de mettre efficacement en œuvre des mesures aux niveaux national, régional et continental, notamment des plans de développement à long terme et des stratégies industrielles pour s'attaquer aux contraintes et exploiter les possibilités nouvelles résultant de l'intensification de la coopération Sud-Sud ainsi que celles offertes par les autres partenaires de développement au service du développement économique et social de l'Afrique,

Rappelant le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la formulation d'une stratégie de retrait sans heurt de la catégorie des pays les moins avancés,

1. *Demande* aux gouvernements africains d'adopter et d'appliquer une politique industrielle cohérente afin d'accélérer et de renforcer la création de valeur ajoutée de la production locale, les liens entre le secteur des produits de base et les autres secteurs économiques afin d'allouer des ressources du budget national au développement industriel;

2. *Exhorte* les gouvernements africains à créer des mécanismes appropriés inclusifs et transparents de conception de la politique industrielle afin d'élaborer des feuilles de route hiérarchisées par pays sur la politique industrielle en vue de la création de valeur ajoutée, en collaboration étroite avec les parties prenantes, notamment le secteur privé, la société civile, les institutions de recherche et d'innovation;

3. *Exhorte également* les gouvernements africains à mettre au point des politiques appropriées centrées sur la création de valeur ajoutée à l'échelle locale, l'encouragement de la

participation locale à la chaîne de valeur, l'élimination de la bureaucratie et la rationalisation des réglementations, de même que sur l'obtention d'une assistance technique et financière pour développer les liens;

4. *Exhorte en outre* les gouvernements africains à adopter des stratégies appropriées en vue de relier les entreprises autochtones aux chaînes de valeur régionales et mondiales, notamment des programmes sur mesure de développement de la chaîne d'approvisionnement pour que ces entreprises demeurent compétitives;

5. *Invite instamment* les gouvernements africains et les communautés économiques régionales à négocier des accords commerciaux régionaux et à encourager le commerce intra-africain, y compris par l'accélération de la mise en œuvre de l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale et des accords commerciaux régionaux afin d'améliorer l'infrastructure régionale, d'harmoniser les procédures douanières et les mesures tendant à démanteler les barrières tarifaires et non tarifaires;

6. *Encourage* les pays africains à s'attaquer aux barrières tarifaires et non tarifaires, aux contraintes et aux goulets d'étranglement dans le domaine de l'infrastructure, y compris l'infrastructure transfrontalière aussi bien que les routes de desserte reliant les producteurs agricoles aux centres de transformation et à utiliser l'accès des produits de base afin d'acquiescer à des conditions favorables un financement pour l'infrastructure, outre l'exploitation des partenariats public-privé pour la mise en place de l'infrastructure;

7. *Invite* les pays africains à améliorer la cohérence des politiques et leur mise en œuvre par la coordination entre les ministères et les autres parties prenantes, y compris le secteur privé, conformément au Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et à la Vision africaine des mines;

8. *Demande également* aux pays africains d'améliorer la coordination aux niveaux régional et continental et d'harmoniser étroitement les cadres nationaux de développement industriel avec les priorités du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, tout en œuvrant de concert pour élaborer une vision unifiée de la façon d'influer sur le programme économique mondial et d'aider à préparer les résultats de la mondialisation au bénéfice des Africains;

9. *Demande par ailleurs* aux pays africains d'allouer des ressources suffisantes pour la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et d'autres initiatives régionales d'industrialisation;

10. *Prie* la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique d'entreprendre une étude et de recommander des stratégies et des mécanismes appropriés pour encourager et soutenir les technologies de pointe endogènes, les connaissances autochtones et l'innovation fondée sur le savoir, y compris la création dans chaque communauté économique régionale de centres régionaux de technologie;

11. *Demande en outre* à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique d'élaborer une approche cohérente qui aidera les pays africains à renforcer leurs capacités et à entreprendre efficacement l'industrialisation fondée sur les avantages comparatifs;

12. *Demande* que la Commission économique pour l'Afrique, agissant en collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, aide les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral à élaborer des politiques industrielles servant de base à l'industrialisation fondée sur les ressources naturelles et à la diversification économique.

909 (XLVI) Réaliser et exploiter le dividende démographique en Afrique

La Conférence des ministres,

Reconnaissant que le dividende démographique de l'Afrique est une opportunité pour le continent de connaître un développement social généralisé et une croissance économique accélérée en tant que résultats de changements démographiques mieux à même de stimuler la croissance économique et d'avoir un impact significatif sur la réduction de la pauvreté,

Notant que si l'Afrique veut réaliser et exploiter son dividende démographique, il est essentiel qu'elle augmente et maintienne un investissement soutenu dans les femmes et les jeunes, notamment dans l'éducation des filles, dans la santé maternelle, des nouveau-nés et des enfants et qu'elle réponde aux besoins non satisfaits des femmes en matière de services de santé de la reproduction globaux, notamment la planification familiale,

Notant en outre avec satisfaction les travaux actuellement menés dans ce domaine par la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour la population, de la Banque africaine de développement et d'autres partenaires tels que l'Agency for International Development des États-Unis, la Fondation Bill Gates et la Fondation Packard notamment,

Convaincue que pour récolter les bénéfices du dividende démographique, il est nécessaire d'intensifier les efforts afin d'améliorer la gouvernance, la transparence et la reddition de comptes,

1. *S'engage* à:

- Assurer l'intégration effective des facteurs sociaux, démographiques et sanitaires générateurs d'emplois dans les stratégies et politiques de développement globales, notamment dans la formulation de plans stratégiques à moyen terme;
- Exploiter le dividende démographique pour établir son avantage comparatif et concurrentiel à travers des stratégies de développement humain appropriées;
- Assurer des investissements, soutenus et efficaces dans les secteurs de la santé et de l'éducation, ainsi que dans la science et la technologie;
- Accroître les investissements dans les services de santé maternelle, des nouveau-nés et des enfants, notamment des services de santé de la reproduction globaux, en améliorant la sécurité nutritionnelle et en assurant des soins de santé à la population la plus âgée;

- Intégrer les nouveaux entrants sur le marché du travail et les travailleurs pauvres dans l'économie formelle à travers des politiques de main-d'œuvre qui créent des possibilités de plein emploi productif et de travail décent pour tous, notamment les jeunes, tout en facilitant des systèmes de protection sociale équitables pour tous;
- Renforcer les mécanismes de reddition de comptes qui rassemblent tous les partenaires de développement concernés, et qui aient pour objet d'autonomiser les populations et de renforcer leur participation effective à la société;

2. *Engage* la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique à élaborer une initiative continentale relative au dividende démographique qui permettra au continent africain d'accélérer le développement économique et de contribuer à la renaissance africaine;

3. *Invite* les organismes multilatéraux, les partenaires bilatéraux, les fondations, les groupes de réflexion, les organisations non gouvernementales, les institutions de recherche et les universités à travailler avec la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement afin de fournir une assistance technique, des services d'experts ainsi que les ressources financières pour permettre aux États membres d'agir afin de réaliser et de récolter les bénéfices de leur dividende démographique;

4. *Demande* à la Commission de l'Union africaine de porter l'initiative continentale sur le dividende démographique ainsi que le contenu de la présente résolution à l'attention des conférences des ministres de la santé, des ministres du développement social, des ministres de l'industrie ainsi que des ministres de l'éducation et des ministres de la promotion de la jeunesse de l'Union africaine;

5. *Demande également* à la Commission de l'Union africaine de mettre en place un fonds pour la recherche afin de faciliter les activités de recherche sur le dividende démographique en Afrique, avec l'appui des États membres et des partenaires de développement.

910 (XLVI) Position commune de l'Afrique sur le programme de développement pour l'après-2015

La Conférence des ministres,

Notant les progrès accomplis par le continent vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et sachant les problèmes qui se posent encore pour les efforts visant à les atteindre tous d'ici à 2015,

Rappelant les décisions de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine demandant à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, de lui présenter chaque année un rapport d'activité accompagné de données statistiques sur les progrès accomplis par l'Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

Consciente du rôle limité joué par les parties prenantes africaines dans l'élaboration de la Déclaration du Millénaire et des objectifs du Millénaire pour le développement,

Rappelant la décision, en juillet 2012, par laquelle les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine demandent à la Commission de l'Union africaine, à la Banque africaine de développement et au Programme des Nations Unies pour le développement d'intensifier les consultations sur le programme de développement de l'après-2015 pour définir les priorités africaines,

1. *Prend note* du projet de rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique (2013) et en recommande l'adoption par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en mai 2013;

2. *Invite* les pays à affecter les ressources nécessaires à l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

3. *Prend note* du projet de position commune africaine, qui reflète les priorités de l'Afrique en ce qui concerne le programme de développement pour l'après-2015;

4. *Invite* la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement à mettre en place un groupe de travail technique africain chargé de traduire les priorités de l'Afrique concernant le programme de développement pour l'après-2015 en objectifs concrets et de faire en sorte qu'ils soient pris en compte dans le processus d'élaboration des objectifs de développement durable et dans le programme adopté à l'échelle mondiale pour l'après-2015;

5. *Invite en outre* tous les pays africains et les communautés économiques régionales à s'approprier, appuyer, défendre et créer des alliances en rapport avec la position commune de l'Afrique de manière à permettre au continent de parler d'une seule voix dans les discussions qui se tiendront au niveau mondial pour élaborer le programme de développement pour l'après-2015.

911 (XLVI) Statistique et développement de la statistique

La Conférence des ministres,

Rappelant l'importance des données statistiques pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes et des politiques de développement, ainsi que pour le renforcement de l'intégration économique et politique de l'Afrique,

Notant les progrès accomplis par la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement dans l'élaboration et l'exécution à l'échelle du continent de cadres, stratégies et initiatives tels que la série de recensements de la population et de l'habitation de 2010, les programmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil et le programme mené à l'échelle du continent pour produire des statistiques ventilées par sexe en appui aux efforts d'intégration de l'Afrique,

Notant que malgré les progrès enregistrés à ce jour, il reste encore beaucoup à faire en Afrique pour amener la statistique au point où elle aidera effectivement le continent à appuyer son développement et en s'en approprier la narration,

Se félicitant du rôle central imparti à la statistique dans le contexte du repositionnement de la CEA et de la volonté affichée de générer de la recherche et du savoir, de favoriser le consensus et d'offrir des services de renforcement des capacités et des services consultatifs dans différents domaines thématiques qui contribuent au programme de développement des pays africains,

Se félicitant également de la décision des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine de créer un institut statistique de l'Union africaine,

Se félicitant par ailleurs de l'offre du Gouvernement ivoirien d'accueillir le Centre panafricain de formation statistique quand il sera créé;

1. *Félicite* les pays qui ont signé et ratifié la Charte africaine de la statistique et invite ceux qui ne l'ont pas encore fait à la signer et à la ratifier le plus rapidement possible;

2. *Décide* d'allouer des ressources suffisantes à la production et à l'utilisation de données statistiques conformément aux principes inscrits dans la Charte africaine de la statistique;

3. *Demande* à la Commission de l'Union africaine, à la Banque africaine de développement, à la Commission économique pour l'Afrique et au Programme des Nations Unies pour le développement de créer un groupe de travail chargé d'élaborer des indicateurs en vue du programme de développement pour l'après-2015 en fonction des priorités définies dans la position commune de l'Afrique et de présenter un projet de liste d'indicateurs d'ici à la fin de 2013;

4. *Invite* la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement à consacrer la prochaine réunion des directeurs des bureaux statistiques nationaux à la promotion de la production et de l'utilisation de données statistiques détaillées, notamment en rapport avec la comptabilité du capital naturel, en vue d'appuyer comme il convient la transformation des économies africaines;

5. *Invite instamment* la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement à établir un plan stratégique quinquennal concernant le Centre panafricain de formation statistique, pour le présenter à la réunion des directeurs des bureaux statistiques nationaux d'ici à novembre 2013;

6. *Demande* à la Commission de l'Union africaine, à la Banque africaine de développement, à la Commission économique pour l'Afrique et aux communautés économiques régionales d'établir un plan stratégique en vue de rendre opérationnel l'Institut statistique de l'Union africaine et d'organiser une réunion d'experts en vue de définir les moyens de sa mise en œuvre, ainsi qu'en ont décidé les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine;

7. *Demande* aux instituts statistiques nationaux de mettre en place des unités de coordination au sein de leur établissement afin de garantir la collecte régulière de données statistiques, sur la base des instruments harmonisés mis au point par le Groupe technique spécialisé 1 de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique ;

8. *Demande* que les capacités de la Division de statistique de la Commission de l'Union africaine soient renforcées de façon qu'elle puisse coordonner sa stratégie de production de statistiques relatives à la gouvernance ainsi qu'à la paix et à la sécurité ;

9. *Prie* le Programme des Nations Unies pour le développement la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique, l'Institut pour la gouvernance en Afrique et d'autres partenaires à continuer d'appuyer les efforts de la Commission de l'Union africaine en vue de la mise en œuvre du plan d'action du Groupe technique spécialisé.

912 (XLVI) Session extraordinaire de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine

La Conférence des ministres,

1. *Prend note* du rapport de la réunion d'experts chargée de valider les statuts du Fonds monétaire africain et ses annexes, du rapport de l'atelier d'experts chargés de valider le projet de rapport intérimaire sur l'étude technique relative à la création d'une bourse panafricaine des valeurs et du rapport intérimaire sur les nouvelles sources de financement pour l'Union africaine;

2. *Demande* à la Commission de l'Union africaine de communiquer aux États membres les statuts révisés du Fonds monétaire africain, le projet de rapport sur l'étude technique relative à la création d'une bourse panafricaine et l'étude révisée sur les nouvelles sources de financement pour l'Union africaine. Les États membres devront faire parvenir leurs observations à la Commission de l'Union africaine au plus tard à la fin du mois de juin 2013;

3. *Invite* la Commission de l'Union africaine à convoquer une session extraordinaire de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine en octobre/novembre 2013 pour examiner les statuts révisés du Fonds monétaire africain, le projet de rapport sur l'étude technique relative à la création d'une bourse panafricaine, l'étude révisée sur les nouvelles sources de financement pour l'Union africaine et la question de la coalition triangulaire Sud-Sud en appui au programme pour l'après-2015 de l'Afrique;

4. *Invite* tous les États membres de l'Union africaine à participer à la session extraordinaire;

5. *Demande* que des ressources financières suffisantes soient engagées en vue de garantir le succès de la session.

B. Déclaration ministérielle

1. Nous, ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, réunis à Abidjan (Côte d'Ivoire) les 25 et 26 mars 2013 à l'occasion de la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.

2. Nous saluons la présence parmi nous et la participation des ministres de l'industrie et du commerce, ainsi que la présence et la participation, devenues habituelles, des gouverneurs des banques centrales d'un grand nombre de nos pays et sous-régions.

Industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique

3. Nous avons débattu du thème « L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique », sujet que nous considérons comme crucial pour la capacité de nos pays à récolter les pleins avantages de la croissance. Dans le contexte économique mondial d'aujourd'hui et compte tenu de la nécessité pour le continent d'assurer sa transformation structurelle, l'industrialisation est devenue un impératif pour le développement du continent et doit être poursuivie de manière concertée sans tarder.

4. Nous avons noté que le taux de croissance moyen des pays africains a rebondi à 5 % en 2012 après avoir connu un ralentissement en 2011 provoqué par la conjonction de conditions intérieures et extérieures défavorables. Outre les prix élevés des produits de base, il est encourageant de noter que divers autres facteurs parmi lesquels l'amélioration de la gestion macroéconomique et de l'environnement des affaires, le renforcement de la demande intérieure, la hausse des revenus, le développement de la classe moyenne et une urbanisation rapide, l'augmentation des dépenses publiques, le renforcement des relations commerciales et d'investissement avec les économies émergentes ainsi que la reprise économique dans plusieurs de nos pays sortant de conflit ont contribué à cette performance économique.

5. Nous notons toutefois que l'Afrique a repris sa trajectoire de croissance positive, mais que les modes de développement sur le continent restent contrastés. La croissance de l'Afrique ne s'est pas traduite par une création d'emplois correspondante et les taux de pauvreté restent élevés dans la plupart de nos pays en partie du fait que nos économies demeurent fortement tributaires de la production et des exportations de produits de base. Cette dépendance, ainsi que la vulnérabilité aux fluctuations des prix qui en découle, entraînent un manque à gagner considérable en raison de l'absence de valeur ajoutée et des opportunités perdues de créer des emplois décents supplémentaires que la transformation des produits de base permettrait. Les progrès faits en ce qui concerne la promotion de la valeur ajoutée, l'établissement de liens, la diversification des exportations se limitent à quelques pays, secteurs et produits de base.

6. Nous estimons que si elle veut traduire la croissance en une transformation structurelle large et générale, l'Afrique doit activement appliquer une stratégie d'industrialisation à partir des produits de base qui, nous en sommes convaincus, est à la fois possible et bénéfique. Outre sa population composée en majorité de jeunes et de plus en plus urbanisée, l'Afrique peut se prévaloir de ressources naturelles considérables, dont des terres et des sols fertiles ainsi que du pétrole et des ressources minérales en abondance. Ajouter de la valeur aux produits de base permet de créer des emplois et de générer des revenus, contribue à la diversification de la base de compétences technologiques et des capacités industrielles, entraîne des gains d'efficacité sur le plan de la formation de filières et génère des retombées positives en matière de connaissance et d'information. Il permet également aux pays de réduire leur exposition aux risques élevés qui caractérisent les marchés des produits de base du fait de la spéculation et des fluctuations des prix.

7. Nous reconnaissons que pour tirer le plus grand profit des produits de base, il faut un leadership dynamique et visionnaire ainsi que des actions efficaces et coordonnées permettant d'adopter et de mettre en œuvre une politique industrielle cohérente. Il faut également des politiques macroéconomiques et commerciales favorables ; une politique de contenu local bien orientée ; des interventions stratégiques pour insérer les entreprises locales dans les chaînes de valeur et d'approvisionnement régionales et mondiales ; le renforcement des compétences et des capacités technologiques locales ; l'élimination des contraintes et goulets d'étranglement dans le domaine des infrastructures ; une meilleure exécution des politiques à travers une meilleure coordination entre les ministères , et la négociation d'arrangements commerciaux et d'investissements à même de favoriser les échanges intra-africains. Nous soulignons en particulier que les infrastructures et l'énergie sont les moteurs essentiels d'un programme d'industrialisation efficace et nous nous engageons à travailler avec toutes les parties prenantes dans nos divers pays afin de mobiliser le financement nécessaire. En outre, nous devons examiner la façon dont nos services postaux pourraient servir à assurer l'inclusion financière des populations à faible revenu.

8. Nous reconnaissons également que le secteur privé a un rôle crucial à jouer dans l'industrialisation de l'Afrique. Tout en continuant d'accueillir favorablement tous les IED que nous pouvons attirer, nous encourageons particulièrement les investisseurs du secteur privé africain à s'engager activement dans le secteur industriel. À cette fin, nous nous engageons à œuvrer en partenariat avec le secteur privé dans le long terme afin d'assurer la gestation fructueuse et l'expansion des initiatives prises afin de dynamiser la production industrielle, notamment dans le secteur agro-industriel, et d'accroître la productivité industrielle sur le continent. Parallèlement, nous invitons le secteur privé à participer à des programmes publics visant à accélérer la transformation structurelle de l'Afrique.

9. Nous prenons note des opportunités d'actions individuelles et coordonnées qu'offrent des cadres régionaux tels que le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), le Programme minimum d'intégration (PMI), le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), la Vision africaine des mines et l'établissement de la zone continentale de libre-échange. Nous sommes conscients que les marchés régionaux offrent d'immenses opportunités qui n'attendent que d'être exploitées. Outre qu'ils facilitent les liens de production locaux au sein des pays et entre les pays, les marchés régionaux offrent aussi des possibilités d'apprentissage et permettent aux entreprises nationales de renforcer, par étapes, leurs capacités de production.

10. Nous reconnaissons en outre que les accords commerciaux avec les pays industrialisés et émergents sont importants pour entrer dans de nouveaux marchés. Ces accords doivent toutefois être conçus, négociés et échelonnés d'une manière qui permette de créer et de préserver l'espace politique nécessaire à l'industrialisation et à la mise en œuvre d'initiatives d'intégration régionales. L'environnement mondial multipolaire qui s'est instauré après la période d'ajustement structurel offre d'abondantes possibilités pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies pour l'industrialisation rapide de l'Afrique.

11. En encourageant les pays africains riches en ressources à mieux exploiter leur patrimoine naturel pour réaliser le développement industriel, nous encourageons également les pays dépourvus de ressources naturelles à effectuer les investissements nécessaires dans leurs capacités humaines,

physiques et institutionnelles afin d'assurer la transformation de leur économie. Nous notons que tous les pays africains, qu'ils soient pourvus ou dépourvus de ressources, doivent s'engager dès que possible dans des activités complexes, innovantes et non fondées sur les ressources, qui leur permettent d'ajouter, par étapes, de la valeur locale et qui s'inscrivent dans le cadre de la transition vers une croissance et un développement fondés sur la connaissance.

Les objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de développement pour l'après-2015

12. Nous nous félicitons des progrès accomplis par les pays africains dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Toutefois, inquiets de la lenteur de ces progrès et sachant les inégalités spatiales et celles qui persistent entre hommes et femmes, de même que les inégalités démographiques et de revenus s'agissant de l'accès aux services sociaux, nous nous engageons à investir dans l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des services sociaux, en particulier dans les domaines de l'environnement, de la santé, de l'éducation, et de l'eau et de l'assainissement, dans le cadre d'un nouveau pacte visant à la transformation en matière de politiques sociales et de développement.

13. Eu égard au programme de développement pour l'après-2015, nous soulignons l'importance centrale du contexte, de l'effort personnel, de l'appropriation, de la disponibilité des ressources et d'autres facteurs pour ce qui est des perspectives de résultats meilleurs dans la réalisation des objectifs fixés. À cet égard, nous félicitons la CUA, la CEA et la BAD pour les efforts qu'elles déploient afin de mener de larges consultations à l'échelle des régions et du continent sur le programme de développement pour l'après-2015, et demandons à ces institutions de faire en sorte que les priorités de l'Afrique soient bien reflétées dans les objectifs de développement durable et dans le programme. À cette fin, nous demandons aux trois institutions de traduire la position commune de l'Afrique en objectifs, indicateurs et cibles concrets, en mobilisant toutes les énergies et tous les partenariats nécessaires pour aboutir.

Suivi de Rio+20

14. Nous prenons note du document final issu de la Réunion régionale d'application pour l'Afrique, appelé à constituer une contribution essentielle de l'Afrique aux processus de suivi de Rio+20, et demandons à la CUA, à la CEA, à la BAD et aux autres partenaires d'accélérer l'élaboration d'un plan d'action régional relatif à une mise en œuvre coordonnée des résultats de Rio+20 en Afrique. Ce plan devrait inclure des stratégies conçues pour intégrer les résultats de Rio+20 dans les politiques, stratégies et plans nationaux de développement, et de manière à tenir compte de la nécessité de trouver un équilibre entre les différents impératifs de développement économique, social et environnemental. Nous demandons aussi instamment que des mesures soient prises pour faire rapidement converger le programme de développement pour l'après-2015 et les processus de suivi de Rio+20, en particulier les objectifs de développement durable, afin de garantir un programme de développement des Nations Unies suivant l'initiative « Unis dans l'action ».

Le dividende démographique de l'Afrique

15. Nous notons qu'il importe que l'Afrique prenne des mesures immédiates pour réaliser son dividende démographique par des investissements accrus et continus dans la santé et l'éducation, en particulier en faveur des femmes, des filles, des jeunes et des groupes sociaux défavorisés, en vue de renforcer l'avantage comparatif du continent. Ces investissements devraient être encore renforcés par l'adoption de politiques sociales, urbanistiques et macroéconomiques adéquates. Nous encourageons la CUA et la CEA à poursuivre et élargir, en collaboration avec la BAD et d'autres partenaires institutionnels, le travail entrepris dans ces domaines.

Réorientation stratégique de la CEA

16. Nous nous félicitons de la nouvelle orientation stratégique de la CEA et l'approuvons pleinement, ainsi que le recentrage de ses priorités et de ses méthodes d'exécution, qui vise à permettre à la Commission de mieux se mettre au service du programme de transformation de l'Afrique dans un monde en mutation. Nous notons également le soutien exprimé par les dirigeants africains à la réorientation de la CEA ainsi que l'appel qu'ils ont lancé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin que celui-ci fournisse l'appui permettant à la Commission de renforcer ses activités conformément aux priorités de l'Afrique..

17. Nous nous félicitons des résultats de l'exercice de recentrage de la CEA qui place les statistiques au service d'une élaboration de politiques fondées sur des faits et la planification efficace au cœur de la production de résultats de recherche, de la connaissance sur les politiques et du consensus. Nous entérinons également la nouvelle stratégie de prestation de services de renforcement des capacités et de services consultatifs dans différents domaines thématiques qui sont pertinents pour le programme de développement des pays africains. En appui aux efforts en cours vers la transformation des économies africaines, nous nous engageons à renforcer les systèmes statistiques nationaux en mettant l'accent en particulier sur la production et l'utilisation de statistiques économiques détaillées et d'agrégats connexes. De plus, nous nous engageons à fournir aux institutions statistiques africaines, notamment la CEA, les données requises pour soutenir leurs activités. Nous prenons acte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA), de même que des arrangements institutionnels servant à mettre en œuvre ces cadres.

18. Nous saluons également les aspects du recentrage et de la restructuration de la CEA qui confèrent l'entière responsabilité de toutes les activités de formation et des ateliers y relatifs de la Commission à l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), et l'intégration plus poussée de l'IDEP sur le plan des programmes à la CEA que cela implique. Nous prenons acte des progrès importants que l'Institut a accomplis au cours des dernières années pour se rééquiper afin de satisfaire les besoins de formation des États membres. De surcroît, nous saluons le partenariat que l'Institut met en place avec les universités africaines et les centres de réflexion du continent pour une exécution décentralisée de ses programmes de formation. Nous encourageons aussi l'expansion et le resserrement de sa collaboration avec la CUA. Nous saluons encore une fois l'augmentation des crédits ouverts au budget ordinaire de l'ONU en faveur de l'Institut et nous nous félicitons de l'accroissement du soutien extrabudgétaire apporté par la CEA à l'Institut. Nous invitons les États membres à continuer de soutenir les programmes et les activités de l'IDEP en honorant régulièrement et en temps opportun

leurs obligations à son égard. Nous exhortons également le Secrétaire exécutif de la CEA à prendre des mesures administratives appropriées pour achever le processus d'actualisation des statuts de l'Institut avec les organes compétents de l'Organisation de Nations Unies, notamment le Conseil économique et social.

Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement

19. Nous avons pris note des mesures prises par la CUA et l'Agence de planification et de coordination (APCN) du NEPAD conformément à la décision prise à sa dix-neuvième session par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur la participation de l'Afrique au Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement, qui a été lancé en juin 2012, en remplacement du Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide. Nous réitérons les appels lancés pour que l'Afrique se voie attribuer un deuxième siège au comité directeur en tant que groupe important pour la coopération pour le développement. Nous accueillons favorablement l'inscription de façon permanente du Partenariat mondial en tant que point de l'ordre du jour de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. Nous lançons un appel aux pays africains pour qu'ils s'engagent activement dans le Partenariat mondial et proposons que soit créé un groupe consultatif de référence africain, comprenant, sur la base du roulement, deux représentants par région, avec comme secrétariat l'APCN/CUA, aux fins de mener régulièrement des consultations sur les activités du Partenariat, d'élaborer des positions communes africaines et de soutenir les représentants africains siégeant au comité directeur.

Afrique 2063

20. Nous saluons le projet Afrique 2063 et encourageons la CUA, la CEA et la BAD à continuer de travailler sur l'initiative afin que l'Afrique puisse réaliser son rêve de devenir un continent intégré, compétitif, prospère et pacifique, qui représente une force dynamique au sein de l'économie mondiale. À cette fin, nous nous engageons à consolider la place de l'Afrique en tant que nouveau pôle de croissance mondiale et marché émergent dans les 50 prochaines années. Nous nous engageons par ailleurs à œuvrer de concert pour élaborer une vision unifiée en vue d'influer sur le programme économique mondial et de préparer les résultats de la mondialisation au bénéfice de nos populations.

Motion de remerciements

21. Nous exprimons notre gratitude au Gouvernement de la Côte d'Ivoire pour avoir accueilli la conférence, ainsi que pour les excellents services et installations mis à notre disposition. Nous remercions également le peuple ivoirien pour sa générosité et son hospitalité chaleureuse.

22. Nous exprimons également nos remerciements à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique pour avoir convoqué avec succès la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.

Annexe II - Rapport du Comité d'experts de la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA

Introduction

1. La réunion du Comité d'experts de la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine (UA) et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) s'est tenue à Abidjan du 21 au 26 mars 2013.

A. Participation

2. Ont pris part à la réunion les représentants des États membres suivants: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie et Zimbabwe.

3. Les communautés économiques régionales ci-après étaient représentées: Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

4. Les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient également représentés: Banque mondiale, Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Fonds monétaire international (FMI), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation mondiale de la météorologie (OMM), Organisation mondiale de la santé (OMS), Programme alimentaire mondiale (PAM), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Siège de l'ONU.

5. Les organisations ci-après étaient également représentées par des observateurs: ActionAid International (AAI), African Advisory Board, African Center for Development Capacity Building (AFCAB), African Export-Import Bank, African Forum and Network on Debt and Development (AFRODAD), African Health Economics and Policy Association (AfHEA), African Institute for Development Policy (AFIDEP), African Monitor (African Voices for Africa's Development), African Population and Health Research Center (APHRC), Agence japonaise de coopération internationale (JICA), AMYRIS, Association des banques centrales africaines (ABCA), Association des institutions africaines de financement du développement (AIAFD), Association pour la promotion des exportations

de Côte d'Ivoire (APEX-CI), Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA), Banque centrale des États d'Afrique centrale (BEAC), Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Center for Constitutional Governance (CCG), Central Organization of Trade Unions (COTU), Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social (ACARTSOD), Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), Centre européen pour la gestion des politiques de développement (EDCPM), Coalition pour le dialogue sur l'Afrique (CoDA), Columbia University, Congrès des économistes africains, Cooperative Institute for Research in Environmental Sciences (CIRES), East-West Center (EWC), Fédération internationale pour la planification familiale, Fondation Mo Ibrahim, Forum et Réseau africain sur la dette et le développement (AFRODAD), Gates Institute, Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire (CABRI), Le Patronat ivoirien, Mission des États-Unis d'Amérique auprès de l'Union africaine, Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), Organisation internationale de la francophonie (OIF), OXFAM International, Packard Foundation, Projet pour l'observation et le plaidoyer sur la gouvernance en Afrique (AfriMAP), Union économique et monétaire ouest-africaine (UEOMA), Union panafricaine des postes (UPAP), United States Agency for International Development (USAID), Université du Congo, Université de Thiès et William and Flora Hewlett Foundation.

B. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

6. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:
 1. Ouverture de la réunion.
 2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
 3. Évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique.
 4. Examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et programme de développement pour l'après-2015.
 5. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique.
 6. Mise à profit de la rente démographique.
 7. Présentation du thème de la Conférence: *L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique.*
 8. Mise en œuvre des résultats de Rio+20 en Afrique.
 9. Questions statutaires.
 10. Questions diverses.
 11. Examen et adoption du projet de rapport du Comité d'experts et des projets de résolution.

12. Clôture de la réunion.

7. Le Comité a élu à l'unanimité le Bureau suivant:

Président:	Côte d'Ivoire
Premier Vice-Président:	Kenya
Deuxième Vice-Président:	Algérie
Troisième Vice-Président:	Lesotho
Rapporteur:	Cameroun

C. Compte rendu des travaux

Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]

8. Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par les personnalités suivantes: M. Dieudonné Bouddhou, Président du Bureau sortant de la Conférence, M. Abdallah Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint de la CEA, et M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire de l'Union africaine aux affaires économiques. La réunion a été ouverte au nom du Gouvernement de la Côte d'Ivoire par Mme Nialé Kaba, Ministre auprès du Premier Ministre chargée de l'économie et des finances.

Allocutions d'ouverture

9. Dans son allocution d'ouverture, M. Dieudonné Bouddhou, Président du Bureau sortant du Comité d'experts de la réunion conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine, a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion de 2013 et a remercié le Gouvernement et le peuple ivoiriens de leur hospitalité et d'avoir accueilli la réunion dans la belle ville d'Abidjan.

10. M. Bouddhou a félicité Mme Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine, et M. Carlos Lopez, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA, pour leur récente nomination à la tête des deux principales institutions africaines. Il a également rendu hommage aux fonctionnaires de ces deux institutions pour le travail investi dans la préparation de la conférence.

11. L'orateur a noté que le thème de la conférence « *L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique* » était à la fois opportun et important, car il aiderait à concentrer l'attention sur les défis liés à la réalisation de la transformation structurelle en Afrique grâce à une industrialisation fondée sur l'exploitation des ressources naturelles. Il a appelé l'attention sur certaines des activités mises en œuvre par la CEA et la Commission de l'Union africaine (CUA) dans le cadre du suivi des décisions et des recommandations de la conférence de 2012, sous la direction du Bureau sortant. Ces activités avaient notamment porté sur l'organisation du Forum pour le développement de l'Afrique, consacré à la « gestion et mobilisation des ressources naturelles au service du développement de l'Afrique », le Forum sur la gouvernance en Afrique, la création du Centre africain de mise en valeur des ressources minérales à la CEA pour appuyer la mise en œuvre de la Vision africaine des mines et le soutien apporté aux pays africains dans le cadre des négociations sur les changements climatiques. Il a exprimé

sa profonde gratitude à tous les membres du Bureau sortant pour leur appui et leur collaboration, qui avaient rendu possibles ces réalisations.

12. Dans son allocution, M. Abdallah Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint de la CEA, a dit que la Conférence était devenue la principale plate-forme pour la concertation et la recherche de consensus sur les questions économiques et de développement social intéressant l'Afrique et qu'elle fournissait des directives stratégiques pour les activités de la CEA et de la Commission de l'Union africaine.

13. M. Hamdok a donné un aperçu des conditions économiques et sociales récentes en Afrique et a appelé l'attention sur certaines des principales activités entreprises par le secrétariat de la CEA en appui au programme de développement des États membres. L'Afrique avait enregistré une croissance impressionnante de 5 % en 2012, due essentiellement à la forte demande de produits de base et à leur prix élevé et appuyée par des politiques macroéconomiques plus efficaces. Toutefois, cette croissance avait été inégale entre les pays et les secteurs et ne s'était pas traduite par une création importante d'emplois, ni une réduction significative de la pauvreté. Des politiques et des stratégies adaptées étaient nécessaires pour assurer une croissance inclusive et équitable qui bénéficierait à la majorité des Africains. À cet égard, le thème de la conférence de 2013 aiderait à élaborer des stratégies et des recommandations appropriées pour accélérer l'industrialisation en Afrique.

14. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CEA a souligné le rôle important que la CEA jouait en appui au développement de l'Afrique, notamment en faisant mieux entendre la voix du continent dans les processus mondiaux relatifs aux discussions sur les changements climatiques et le commerce, en définissant la position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015, en faisant la promotion de la coopération Sud-Sud aux fins de la création d'infrastructures et du développement du commerce et de l'agriculture, et en luttant contre le problème des flux financiers illicites en provenance d'Afrique. La CEA avait également entrepris une étude particulièrement importante sur les relations de l'Afrique avec les pays dits BRICS.

15. Dans son allocution, M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire de l'Union africaine aux affaires économiques, a fait observer que le débat sur le thème de l'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique aurait dû avoir lieu depuis longtemps étant donné que l'Afrique ne représentait que 12 % du PIB mondial. Le continent bénéficiait également d'une population jeune qui pourrait être utilisée pour exploiter les vastes ressources naturelles dont le continent était doté afin de réaliser une industrialisation rapide et la transformation structurelle nécessaire. La présente conférence offrait donc l'occasion de débattre de mesures visant à promouvoir l'industrialisation fondée sur les produits de base, qui serait synonyme d'une plus grande valeur ajoutée sur les ressources naturelles en Afrique, de création d'emplois pour les jeunes en particulier et de réduction de la pauvreté. Pour que l'industrialisation puisse décoller, il convenait de combler les lacunes constatées de longue date dans les domaines des infrastructures, des ressources humaines et des finances, ainsi que de la science et de la technologie. Comme l'année 2013 marquait le cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), devenue l'Union africaine, il serait également opportun de réfléchir aux succès et aux difficultés du développement au cours des 50 dernières années afin de définir le programme de l'Union africaine pour les 50 prochaines années.

16. S'exprimant au nom du Gouvernement ivoirien, la Ministre auprès du Premier Ministre chargée des finances et de l'économie, Mme Nialé Kaba, a souhaité aux participants la bienvenue à Abidjan et à

la conférence. Elle a remercié la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique de l'honneur conféré à son pays d'organiser la Conférence de cette année. Elle a ajouté que la tenue de la réunion était également le signe de l'adhésion et du soutien remarquables des autres pays africains au relèvement et au nouvel essor de la Côte d'Ivoire.

17. Mme Kaba a noté que le choix du thème de la conférence, l'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique, soulignait combien l'industrialisation avait un rôle essentiel pour le développement du continent. Elle a mis en évidence certains des principaux défis et obstacles que les pays africains devraient surmonter dans le contexte de l'industrialisation, notamment la nécessité de promouvoir une croissance partagée et de convertir les ressources naturelles de l'Afrique en marchandises à haute valeur ajoutée et l'importance de la transformation structurelle et de la diversification. Parlant de l'expérience de son pays en matière d'industrialisation, la Ministre a indiqué que la Côte d'Ivoire aspirait à obtenir le statut de pays à revenu intermédiaire d'ici à 2020, objectif poursuivi et mis en œuvre dans le cadre du programme national du pays sur l'industrialisation adopté en 2012. Le plan mettait l'accent sur la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance économique et de l'industrialisation et devrait contribuer à attirer les investissements étrangers directs. Les conclusions de la réunion aideraient la Côte d'Ivoire à finaliser sa politique industrielle.

18. À l'issue de son allocution liminaire, la Ministre, au nom du Gouvernement ivoirien, a déclaré officiellement ouverte la réunion du Comité d'experts de la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA.

Évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique [point 3 de l'ordre du jour]

19. Un représentant du secrétariat a donné un aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique. Dans l'ensemble, la croissance était demeurée forte, s'établissant à 5 % au-dessus de la moyenne mondiale, ce en dépit du marasme et de l'incertitude qui prévalaient à l'échelle mondiale. Cependant, les résultats économiques variaient selon les sous-régions et les secteurs et la croissance restait tributaire des exportations de produits de base, malgré la diversification en faveur des secteurs non producteurs de produits primaires. Les perspectives de croissance pour 2013 étaient solides malgré le ralentissement de l'économie mondiale, mais elles étaient encore exposées à divers risques. Les progrès en matière de développement social demeuraient lents et posaient un défi, étant donné que l'inégalité, la faim, la pauvreté et la piètre qualité de l'enseignement, le sous-emploi et le chômage restaient des sujets de préoccupation. La transformation structurelle, soutenue par la création de valeur ajoutée, était essentielle à la réduction de la pauvreté et à la croissance inclusive et qu'elle améliorerait les conditions sociales en Afrique; elle devrait reposer sur une mobilisation accrue des ressources intérieures.

20. Au cours du débat général qui a suivi, plusieurs participants ont fait observer que des taux de croissance positifs ne se traduisaient pas toujours par une croissance de grande qualité, pas plus qu'ils ne suffisaient pour un développement inclusif. Pour qu'elle soit durable et inclusive, la croissance devait aller de pair avec la diversification économique et la création de valeur ajoutée.

21. L'industrialisation accélérée pourrait contribuer à la réalisation d'un développement durable et inclusif en Afrique. Toutefois, il était nécessaire d'identifier et de refléter les différentes options ou les

différents modèles de développement qui s'offraient au continent afin de déterminer si l'industrialisation était l'option la plus viable. À cet égard, des participants ont souligné la nécessité d'une étude ou d'un audit approfondis des ressources humaines pour faire le point sur la capacité et/ou les lacunes du continent en matière de ressources humaines, en vue de déterminer une voie appropriée conduisant au développement dudit continent. Dans le même ordre d'idée, il a été souligné combien il importait de développer les mécanismes intérieurs servant à financer l'innovation et l'industrialisation dans le continent.

Examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et programme de développement pour l'après-2015 [point 4 de l'ordre du jour]

22. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a fait une présentation sur l'état de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en Afrique en 2012, sur les progrès majeurs, ainsi que les problèmes rencontrés. Concernant les progrès, tant les taux de scolarisation dans l'enseignement primaire que les taux d'achèvement de ce cycle d'études s'étaient améliorés, 70 % environ des enfants africains terminant l'école primaire. L'égalité des sexes s'était également améliorée à l'école primaire, mais progressait lentement dans les autres ordres d'enseignement, huit pays seulement ayant réalisé l'objectif de 30 % de femmes occupant des sièges au parlement. Si de grandes avancées avaient été enregistrées dans la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, des défis redoutables subsistaient dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la sécurité alimentaire et de la santé avec près de la moitié de la population du continent disposant de moins de 1,25 dollar par jour, en plus de la persistance des inégalités de revenus, des taux élevés de mortalité maternelle et infantile ainsi que du chômage et du sous-emploi, l'incidence de l'emploi vulnérable atteignant 76 %. Il était nécessaire d'accélérer les progrès vers la réalisation des OMD, en mettant l'accent en particulier sur la réalisation de la sécurité alimentaire.

23. Une deuxième présentation a porté sur les consultations régionales en cours pour la définition d'une position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, tâche à laquelle s'étaient actuellement attelés la CUA, la CEA, la Banque africaine de développement et le Bureau régional du PNUD pour l'Afrique, pour donner suite à une demande formulée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Un projet de position commune avait été récemment adopté à Tunis, couvrant quatre domaines prioritaires- la transformation économique, l'innovation technologique, le développement humain, ainsi que le financement et le partenariat. Un certain nombre de vecteurs du développement avaient également été identifiés, notamment la paix et la sécurité, la bonne gouvernance, les capacités institutionnelles et le développement des infrastructures. Il a été demandé au Comité d'experts d'examiner le projet de position commune africaine et de formuler ses observations et ses vues, lesquelles seraient ensuite transmises à la Conférence des ministres pour examen et approbation, avant que le projet ne soit soumis au sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine de mai 2013 pour adoption. La position commune africaine servirait de contribution aux débats de l'Assemblée générale concernant le programme de développement pour l'après-2015 appelé à remplacer les OMD.

24. Les débats qui ont suivi ont mis en lumière un certain nombre de points et de recommandations importants:

a) Les pays africains ont été invités à adopter une approche multisectorielle dans les interventions en matière de santé, afin d'accélérer les progrès dans ce domaine;

b) Il était nécessaire d'accroître les investissements dans la production agricole et les agro-industries, en tant que stratégie visant à accélérer la réalisation de la sécurité alimentaire, voire l'autosuffisance alimentaire.

c) Les pays africains ont été invités à jouer un rôle de premier plan dans la définition et l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, afin de faire en sorte que ce programme réponde vraiment aux besoins de développement du continent;

d) Tout programme de développement pour l'après-2015 devait être suffisamment inclusif, sans que soit nécessairement élargie la portée des indicateurs et objectifs de développement contenus dans les OMD, et le processus doit suivre une approche ascendante au lieu de la traditionnelle approche descendante qui a caractérisé la formulation des programmes ou cadres de développement antérieurs;

e) Des statistiques fiables et la capacité de mettre au point des indicateurs appropriés étaient très importantes pour mesurer et suivre les progrès accomplis dans le développement de l'Afrique;

f) Les débats en cours sur le programme de développement pour l'après-2015 devraient permettre les ajustements nécessaires pour accélérer les progrès vers la réalisation des OMD d'ici à 2015.

Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique [point 5 de l'ordre du jour]

25. Dans son exposé, le secrétariat s'est interrogé sur la portée des progrès accomplis après 50 ans d'efforts en vue de l'intégration régionale de l'Afrique. Les réalisations modestes obtenues à ce jour comprenaient la mise en place d'un marché commun et d'une union douanière en Afrique de l'Est et la mise en place de plusieurs projets pour promouvoir l'intégration, malgré les difficultés de financement. Des progrès avaient aussi été faits dans la mise en place d'institutions nécessaires à cette intégration, tels la Banque africaine de développement et le Parlement panafricain, tandis que des discussions étaient en cours concernant la création du Fonds monétaire africain et de la Banque africaine d'investissement, entre autres.

26. Plusieurs obstacles à l'intégration régionale ont été mis en évidence : la libre circulation des personnes restait problématique; le financement des projets d'intégration continuait de dépendre en grande partie de contributions extérieures; la micro-souveraineté sévissait encore et restait un obstacle à l'intégration politique; les différences linguistiques continuaient d'entraver l'unité du continent; les statistiques, un facteur fondamental de souveraineté, avaient été négligées; le commerce intra-africain demeurait faible (10 % des échanges totaux du continent); et la création d'une monnaie unique était encore une perspective lointaine, avec plus de 40 monnaies actuellement en circulation sur le continent.

27. Dans le contexte de la discussion sur l'intégration régionale en Afrique, on devrait rouvrir le grand débat sur les options proposées par les présidents Nyerere et Nkrumah à l'indépendance en

matière d'intégration, pour voir si elles pouvaient être utilement appliquées par l'Afrique aujourd'hui. Nkrumah avait appelé à une intégration rapide, de sorte que les aspirations à la souveraineté n'empêchent pas la marche vers l'intégration, tandis que Nyerere préconisait une approche graduelle basée sur la mise en place de piliers régionaux.

28. À l'issue des échanges, le Comité a recommandé que:

a) Les gouvernements assurent une plus grande participation et inclusion des parties prenantes dans les processus et programmes d'intégration, en particulier s'agissant des citoyens ordinaires, de la société civile et du secteur privé;

b) Les gouvernements garantissent une plus grande mobilisation des ressources pour soutenir le développement des PME en Afrique, lequel était un moyen de stimuler la production locale et le commerce intra-africain, ainsi qu'un catalyseur de l'intégration régionale;

c) Les gouvernements mettent en œuvre des stratégies et plans d'intégration et de développement de l'Afrique;

d) Les gouvernements investissent davantage dans les infrastructures afin de lever les obstacles que représentent l'insuffisance et l'inadéquation des infrastructures en vue de renforcer l'intégration régionale et d'accroître les échanges commerciaux entre pays africains.

e) Le secrétariat entreprenne une étude comparative sur les deux approches possibles de l'intégration (approches rapide et graduelle prônées respectivement par les présidents Krumah et Nyerere), qui comprenne une analyse des échéanciers, coûts et autres implications de l'une et de l'autre pour pouvoir choisir en connaissance de cause entre les deux;

Mise à profit du dividende démographique [point 6 de l'ordre du jour]

29. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a fait une présentation interactive intitulée ENGAGE portant sur le dividende démographique pour l'Afrique. Il a noté que la réduction des taux de fécondité élevés pouvait créer des possibilités de croissance économique si des politiques adéquates étaient en place en matière d'éducation, de santé et de marché du travail.

30. L'orateur a évoqué les expériences positives menées en Asie et connues sous le nom de dividende démographique et a souligné le rôle que le changement démographique y a joué. En particulier les baisses de la mortalité infantile et juvénile suivies par des baisses de fécondité et le rôle important d'interventions majeures dans la santé faites pour la survie de la mère et de l'enfant et l'espacement des naissances ont été soulignés. Ces tendances ont été reproduites dans plusieurs pays africains comme l'Afrique du Sud, le Botswana et le Maroc, et il y a des possibilités qu'il en soit de même au Ghana, au Kenya et au Rwanda.

31. Les deux intervenants sur la présentation ENGAGE ont souligné la pertinence du dividende démographique pour l'Afrique et ont invité les États membres africains à adopter activement leurs propres approches pour réaliser des bénéfices et accélérer la croissance économique.

32. Plusieurs participants ont fait part de l'expérience de leur pays et ont soulevé des questions sur les interactions entre de nombreux facteurs et processus de développement et la certitude du succès de diverses approches, en particulier, l'applicabilité de la transition démographique et des expériences concernant le dividende de pays extérieurs à l'Afrique. Le Comité a noté que la transition démographique, c'est-à-dire la baisse de la mortalité infantile et de la fécondité, est un fait inéluctable. Les transitions observées dans les différents pays africains étaient par ailleurs hétérogènes. Le débat a également porté sur les moyens d'influencer le rythme de ces baisses ainsi que sur les types de politique sociale et économique à mettre en place pour les accélérer. Les approches pour réaliser le dividende démographique devaient être adaptées aux circonstances de chaque pays.

33. Les pays africains devaient déterminer leur propre voie pour opérer la transition démographique et définir leur propre vision pour réaliser le dividende démographique. Ils ne devaient pas nécessairement suivre d'autres modèles régionaux, et de fait le dividende démographique en Afrique pourrait se révéler unique en termes de structure, de processus et de caractère. En conclusion, plusieurs États membres se sont dit intéressés à poursuivre le dividende et se sont montrés désireux d'en savoir davantage sur les politiques sociales, sanitaires et budgétaires à combiner pour assurer la croissance économique durable et notamment, la création d'emplois.

34. À l'issue de la séance, les recommandations suivantes ont été formulées:

a) Pour la réalisation du dividende démographique, il n'existait pas de solution unique convenant à tous les États membres. Chaque pays devrait définir sa propre approche pour réaliser le dividende en tenant compte de ses propres spécificités. Les approches devraient en outre prendre en compte l'importance de la culture dans les différents contextes;

b) Une approche multisectorielle serait nécessaire dans les interventions portant sur le dividende démographique. En particulier, des investissements dans l'éducation, la santé, la nutrition et la formation des compétences sont essentiels pour accélérer le changement démographique nécessaire pour instaurer les conditions permettant aux pays africains de récolter le dividende démographique;

c) Il importait de trouver des réponses immédiates pour les jeunes entrant sur le marché du travail et fondant une famille. Pour leur assurer un avenir prometteur, il incombait à ceux qui le peuvent d'identifier des modèles de création d'emploi efficaces;

d) La vision du futur devait être définie par les pays africains et l'on devrait s'assurer que les objectifs du Millénaire pour le développement soient réalisés et que les objectifs post-OMD permettaient à chaque pays de réaliser le dividende démographique;

e) Les pays africains devaient intégrer la dimension démographique dans tous les programmes de développement et renforcer le lien entre le dividende démographique et la croissance économique, y compris en faisant la promotion d'un développement inclusif.

Présentation de thème de la réunion et discussion: L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique [point 7 de l'ordre du jour]

35. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a fait deux exposés pour présenter le thème de la Conférence. Le premier, faisant fond sur un document intitulé « Récolter les fruits de la valeur ajoutée et du développement des liens » a fait état de l'évolution de la valeur ajoutée et de l'industrialisation en Afrique, ainsi que de la trajectoire de croissance positive du continent. Il a mis en évidence les avantages et les points faibles du développement industriel, en indiquant que l'industrialisation fondée sur l'exploitation des ressources naturelles était un impératif réalisable et bénéfique pour l'Afrique. Les avantages de cette industrialisation et de l'amélioration de la chaîne de valeur comprenaient la création d'emplois, la croissance des revenus, les avantages dynamiques et les gains en efficience. En outre, la valeur ajoutée permettait de développer les liens financiers, de consommation et de production. Développer effectivement les liens dépendait essentiellement de la compétitivité des entreprises locales et de l'efficacité de la politique gouvernementale. Les succès remportés en la matière par l'Argentine, la Malaisie, la Thaïlande et le Venezuela, mettaient en évidence la façon dont les industries fondées sur l'exploitation des ressources naturelles pouvaient être développées grâce à la mobilisation de l'entrepreneuriat local et la mise en œuvre effective des politiques industrielles. Aussi les pays africains devraient-ils tirer parti de leurs richesses naturelles et de l'envolée des cours des produits de base, tout en tenant compte des dimensions mondiales, régionales et nationales du développement des liens. L'Afrique devrait mettre également à profit les initiatives régionales et continentales, telles que le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), la Vision africaine des mines, Le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et la Déclaration de l'Union africaine sur la zone continentale de libre-échange.

36. Le second exposé sur le thème de la Conférence portait sur cinq questions principales ayant trait à l'industrialisation en Afrique : a) il était nécessaire pour le continent de s'industrialiser, étant donné que le développement industriel avait un potentiel de transformation immense en raison de son rôle en tant que moteur de développement économique et de catalyseur de l'innovation et du commerce ; b) l'Afrique possédait un potentiel énorme en matière d'industrialisation. En effet, le continent possédait 60 % des terres arables de la planète, mais seuls 10 % de ses produits agricoles bénéficiaient d'une forme ou d'une autre de valeur ajoutée. Par ailleurs, l'Afrique était dotée de nombreuses sources d'énergie et des plus grandes réserves de ressources minérales au monde ; c) l'industrialisation de l'Afrique avait pris du retard, en partie à cause de l'héritage colonial du continent qui a fortement influencé sa structure économique ; d) l'industrialisation était indispensable à l'émergence économique et nécessaire pour mener à bien la transformation structurelle et e) la voie vers l'industrialisation, supposait de pratiquer des impositions minimales à l'exportation des produits de base pour encourager la production locale et favoriser la valeur ajoutée; de s'écarter de la croissance économique fondée sur les produits primaires; de veiller à la souveraineté financière et de mettre en œuvre une politique énergétique qui réponde aux besoins de l'industrialisation.

37. Les présidents des comités intergouvernementaux d'experts (CIE) ont exposé les points de vue des sous-régions sur le thème de la Conférence, comme l'illustrent les résultats des réunions que le Comité avait tenues récemment dans les cinq sous-régions du continent. Ces réunions ont également porté sur des thèmes et des questions similaires ayant trait à l'industrialisation dans chacune des sous-régions.

38. M. El Eulmi, représentant le Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargé de la prospective et des statistiques au Gouvernement algérien, a résumé les principaux résultats de la vingt-huitième session du CIE consacrée à l'Afrique du Nord sur le thème « Promouvoir la diversification et le perfectionnement en vue de la transformation structurelle en Afrique du Nord », qui s'est tenue du 26 février au 1er mars 2013 à Rabat (Maroc). En plus de veiller à l'harmonie avec le thème de la Conférence des ministres, le choix du thème du CIE était également une réponse à la demande faite à la vingt-septième session du CIE sollicitant de la CEA d'entreprendre une étude sur la diversification en Afrique du Nord. La vingt-huitième session du CIE avait fait des recommandations concernant les cinq principaux domaines suivants: a) des réformes institutionnelles et une bonne gouvernance; b) le rôle de l'État; c) l'appui aux secteurs ayant une valeur ajoutée élevée; d) une approche intégrée qui incorpore les secteurs concernés; et e) l'intégration et la coopération régionales.

39. M. Tohougbe Yehouan Anatole, conseiller technique en développement durable au Ministère d'État de la planification du développement de la Côte d'Ivoire, a présenté un rapport sur les principaux résultats de la seizième session du CIE qui s'était tenue les 18 et 19 mars 2013 à Abidjan (Côte d'Ivoire) sur le thème « La croissance verte inclusive au service de l'accélération du développement socioéconomique en Afrique de l'Ouest ». La réunion du CIE s'était félicitée des récentes tendances macroéconomiques fortes dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest et avait appelé l'attention sur les problèmes auxquels il faudrait remédier, notamment la dépendance à l'égard des produits de base d'exportation, les défaillances en matière de gouvernance, l'insécurité, les taux élevés de chômage parmi les jeunes et le manque d'emplois décents. La réunion avait exhorté les États membres à harmoniser leurs programmes de formation de façon à faciliter la mobilité du travail, à promouvoir la formation technique et professionnelle, à accorder la priorité au secteur agricole et à intensifier l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest grâce à l'harmonisation des politiques macroéconomiques et sectorielles.

40. Mme Chantal Elonbat-Mbedey, Directrice de la Division de l'intégration régionale au Ministère de l'économie du Cameroun, a présenté un rapport sur les résultats de la vingt-neuvième session du CIE qui s'est tenue du 27 février au 1^{er} mars 2013 à Libreville (Gabon) sur le thème « L'économie verte en Afrique centrale ». La vision de la région de la CEMAC consistait à atteindre le statut de pays émergent au moyen de l'industrialisation d'ici à 2025. À cette fin, chaque pays de la sous-région avait son propre programme concernant l'émergence et la transformation. Mme Elonbat-Mbedey a également souligné les progrès accomplis par les pays de la sous-région en matière d'infrastructure, en particulier dans les domaines de l'énergie et des transports, de l'agriculture, et de la conservation. Les facteurs suivants étaient nécessaires pour mener à bien l'industrialisation : des stratégies industrielles nationales bien conçues fondées sur les réalités de chaque pays; un meilleur accès des petites et moyennes entreprises au financement; la promotion du partenariat public-privé; et le renforcement des capacités, en particulier celle des femmes entrepreneures. La volonté politique était tout aussi importante.

41. M. Ben Turok, parlementaire sud-africain, a ouvert les débats en faisant de brèves observations sur les principaux points abordés dans les différents exposés. Prenant comme exemple l'expérience de l'Afrique du Sud, il a souligné l'importance de la création de valeur ajoutée, notamment en établissant des liens entre l'exploitation minière et le secteur manufacturier. Au fil des années, les frais de port élevés de l'Afrique du Sud avaient eu pour effet d'éroder la compétitivité de ses produits manufacturés

et d'encourager l'exportation de ses matières premières, ce qui a pour l'essentiel contribué à la désindustrialisation du pays.

42. La dépendance excessive à l'égard des ressources minérales pour la croissance économique était insoutenable, et les pays devraient tirer parti de leurs ressources naturelles pour développer l'industrie manufacturière. En outre, ils devraient identifier des facteurs, tels que les compétences, l'entrepreneuriat, les technologies, l'infrastructure et le coût du transport, qui pourraient être mis à profit pour appuyer la création de valeur ajoutée. De même, il incombait aux gouvernements africains de réduire les obstacles à l'industrialisation, par exemple le développement en vase clos du secteur minier, et de s'employer à s'attaquer aux goulets d'étranglement répertoriés. Citant l'exemple de l'exploitation minière et du secteur manufacturier, M. Turok a souligné la nécessité de procéder à une ventilation des statistiques industrielles pour une mesure exacte de la création de la valeur ajoutée. Il a également indiqué qu'il était nécessaire pour les pays de protéger leurs industries naissantes, tout en les encourageant par la même occasion à examiner leurs chaînes de valeur respectives et à prendre des mesures décisives à l'appui de la valorisation des ressources naturelles.

43. Les débats ont mis en exergue plusieurs questions importantes liées à l'industrialisation et à la création de valeur ajoutée, notamment: les plans, stratégies et politiques industriels; les données et statistiques; la création d'un environnement porteur; le financement de l'industrialisation; l'innovation et le transfert des technologies; et le renforcement des capacités.

44. Le Comité a noté qu'en Afrique le processus d'industrialisation avait été entravé par le manque de politiques industrielles cohérentes aux plans national, régional et continental, et entre les secteurs. À cet égard, Il convenait de disposer de plans bien conçus et cohérents à l'échelle nationale et régionale qui soient en conformité avec les cadres continentaux, tels que le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA). Ces politiques devraient promouvoir le développement durable et inclusif et définir clairement les rôles de l'État et du secteur privé sur la base de leur avantage comparatif respectif, sans oublier des cadres de suivi et évaluation appropriés. En outre, les pays doivent tenir compte de la marge d'action dont ils disposent au plan mondial. À cet égard, les États membres ont exprimé leur préoccupation quant aux arrangements commerciaux mondiaux qui encouragent l'exportation des matières premières au détriment des produits à valeur ajoutée.

45. Plusieurs participants ont souligné l'importance des statistiques et des données dans la formulation et le suivi des politiques industrielles. Parmi les nombreux domaines clefs dans lesquels des statistiques économiques précises s'avéraient nécessaires pour l'élaboration d'une politique efficace figuraient la comptabilité du capital naturel, l'emploi et le secteur non structuré, et la décomposition par secteur et par produit s'agissant de la création de valeur ajoutée.

46. La nécessité d'une bonne gouvernance, manifeste à travers notamment la stabilité politique, l'obligation de rendre compte, des institutions fortes et la stabilité macroéconomique, a été également soulignée comme constituant un élément de l'environnement porteur requis pour le développement industriel. En outre, l'infrastructure, spécifiquement l'énergie et le transport, a été citée comme figurant au nombre des principaux catalyseurs.

47. Le manque de financement adéquat a été identifié par la plupart des participants comme étant un obstacle majeur aux efforts d'industrialisation de l'Afrique. L'industrialisation à grande échelle était

une entreprise complexe qui exigeait la mobilisation des ressources nationales, régionales et extérieures. Les banques de développement et les institutions financières régionales, telles que la Banque africaine de développement, avaient un rôle important à jouer notamment en aidant les pays africains à mobiliser des ressources pour l'industrialisation et en appuyant la mise en œuvre des initiatives continentales clefs en matière d'industrialisation.

48. Au nombre des autres facteurs mis en évidence pour le succès de l'industrialisation figuraient l'innovation et la technologie, ainsi que la recherche-développement; et le renforcement des capacités par le biais des améliorations à apporter au système éducatif qui devrait accorder la priorité à la formation technique et professionnelle.

49. Suite aux exposés et aux discussions, les participants ont formulé les recommandations clefs suivantes:

a) Concevoir et mettre en œuvre des politiques industrielles guidées par des visions claires, bénéficiant d'une prise en main et d'une direction nationale efficace et mettant l'accent sur la création de valeur ajoutée, sur les secteurs ayant un potentiel de croissance élevé ainsi que des mesures délibérées destinées à protéger les industries naissantes;

b) Adopter des politiques appropriées afin de réduire l'exportation des matières premières et d'encourager la création de valeur ajoutée;

c) Cerner et maximiser la marge de manœuvre dont on dispose dans le cadre des régimes de commerce mondiaux en place pour l'élaboration de la politique industrielle nationale;

d) Accélérer l'intégration sous-régionale et régionale par la mise en œuvre de la Zone continentale de libre-échange de façon à renforcer l'harmonisation des politiques industrielles et autres stratégies et à ouvrir les marchés aux entreprises africaines;

e) Assurer la coordination des différentes structures et institutions intervenant dans le développement industriel aux plans national, sous-régional et régional, notamment celles en charge de l'exploitation minière, de l'énergie et des finances, dans l'optique d'accroître l'efficacité dans l'élaboration et l'application des politiques industrielles;

f) Assurer la participation et la contribution de toutes les parties prenantes au processus d'industrialisation, en particulier celles du secteur privé;

g) Prendre des mesures concrètes pour accroître l'offre d'énergie afin d'augmenter la productivité et la compétitivité;

h) Développer les capacités et l'infrastructure statistiques afin de produire des données complètes, fiables et standardisés pour la formulation, l'application et l'évaluation des politiques;

i) Concevoir des programmes d'études axés sur l'éducation, la formation et le perfectionnement des compétences en fonction des besoins et exigences spécifiques de chaque pays;

j) La Commission de l'Union africaine devrait sensibiliser les États membres aux cadres et aux feuilles de route continentaux existants en matière d'industrialisation;

k) La Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine devraient fournir une assistance aux États membres pour la mise au point et l'application de stratégies industrielles qui soient en conformité avec les cadres stratégiques régionaux existants tels que le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique;

l) La Commission économique pour l'Afrique devrait entreprendre une étude sur le rôle des femmes dans le processus d'industrialisation;

m) La Banque africaine de développement et les autres institutions de financement du développement aux plans national, sous-régional et régional devraient apporter un appui à la mobilisation des ressources en faveur des projets nationaux et régionaux d'industrialisation;

n) Les pays africains devraient faire du financement de l'industrialisation une priorité essentielle dans leur planification et leur développement, notamment en lui allouant des ressources suffisantes et en créant des conditions propices à la mobilisation des ressources intérieures;

o) Inviter la Banque africaine de développement et les autres institutions de financement du développement aux plans national et sous-régional à apporter un appui à la mobilisation des ressources en faveur des projets nationaux et régionaux d'industrialisation et de réalisation d'infrastructures, de transport, d'énergie et de communication.

Mise en œuvre des résultats de Rio+20 en Afrique [point 8 de l'ordre du jour]

50. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a fait une présentation sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). La présentation avait pour but de recevoir l'approbation et une orientation quant à la mise en œuvre des textes issus de la Conférence en Afrique. Le document final de Rio+20 intitulé « L'avenir que nous voulons » prenait en compte et traitait largement les préoccupations, les intérêts et les priorités de l'Afrique, ainsi qu'ils étaient exprimés dans la Déclaration consensuelle destinée à la Conférence et adoptée à la réunion préparatoire régionale d'octobre 2011. L'Afrique devait continuer d'agir de manière stratégique et mettre à profit la dynamique politique engendrée en faveur du développement durable par Rio+20 pour faire en sorte que les conclusions de la Conférence soient traduites en programmes d'action concrets visant à accélérer les progrès vers le développement durable dans la région.

51. Dans la présentation, l'attention des participants a été appelée sur la Réunion régionale d'application pour l'Afrique tenue en novembre 2012, organisée conjointement par la CEA, la CUA, la BAD et le DAES lors de la vingtième session de la Commission du développement durable. La Réunion régionale d'application portait spécifiquement sur les implications pour l'Afrique des conclusions de Rio+20. Le document adopté à l'issue de la Réunion constituait la contribution collective de l'Afrique aux processus de suivi de l'après-Rio+20 et fournissait un cadre pour l'engagement du continent dans les processus mondiaux et la mise en œuvre des conclusions de Rio+20. Aussi, les ministres responsables de la planification, de l'économie et des finances avaient-ils

été exhortés à s'engager activement dans la mise en œuvre de ce document. Cela exigeait de prendre en considération la pertinence des principes et priorités définis dans le document final de la Réunion régionale d'application; la définition de la manière dont les objectifs de développement durable pourraient avoir un caractère universel, tout en faisant droit aux spécificités régionales et en situant les principaux obstacles et défis rencontrés dans la réalisation du développement durable.

52. Le Comité a souligné l'importance de Rio+20 et du programme de développement durable en tant que vecteurs clefs du développement de l'Afrique dans la mesure où ils mettaient en lumière les questions qui préoccupaient tout particulièrement le continent. Il convenait de noter à cet égard la protection et l'exploitation durable des ressources naturelles de l'Afrique. Sur ce plan, le compte de capital national et des statistiques du marché du travail étaient importants pour faire progresser le programme de développement durable de l'Afrique. Tout aussi important était le contrôle parlementaire sur les transactions relatives aux ressources naturelles pour garantir la transparence et le principe de responsabilité. Le Comité a en outre noté la nécessité d'utiliser le savoir autochtone en tant que moyen de s'attaquer aux problèmes environnementaux et moyen efficace de soutenir le capital naturel de l'Afrique.

53. Les débats ont permis de dégager les recommandations suivantes:

a) Les États membres sont invités à prendre en compte la Vision africaine des mines et l'Initiative sur la politique foncière dans leurs efforts visant à exploiter les ressources naturelles;

b) Le Comité a recommandé que les ministres en charge des finances, de la planification et de l'économie assument un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des résultats de Rio+20, notamment par leur incorporation dans les politiques, stratégies et plans nationaux de développement;

c) Les États membres ont été invités à faciliter la mise sur pied ou le renforcement des mécanismes de coordination aux niveaux national et infranational, ainsi que la conception du cadre institutionnel pour le développement durable aux niveaux mondial, régional et sous-régional;

d) Les participants ont aussi recommandé qu'il y ait une cohérence et une synergie entre la CEA, la CUA et la BAD, en vue d'assurer la mise en œuvre des conclusions de Rio+20 en Afrique, notamment par l'élaboration urgente d'un plan d'action régional;

e) Les parlements ont été invités à exercer un pouvoir de contrôle sur l'exploitation des ressources naturelles, afin de veiller à ce que tous les contrats d'exploitation comportent des dispositions qui profitent à la population locale, et qu'ils créent de la richesse et protègent l'environnement;

f) Les États membres ont été invités à examiner attentivement la contribution potentielle des connaissances et de la technologie autochtones dans les consultations en cours sur le Mécanisme de facilitation technologique, notamment concernant l'exploitation des ressources naturelles;

g) Les États membres ont été invités à faire en sorte que les ressources naturelles et la comptabilité du capital social fassent partie des débats dans le contexte du programme de travail sur une mesure des progrès venant en complément du PIB, débats demandés par Rio+20;

h) Les États membres, la CUA et les communautés économiques régionales ont été invités à harmoniser les politiques d'exploitation des ressources naturelles, en particulier pour ce qui est des ressources transfrontalières;

i) Les États membres ont été invités à produire les statistiques du marché du travail sur une base trimestrielle et non annuelle.

Questions statutaires [point 9 de l'ordre du jour]

A. Questions statutaires touchant la CEA

1. Examen du Programme d'action d'Istanbul

54. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a présenté un bilan du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, ou Programme d'action d'Istanbul, quatrième programme mondial du genre. Les messages découlant de la présentation étaient les suivants: i) les PMA d'Afrique pouvaient faire valoir une performance meilleure au titre du revenu national brut par habitant et des indices de vulnérabilité économique et de capital humain; ii) les exportations des PMA s'étaient diversifiées, signe d'une exposition moindre aux chocs économiques; iii) les PMA étaient encore largement tributaires des produits de base et des industries extractives en dépit de certaines améliorations; iv) malgré les améliorations apportées à la structure économique, les PMA d'Afrique connaissaient une instabilité accrue dans la production agricole et une augmentation du nombre de victimes de catastrophes naturelles; v) le taux d'inscription et la parité entre les sexes s'étaient améliorés dans l'enseignement primaire, ainsi qu'au niveau supérieur, mais à un degré moindre; et vi) le taux de mortalité infantile avait tangiblement diminué, mais l'accès à l'eau potable et à l'assainissement restait limité.

55. Deux pays africains satisfaisaient aux critères de retrait de la liste. La Guinée équatoriale y satisfaisait pour la deuxième fois consécutive, ce qui la rendait admissible au retrait, et l'Angola pour la première fois.

56. Le secrétariat a conclu sa présentation avec les recommandations de fond ci-après adressées aux PMA et à la communauté internationale:

a) Il conviendrait de lancer un appel à l'augmentation de l'APD destinée aux secteurs productifs, y compris les infrastructures, pour renforcer la résilience aux chocs économiques;

b) Les PMA et les partenaires de développement devraient appuyer le secteur manufacturier pour promouvoir la création de valeur ajoutée et la diversification économique;

c) Les PMA devraient avoir un meilleur accès aux fonds destinés à financer l'action relative aux changements climatiques pour renforcer leur résilience face aux catastrophes et aux chocs liés aux phénomènes climatiques;

d) Les PMA devraient, avec l'appui des partenaires de développement, investir pour améliorer la disponibilité et la qualité des services sociaux;

e) Les PMA ont été instamment invités à faire de l'intégration et de la coopération régionales des stratégies d'expansion des échanges et de création d'emploi.

57. Dans la discussion qui a suivi, le Comité a félicité la CEA pour son exposé sur la question et a demandé que l'examen du Programme d'action d'Istanbul devienne un point régulier de l'ordre du jour de la Conférence. Aux recommandations du secrétariat, le Comité a ajouté que la CEA et la CUA devraient institutionnaliser l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA, consacrer à cet examen plus de temps, organiser le débat sur une base thématique et assurer une représentation adéquate des PMA à la réunion annuelle conjointe.

2. Nouvelles orientations stratégiques de la CEA

58. Le secrétariat a fait un exposé sur les nouvelles orientations stratégiques de la CEA adoptées pour appuyer le programme de développement et de transformation de l'Afrique, en rappelant les précédentes réformes entreprises par la CEA pour se repositionner. Parmi les mutations remarquables ayant marqué l'environnement mondial, figuraient la nouvelle phase de mondialisation et les changements fondamentaux survenus dans la répartition de la puissance économique au niveau mondial, avec l'émergence de nombreux pays du monde du Sud comme nouveaux centres de pouvoir économique. Ces transformations survenues à l'échelle mondiale avaient coïncidé avec des changements remarquables sur le continent africain lui-même, notamment le fait qu'il était devenu l'une des régions du monde avec les plus hauts taux de croissance économique. Cela s'était accompagné d'améliorations bienvenues en matière de gouvernance, qui avaient été facilitées par l'émergence de divers mécanismes et normes institutionnels nationaux et régionaux et une réduction significative des conflits sur une grande partie du continent.

59. Dans le contexte des mutations mondiales et régionales, la CEA avait dû se repositionner pour mieux appuyer le programme de développement et de transformation du continent. Les participants ont été informés du vaste processus de consultation qui avait présidé à cet exercice de repositionnement et auquel avaient participé toutes les grandes parties prenantes concernées par la CEA (les chefs d'État et de gouvernement africains et leurs ministres des finances et de la planification économique, les ambassadeurs africains, les partenaires multilatéraux et bilatéraux, et plus important encore, le personnel de la CEA). Le secrétariat a exposé les principaux éléments du recalibrage de la CEA, à savoir le recentrage de son programme de travail et la révision de ses méthodes de travail et d'exécution de son programme.

60. Dans les discussions qui ont suivi, les experts ont exprimé leur ferme soutien à l'initiative de réforme de la CEA. En particulier, le Comité s'est félicité de la priorité accordée à la production de données, notamment statistiques, sur les divers aspects sociaux et économiques du programme de développement de l'Afrique comme le seul moyen pour le continent de produire sa propre histoire. De même, les participants ont reconnu la place centrale du renforcement des capacités, étant donné les déficits observés dans ce domaine, véritable obstacle à la mise en œuvre des stratégies proposées et à la réalisation des objectifs de développement du continent.

61. Le Comité a recommandé qu'il soit procédé à une évaluation des progrès accomplis par le continent dans ses efforts d'intégration, en vue d'identifier les faiblesses auxquels fait face le processus et d'établir des plans stratégiques avec des objectifs clairs et des échéanciers assortis de mécanismes

permettant un suivi. Il a aussi recommandé que les discussions en cours concernant la transformation de la CEA soient élargies, de manière à permettre aux peuples africains de contribuer, par le truchement de la société civile, au programme de réforme et de transformation.

3. Révision des statuts de l'Institut africain de développement économique et de planification

62. Le secrétariat a expliqué les modifications, consistant principalement en mises à jour et corrections à caractère éditorial, apportées aux statuts de l'IDEP par son Conseil d'administration après un examen approfondi. Cette révision se justifiait par a) la réforme en cours à la CEA, qui avait fait de l'IDEP le seul centre de formation de la Commission, b) les instructions adressées au Conseil d'administration par la Conférence annuelle des ministres africains en vue du repositionnement stratégique de l'Institut, c) le renforcement de la collaboration entre l'IDEP et plusieurs départements de la CUA en matière de formation et d) la nécessité d'aligner les statuts de l'IDEP sur les modes de travail et le fonctionnement de l'Institut.

63. Dans son exposé, le secrétariat a donné un aperçu des modifications apportées aux statuts et qui concernaient les dispositions suivantes: a) paragraphe 1.a) de l'article premier (Objectifs et attributions de l'Institut); b) paragraphe 1.b) de l'article premier (Objectifs et attributions de l'Institut); c) paragraphe 2 de l'article III (Statut et organisation de l'Institut), d) paragraphe 2 de l'article IV (Le Conseil d'administration); e) paragraphe 4.a) de l'article IV (Le Conseil d'administration) et f) paragraphe 7 de l'article IV (Le Conseil d'administration).

64. Le secrétariat a aussi noté que le Conseil d'administration de l'Institut avait entériné une proposition de la Présidente de la CUA visant à ce qu'un représentant de la Commission ayant un rang de commissaire siège au Conseil d'administration, tandis que le Directeur des affaires économiques à la CUA siégerait au Comité consultatif technique.

65. Au cours du débat qui a suivi, le Comité a approuvé les modifications apportées aux statuts de l'IDEP. Il a demandé des précisions sur les types de ressources disponibles pour appuyer le travail de l'Institut, actuellement financé par le secrétariat de l'ONU, la CEA, les États membres et quelques partenaires. Il a aussi demandé des précisions sur les procédures d'accréditation et de collaboration appliquées par l'Institut quand des formations sont organisées à l'extérieur du siège de l'IDEP, sis à Dakar. L'importance de proposer des formations ciblées et adaptées a été également soulignée au cours des discussions. Il convenait aussi de se concentrer sur le renforcement des capacités et l'assistance technique à l'appui des États membres dans le cadre de la restructuration et du recentrage en cours de la CEA.

66. Le secrétariat s'est félicité des observations faites par le Comité et a décrit les modalités actuelles relatives à l'Institut, dont le détail se trouvait dans les rapports annuels de gestion. Il a également expliqué les procédures d'accréditation en train d'être élaborées et les partenariats déjà instaurés ou en cours de négociation avec des universités africaines et des centres de réflexion tels que l'Université de Johannesburg, l'Institut de planification national égyptien, l'Université de Nairobi, l'Université d'Ibadan, l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, l'Université de Yaoundé II et l'Université de Casablanca entre autres. En outre, l'IDEP offrait davantage de formations sur demande, lesquelles étaient devenues la formule la plus fréquente d'organisation des cours à l'Institut. Le mandat de l'IDEP en matière de formation avait encore été renforcé par le transfert de toutes les activités de

formation et ateliers connexes de la CEA à l'IDEP dans le cadre de la restructuration en cours de la Commission.

67. La plupart des participants se sont félicités des efforts de l'IDEP en réponse aux besoins de formation des États membres et demandé que plus de ressources soient mises à la disposition de l'institut afin de renforcer sa capacité d'offrir des activités de formation du plus haut niveau de qualité et de pertinence. La CUA s'est dit satisfaite de sa collaboration accrue avec l'IDEP, qui touchait à plusieurs domaines tels que l'intégration régionale, la problématique hommes-femmes et les politiques sociales, et a encouragé les États membres à apporter un appui déterminé à l'Institut, celui-ci essayant de répondre à leurs besoins. Les États membres ont en outre encouragé l'IDEP à élargir son vivier d'experts africains susceptibles d'être appelés comme conseillers techniques pour ses activités de formation, recommandation que le secrétariat a accueillie favorablement en informant les participants de l'existence sur son site Web d'une application qui permet aux experts de s'inscrire auprès de l'Institut. La délégation sud-africaine a dit sa reconnaissance pour le travail accompli par l'IDEP dans son pays et a informé les représentants qu'elle cherchait activement à faire effectuer le versement de la contribution financière de l'Afrique du Sud à l'Institut. La délégation guinéenne a annoncé une série prochaine d'activités de formation, qui seraient organisées en Guinée par l'IDEP à l'intention de responsables nationaux de la planification. Le Comité s'est félicité de la collaboration qui s'était établie entre l'IDEP et plusieurs universités africaines et institutions connexes dans le contexte de la décentralisation de ses programmes de formation.

4) Rapport annuel de la CEA, cadre stratégique révisé pour 2014-2015 et budget-programme pour 2014-2015

68. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a présenté le rapport annuel de la CEA (E/ECA/COE/32/5), le cadre stratégique révisé pour 2014-2015 et le budget-programme pour 2014-2015.

69. Dans sa présentation du rapport annuel, le secrétariat a mis en évidence les principales réalisations pour la période allant d'avril 2012 à mars 2013. La présentation était axée sur les principaux résultats obtenus et l'impact de la CEA en rapport avec ses dix sous-programmes: analyse macroéconomique, finance et développement économique; sécurité alimentaire et développement durable; gouvernance et administration publique; information, science et technologie au service du développement; commerce, coopération économique et intégration régionale; parité et participation des femmes au développement; activités sous-régionales pour le développement; planification et administration du développement; statistique; développement social.

70. Le secrétariat a appelé l'attention du Comité sur plusieurs réalisations comportant des réunions et conférences importantes et des publications phares. S'agissant des réunions et conférences, le secrétariat a mentionné le huitième Forum pour le développement de l'Afrique, qui avait été consacré à la mobilisation et gestion des ressources naturelles au service du développement de l'Afrique, la deuxième Conférence annuelle sur le changement climatique et le développement en Afrique, la Réunion régionale d'application pour l'Afrique tenue en prélude à la vingtième session de la Commission des Nations Unies sur le développement durable et les réunions du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites. Au nombre des publications figuraient le Rapport économique sur l'Afrique (2012), qui avait pour thème « Libérer le potentiel de l'Afrique en tant que pôle de croissance

mondiale », l'édition de 2012 du rapport sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, la quatrième édition du Rapport sur le développement durable en Afrique, la troisième édition du Rapport sur la gouvernance en Afrique, consacré aux élections et à la gestion de la diversité en Afrique, et la cinquième édition du Rapport sur l'intégration régionale en Afrique. L'intensification des activités sous-régionales pour le développement impliquait de renforcer les capacités des communautés économiques régionales et des États membres et de leur fournir des services techniques dans les domaines de l'emploi des jeunes, l'égalité des sexes, la statistique, le développement social et l'intégration régionale. De même, l'IDEP avait élargi ses programmes de formation et mis en place des plates-formes d'apprentissage en ligne.

71. Concernant le cadre stratégique pour l'exercice biennal 2014-2015, le secrétariat a expliqué que si un cadre stratégique avait été approuvé à la Conférence conjointe CEA-UA des ministres africains des finances, tenue en mars 2012 à Addis-Abeba, d'importants événements mondiaux et régionaux avaient rendu nécessaire la révision du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2014-2015 de la CEA. Ces éléments nouveaux étaient essentiellement les résultats de Rio+20, les consultations relatives au programme de développement pour l'après-2015 et la décision prise par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à son vingtième sommet ordinaire (Assembly/AU/Dec.450 (XX)), tenu en janvier 2013, d'approuver le recentrage de la CEA proposé pour soutenir le programme de transformation de l'Afrique.

72. Ces éléments nouveaux avaient conduit la CEA à se rééquiper et à recalibrer ses programmes pour: i) jouer un rôle de première ligne dans la production des données primaires et du savoir nécessaires, ii) asseoir ses activités de recherche sur les politiques et de plaider sur des données claires et objectives, et iii) promouvoir le consensus sur les orientations à suivre et offrir des activités de renforcement des capacités et des services consultatifs utiles dans des domaines thématiques clés. Le secrétariat a décrit la nouvelle structure du cadre stratégique de la CEA, qui comporterait dorénavant les sous-programmes suivants: politiques macroéconomiques; intégration régionale et commerce; innovation, technologie et gestion des ressources naturelles en Afrique; statistique; renforcement des capacités; parité et participation des femmes au développement; activités sous-régionales pour le développement; planification et administration du développement; politiques de développement social.

73. À la suite de la présentation du cadre stratégique révisé pour 2014-2015, le secrétariat a informé le Comité que de nouveaux programmes et activités avaient été introduits dans le budget-programme pour 2014-2015, de manière à l'aligner sur le cadre stratégique révisé.

74. Dans la discussion qui a suivi, le Comité a approuvé le cadre stratégique révisé et le budget-programme l'accompagnant et s'est félicité de l'accent mis sur la statistique. Il a demandé le renforcement des synergies entre les activités de la CEA et celles de la CUA et de la BAD. Il a appelé de ses vœux une approche plus inclusive de la réforme de la CEA tant au sein qu'en dehors de la Commission.

B. Questions statutaires touchant la CUA

75. Le secrétariat a présenté les questions statutaires de l'Union africaine, dont: a) le rapport sur la mise en place d'une bourse de valeurs panafricaine; b) le projet de statut du Fonds monétaire africain;

c) la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique; d) les nouvelles sources de financement pour l'Union africaine; e) la mise à jour du Partenariat mondial pour une coopération efficace en matière de développement et f) le rapport du cinquième Forum du secteur privé africain.

76. Le secrétariat a informé les participants qu'un atelier d'experts indépendants avait été tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en octobre 2012 pour valider le projet de rapport intérimaire d'une étude technique sur la mise en place d'une bourse de valeurs panafricaine. Les participants à l'atelier avaient recommandé qu'un groupe régional s'engage à établir un marché régional et que soient mis en place des groupes de travail pour les différentes parties prenantes, entre autres propositions.

77. S'agissant du projet de statut du Fonds monétaire africain, le secrétariat a signalé qu'une réunion d'experts venus de quelques États membres choisis à cette fin avait été organisée à Yaoundé en octobre 2012 pour examiner le statut du Fonds. Les participants à cette réunion avaient approuvé l'ensemble des articles du statut assorti de réserves émises par certains États membres sur le paragraphe 1 de l'article 7 relatif au capital-actions autorisé, au capital callable et au capital versé. Le statut révisé était soumis à la Conférence des ministres pour approbation.

78. Le secrétariat a présenté l'état de la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA). Si à ce jour 27 pays africains avaient signé la Charte, seulement 8 l'avaient ratifiée. Il était important d'accélérer la signature et la ratification de la Charte par les pays, afin que celle-ci puisse entrer en vigueur. Des progrès avaient été réalisés par les différents groupes de travail statistiques dans le cadre de la SHaSA. Le système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil était important et la décision prise par les chefs d'État et de gouvernement d'institutionnaliser la réunion biennale de la Conférence des ministres africains en charge de l'enregistrement des faits d'état civil était à saluer. Les pays devraient prévoir des ressources suffisantes pour soutenir le travail des différents groupes de travail agissant dans le cadre de la SHaSA.

79. La délégation guinéenne a appelé l'attention sur le travail accompli par le groupe pilote sur les financements innovants, lesquels sont au cœur du développement dans le cadre du programme pour l'après-2015. En outre, le représentant de la Guinée a annoncé la tenue du 3 au 5 juillet 2013 à Conakry (Guinée) d'une rencontre sur les financements innovants et a invité les pays africains, les organisations internationales, les partenaires du secteur privé et la société civile à participer activement à cet important événement.

80. Le secrétariat a informé les participants que le cinquième Forum du secteur privé africain s'était tenu à Abidjan du 5 au 8 novembre 2012 sur le thème « Le rôle du secteur privé dans la promotion de l'investissement et de l'agro-industrie en Afrique ».

81. En application de l'alinéa 6 de la décision Assembly/AU/Dec.465 (XX), le représentant du Gouvernement guinéen a présenté les mesures et dispositions envisagées pour l'opérationnalisation de la coalition triangulaire et la coopération Sud-Sud en appui au programme de l'Afrique pour l'après-2015. La coopération Sud-Sud appuyait l'intégration régionale et la mise en œuvre du Plan d'action d'Istanbul, qui représentait un cadre approprié pour mobiliser des sources novatrices de financement du développement. Un projet régional de renforcement des capacités était en cours de préparation par le

Gouvernement guinéen avec l'appui de l'Union africaine et de la CEA. Le Comité s'est félicité du travail accompli en rapport avec la création de la coalition. Le rapport établi par le groupe de travail a été traduit dans les langues de l'Union afin d'être soumis à la réunion extraordinaire de la Conférence conjointe UA-CEA des ministres des finances et de la planification qui se tiendrait en mai 2013 en marge du vingt-et-unième sommet de l'Union africaine.

82. Dans les discussions qui ont suivi, le Comité s'est félicité du travail accompli en rapport avec la création d'une bourse de valeurs panafricaine. Toutefois, le rapport d'étude traduit dans les langues de l'Union africaine devaient être mis à la disposition de tous les États membres pour leur permettre d'apporter des contributions concrètes.

83. En ce qui concerne les statuts du Fonds monétaire africain, un travail supplémentaire était nécessaire pour définir le montant minimal du capital de démarrage pouvant permettre au Fonds d'être opérationnel et viable. Le Comité a exhorté la CUA à effectuer une analyse de la crise de la zone euro et de la réponse que le FMI y avait apportée, au regard de l'établissement du Fonds monétaire africain. En outre, il faudrait que les statuts soient envoyés à tous les États membres afin d'ouvrir un espace politique de consultations nationales sur le document. À cet égard, il a été convenu d'organiser une session extraordinaire de la Conférence des ministres africains de l'économie et des finances pour finaliser et adopter les statuts.

84. Le Comité a pris note du rapport et demandé aux pays qui ne l'avaient pas encore fait de prendre les mesures nécessaires pour signer et ratifier la Charte. Il a également demandé à la CUA de continuer de jouer son rôle moteur dans la coordination et la mise en œuvre de la SHaSA avec l'appui de la BAD, de la CEA et d'autres partenaires, afin de produire des données harmonisées et de qualité pour éclairer le programme d'intégration africaine.

85. S'agissant de sources nouvelles de financement pour l'Union africaine, le Comité a été informé de l'état d'avancement de l'étude sur ce sujet. Ceux-ci ont demandé à la CUA de mettre au point l'étude, conformément à la décision de juillet 2012 prescrivant d'entreprendre une étude approfondie de toutes les options en vue de fournir des données quantifiables concernant les incidences escomptées sur l'ensemble des États membres.

86. Le Comité a pris note de l'information et des propositions sur le Partenariat mondial pour une coopération efficace en matière de développement et du rapport du cinquième Forum du secteur privé africain.

87. Le Comité a salué les efforts déployés par le Gouvernement guinéen en vue d'instaurer une coopération Sud-Sud et une coalition triangulaire en faveur de l'Afrique de l'après-2015 d'en saisir la Conférence ministérielle.

88. Le Comité a fait les recommandations suivantes:

a) Une session extraordinaire de la Conférence des ministres africains de l'économie et des finances sera organisée avant le sommet de l'Union africaine en mai 2013, afin d'examiner le rapport d'étude technique sur la création d'une bourse de valeurs panafricaine, les statuts du Fonds monétaire africain, l'étude sur les nouvelles sources de financement pour l'Union africaine et la question de la

coalition triangulaire et de la coopération Sud-Sud en appui au programme de l'Afrique pour l'après-2015;

b) La CUA devrait communiquer le rapport sur la crise de la zone euro et les États membres lui envoyer leurs observations et commentaires concernant les statuts du Fonds monétaire africain pour le 15 avril 2013 au plus tard.

Questions diverses [point 10 de l'ordre du jour]

89. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Examen et adoption du projet de rapport du Comité d'experts et des projets de résolution [point 11 de l'ordre du jour]

90. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné le projet de rapport de sa réunion [document portant la cote E/ECA/COE/32/L-AU/CAMEF/EXP/Draft/Rept(VIII)], et six projets de résolution à soumettre pour examen et adoption à la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. Plusieurs délégations ont fait des commentaires et observations et proposé des amendements au rapport, ainsi qu'aux projets de résolution. Après un débat approfondi, le Comité a adopté, à l'unanimité, le rapport, avec les six projets de résolution, tels que modifiés. Les six projets de résolution sont annexés au présent rapport, tels que modifiés par le Comité, pour examen et adoption à la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres UA-CEA.

Clôture de la réunion [point 12 de l'ordre du jour]

91. Le Commissaire aux affaires économiques de l'Union africaine, M. Maxwell Mkwezalamba, le Secrétaire exécutif adjoint de la CEA, M. Abdalla Hamdok, et le Président du Comité, M. Lambert N'Galadjo, ont prononcé des allocutions de clôture.

92. M. Mkwezalamba a remercié le Gouvernement et le peuple ivoiriens pour avoir accueilli la réunion. Il a félicité les participants de leur travail et de leur contribution aux débats. Il a mis en lumière quelques grandes recommandations faites au titre des différents points inscrits à l'ordre du jour de la réunion. Il a noté notamment que le projet de position commune de l'Afrique concernant le programme de développement pour l'après-2015 que les ministres allaient adopter aiderait à définir les priorités et les objectifs de l'Afrique en la matière et à parvenir à un programme de développement qui prenne en compte les intérêts du continent. La position commune serait transmise au Sommet de chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine pour adoption en mai 2013. Il a annoncé que cette réunion conjointe serait la dernière à laquelle il assisterait en tant que commissaire aux affaires économiques, son mandat venant à son terme. Il a exprimé sa plus profonde gratitude au Comité pour l'appui reçu pendant son mandat et a souhaité au Comité des travaux fructueux à l'avenir.

93. M. Hamdok a remercié le Gouvernement et le peuple ivoiriens pour avoir accueilli la réunion et avoir manifesté une hospitalité chaleureuse aux délégations. Il a remercié les délégués de leur participation active. Il a félicité le nouveau Bureau pour son élection et remercié les participants de

leurs contributions aux débats. Il a mis en lumière quelques grands points traités par le Comité et s'est dit convaincu que les recommandations adoptées guideraient des décisions essentielles que les ministres auraient à prendre. Il a relevé que la Conférence se tenait alors que l'Afrique était en courbe ascendante et que son image était revalorisée. Cette évolution positive continuerait aussi à guider l'action de la CEA et a, à cet égard, remercié le Comité de son appui aux réformes entreprises par le secrétariat. Il a remercié le Président du Comité pour l'excellente manière dont il avait présidé les séances de travail et a rendu hommage à M. Mkwezalamba pour son travail des huit dernières années en tant que Commissaire de l'Union africaine aux affaires économiques.

94. Le Président du Comité, M. Lambert N'Galadjo Bamba, a remercié les participants de leur coopération et de leur travail. Les recommandations adoptées aideraient à mettre l'industrialisation au centre du programme de développement de l'Afrique. Il a aussi exprimé sa plus profonde gratitude au personnel de la CUA et de la CEA pour leur travail, et en particulier pour avoir produit le rapport de la réunion dans des délais serrés. Il a remercié les interprètes, les traducteurs, le personnel de l'hôtel et tous ceux qui avaient contribué à faire de la réunion un succès.

95. Il a ensuite déclaré la session close.